



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 18

6 mai 2011



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	18
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	99
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	106
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	113
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	225
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers c. Luc Chartrand et Irène Hornez (intimés) et Banque Toronto-Dominion et TD Waterhouse Canada inc. et Jitney Trade inc. (mises en cause)</i>	2011-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 mai 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et sur dérivés et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller [LVM-249, 250, 265 et 266 - LAMF 93 et LID 119, 120, 131 et 132]	À la suite de l'avis d'audience du 29 avril 2011
2°	<i>Autorité des marchés financiers c. Corporation financière Lasalle Inc. et Pascale Houle et Fonds de placement Lasalle – Section actions et Fonds de placement Lasalle – Section équilibrée et Trust Eterna Inc. (intimés) et Trust Banque Nationale et Gestion de Placements Eterna Inc. (mis en cause)</i>	2011-003	Alain Gélinas	10 mai 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative [LVM-273.1 et LAMF 93 et 94]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 23 mars 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	<i>AMF c. Alain Péloquin et Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. et Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo (intimés) et Jean-Marc Lavallée et Banque de Montréal et Banque Toronto-Dominion et Caisse Desjardins de Contrecoeur et Caisse d'Économie Marie-Victorin et Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères et de Sherbrooke (mis en cause)</i>	2011-007	Alain Gélinas	10 mai 2011 9 h 30	Demande d'être entendu de l'intimé Jean-Luc Flipo [LAMF-115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 1 ^{er} avril 2011 Audience <i>pro forma</i>
4°	<i>AMF c. 9153-2986 Québec inc., 9154-1896 Québec inc., Y. Charron, M. Champagne, R. Gouin, J. Saint-Louis, B. de Valicourt, M. Gouin, G. Brisebois et C. Lamarche (intimés)</i>	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 mai 2011 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF-93 et 94 et LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 29 mars 2011

5°	<p><i>AMF c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et T.Papadopoulos et A.a Papathanasiou et F. Mignacca et J. Jekkel et PNB Management inc. et M. Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et K. Coombes et 3769682 Canada Inc.(intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) et J. Robillard, ès qualités d'administrateur prov. de gestion de capital Triglobal Inc. (mises en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investment, inc et Michael Zunenshine et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine et Banque Toronto Dominion (intervenants)</i></p>	2007-033	Alain Gélinas	12 mai 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LAMF-93et LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 27 avril 2011
----	--	----------	------------------	------------------------------	---	--

6°	<p><i>Autorité des marchés financiers c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (intimée)</i></p>	2010-046	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 mai 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription d'un conseiller en valeurs et imposition d'une pénalité administrative [LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 1 ^{er} avril 2011
----	--	----------	---	------------------------------	---	--

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers c. Brockhouse Cooper Gestion d'actifs inc (intimée)</i>	2011-014	Claude St Pierre	31 mai 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011
8°	<i>Autorité des marchés financiers c. Avro services de gestion de risques (intimée)</i>	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LDPSF-115 et LAMF-93 et 94]	À la suite de l'audience du 27 avril 2011 <i>Audience pro forma</i>
9°	Autorité des marchés financiers c. Simon Déry (intimé)	2010-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de courtier en valeurs et interdiction d'opération sur valeurs [LAMF-93 et LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 11 mars 2011
10°	<i>Autorité des marchés financiers c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand,</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juin 2011 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et	À la suite de l'audience du 28 mai 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<p>Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc., Sylvain Auger et Procureur général du Québec (intervenants)</p>				<p>George E. Fleury</p> <p>Demande de prolongation de blocage</p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Requête relative à l'inconstitutionnalité du BDR et de l'avis selon l'art. 95 C.p.c.</p>	<p>Audience au fond</p> <p>À la suite de l'audience du 4 février 2011</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
11°	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'avis d'audience du 9 février 2011
12°	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'audience du 16 juin 2011
13°	<i>Autorité des marchés financiers c. Les Conseillers en placements Randisi Inc. et Alfonso Randisi (intimés)</i>	2011-006	Claude St Pierre	12 juillet 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances [LAMF-93 et 94 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 15 avril 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers c. René Joubert (intimé)</i>	2010-038	Claude St Pierre	23 août 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études [LAMF-93 et LVM-152]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011 Audience <i>pro forma</i>
15°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Ressources Glen Eagle inc. (intimée)</i>	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 septembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011
16°	<i>Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)</i>	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant décision N° 2006-026-001 du 30 novembre 2009	À la suite de l'audience du 19 avril 2011

Le 6 mai 2011

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Report de l'échéancier relatif à l'harmonisation de la réglementation du secteur du courtage en épargne collective**

Dans le document intitulé *Consultation relative à l'harmonisation de la réglementation du secteur de l'épargne collective* publié au Bulletin du 1^{er} octobre 2010 (Vol. 7, n° 39, section 3.2.1), l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») faisait part de son intention de compléter l'harmonisation de la réglementation applicable au secteur du courtage en épargne collective d'ici le 28 septembre 2011.

L'Autorité désire informer le secteur du courtage en épargne collective, et toutes autres parties intéressées, que les travaux se poursuivent et que l'échéancier est reporté à une date non encore déterminée.

Renseignements additionnels

Pour toute question, veuillez vous adresser à :

Gérard Chagnon
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
Tél. : 418.525.0337, poste 4815
Sans frais : 1.877.525.0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Le 6 mai 2011

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ahmed	Samir	BMO investissements inc.	2011-04-30
Amri	Zakaria	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-04-29
Bastille	Laval	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-20
Beaudoin	Alain	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-15
Beaulieu	Marlène	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-30
Beaulieu	Bryan	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-02
Bédard	Pierre	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-29
Bélanger	Martin	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-21
Bellavance	Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-27
Belzile	Pierre-Olivier	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-29
Blanchet	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-29
Boucher	Nicole	Services en Placements Peak inc.	2011-05-03
Bouffard	Suzie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-27
Campeau	Louise	BMO investissements inc.	2011-05-02
Cantin	Melanie	Services d'investissement TD inc.	2011-04-24
Changulani	Akshay	BMO investissements inc.	2011-04-30
Cleroux	Monique	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-14
Cloutier	Alain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-21
Côté	Stéphane	Financière Banque Nationale Inc.	2011-05-02
Crisalli	Carlo	Placements Scotia inc.	2011-04-28
Deslandes	Marc François	Financière Banque Nationale Inc.	2011-04-28
Deslauriers	Liana	TD Waterhouse Canada inc.	2011-04-26
Desmarteau	Julie	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-29
Djebbour	Rym	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-04
Dupuis	Michel Claude	Valeurs mobilières Banque laurentienne inc.	2011-05-02
Elizalde	Mariana	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-29
Gagnon	Francyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-26
Gagnon	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-29
Gauthier	Yves	Services en Placements Peak inc.	2011-04-26
Gauthier	Marie-Helene Nicole	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2011-04-29
Gravel	Sylvie	Services d'investissement TD inc.	2011-04-22
Guimond	Pierrette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-26
Horst	Matthew	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-04-29
Kaulbach	Nicholas Robin martin	Corporation Canaccord Genuity	2011-04-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Kennard	Margaret Jane Peggy	FIN-XO Valeurs mobilières inc.	2011-04-11
King	Carol	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-02
Lacroix	Marc	Services financiers Groupe investors inc.	2011-04-28
Lam	Simon	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2011-05-02
Lamarre	Lorraine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-29
Landry	Manon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-15
Landry	Reginald	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-04-29
Lapointe	Richard	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-04-30
Li	Dao Lei	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-04-21
Linteau-Lapierre	Marie-Andrée	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-05-02
Lizotte-Lavoie	Émilie	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-27
Maazoun	Mohamed Amine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-11
Mandelman	Avner	Venator Capital Management Ltd.	2011-04-30
Mazaheripour	Golnar	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2011-04-29
Mercier	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-27
Minukhin	Marina	Services d'investissement TD inc.	2011-03-29
Monette	Francine	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-30
Morin	Robert	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-04-21
Nleng	Nathalie Cathy	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-29
Ouellet	Audrey	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-15
Ouzaa	Doha	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-29
Paliwal	Chitra	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-04-30
Palmorino	Karina	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-04-20
Paradis	Benoit	Services d'investissement TD inc.	2011-04-21
Pepin	Diane	BMO investissements inc.	2011-04-30
Pepin	Isabelle	BMO investissements inc.	2011-04-26
Perpere	Nicolas	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-21
Quirion	Alice	Financière Banque Nationale inc.	2011-04-30
Robert	Pierre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-15
Roy	Louis-Sébastien	CABN placements inc.	2011-04-13
Roy	Isabelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-26
Roy	Denyse	Placements Banque Nationale inc.	2011-04-14
Sahki	Mahmoud	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-21
Simard	Stephanie	BMO investissements inc.	2011-04-27
St-Laurent	Luc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-04-26
Thériault-Larabie	Tara	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-04-27
Zouki	Thomas	Services financiers Groupe investors inc.	2011-04-29

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Anderson	Trent	CWM Investment Counsel Inc.	2011-04-30
Corbeil	Éric	Industrielle Alliance gestion de placements inc.	2011-04-29
Decelles	Arthur	RRC gestion mondiale d'actifs inc.	2011-05-02
Depatie	Serge	Gestion de portefeuille Natcan inc.	2011-04-21
Kain	Helen-Mairi	RRC gestion mondiale d'actifs inc.	2011-05-02
Sirdevan	Francis	Jarislowsky, Fraser Limitée	2011-02-28
Vankka	David	Gluskin Sheff + Associates Inc.	2011-05-01
Walter	Peter	Portfolio Management Corporation	2011-04-19

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial

2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103915	Bolduc	Louise	6	2011-04-29
107408	Cloutier	Alain	6	2011-05-02
111063	Duchesneau	Richard	6	2011-04-27
116660	Hudon	France	6	2011-04-27
117091	Jetté	Jean-Jacques	3A	2011-04-27
121521	Lessard	Yves	6	2011-05-02
124311	Moreau	Yvon	6	2011-04-27
124693	Munger	Serge	1A	2011-05-02
127492	Poli	Raymond	5A	2011-05-03
132738	Touzin	Pascal	6	2011-04-27
135230	Brière	Nancy	3B	2011-04-28
139063	Trudel	Francine	4A	2011-05-02

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
142051	Chayer	Guylaine	4A	2011-04-27
143651	Gagnon	Alexandre	3B	2011-04-29
146570	Michel	Manon	4B	2011-05-02
149821	Ouellet	Sylvie	1B	2011-05-03
150507	Dionne	Louise	5A	2011-05-03
151176	L'Espérance	Chantal	1A	2011-05-02
152749	Biagioni	Arcangelo	1A	2011-05-03
153949	Agnaou	Larbi	1A	2011-05-02
158900	Verdon	Brigitte	4A	2011-04-29
159544	Reid	Joanne	4C	2011-05-02
164613	Rochon	Alain	6	2011-04-27
167370	Ano	Pascal Koffi	4A	2011-04-28
168390	Deschênes	Anne-Marie	4A	2011-04-28
169294	Mercier	Olivier	6	2011-04-27
172140	Dépatie	Kina	3B	2011-04-27
172307	Tremblay	Thierry	5A	2011-04-29
174206	Laplante	Christian	3A	2011-04-29
174605	Leblanc	Gérald	1B	2011-05-03
175749	Joseph	Turenne	1A	2011-04-28
177215	Simard	Sylvain	4A	2011-04-29
177821	Joly	Patricia	4B	2011-04-27
178699	Barakat	Rabih	1A	2011-04-29
179154	Cantin	Charles	1A	2011-04-28
182865	Hamlil	Yamina Hassiba	1A	2011-04-29
183394	Turcotte	Marie-Eve	1A	2011-05-02
184687	Deshaies	Olivier-Maxime	1A	2011-04-27
185178	Mc Caughan	Monica	1B	2011-05-02
186017	Gendron Richard	Louis-Martin	4B	2011-05-02
186465	Dufour	Dianne	1B	2011-05-02
186554	Peteraitis	Olivier	3B	2011-05-03
187048	Michaud Lessard	Rudy	3B	2011-05-02
187078	Beaulieu	Olivier	1B	2011-04-27
187319	Blais	Janick	4B	2011-04-27

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
187630	Correia	Edina	3B	2011-04-29
188125	St-Hilaire	Maxime	3B	2011-04-29
188172	Sirois	Mathieu	1A	2011-05-02
188528	Pinard	Edith	3B	2011-05-03
188829	Adingni	Eric Maxime	1B	2011-04-29
189023	Labonté	Frédéric-Bouchard	1A	2011-04-29
189287	Boulet	Martin	4A	2011-05-02
189290	Boucher	Annie	1A	2011-05-02
189342	Gagnon	Dominique	1B	2011-05-03
189636	Collin-Piché	Julien	1A	2011-05-02
189666	Bolduc	Pier-Luc	1B	2011-05-03
189735	Couture	Marie France	1B	2011-05-03
189857	Zummo	Jessica	1A	2011-05-02
189879	Amiot	André	1B	2011-04-29
190067	Lachaire	Valérie	1A	2011-05-02
190224	Tremblay	Nathalie	4A	2011-04-27
190589	Malki	Amanda	1A	2011-05-02

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Conseils en placements Portland inc.	Edwards	Vicky	2011-04-29
Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	Stavridis	Georgia	2011-04-25
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) limitée	Hill	Tiena	2011-04-25

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Conseils en placements Portland inc.	Edwards	Vicky	2011-04-29
Gestion globale d'actifs HSBC(Canada) limitée	Hill	Tiena	2011-04-25

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
514150	Trifolium Avantages Sociaux Inc.	Beaudet	Gaston	2011-05-03

3.5.2 Les cessations d'activités

Suspension pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
506369	Claude Savard	2011-PDIS-0094	Suspension	2011-04-20

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500146	Raymond Deschenes	Assurance de personnes	2011-04-27
502858	Marc Castonguay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-04-28

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
509464	Gisèle Gareau	Assurance de personnes	2011-05-03
509891	9115-6471 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-05-02
512113	Mylène Lemelin	Planification financière	2011-04-27
512838	Cédric Daguerre	Assurance de personnes	2011-04-29
512934	Raymond Poli	Expertise en règlement de sinistre	2011-05-03
513199	Services Financiers Eric Leclerc inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-05-02
513678	Les assurances Daniel Gosselin inc.	Assurance de dommages	2011-04-28
514203	Huu Dung Le	Assurance de dommages	2011-04-28
514604	Yannick Frappier	Assurance de personnes	2011-05-03

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
514150	Trifolium Avantages Sociaux Inc.	Lapointe	Line	2011-05-03

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515282	Groupe Fisca inc.	Michel Lessard	Assurance de personnes	2011-05-03
515298	Gestion de crédit mondial inc.	Terence Cowen	Assurance de dommages	2011-05-03
515303	9223-2131 Québec inc.	Dominique Bolduc	Assurance de personnes	2011-04-29
515313	9052-2483 Québec inc.	Carole Gélinau	Assurance de dommages	2011-04-28
515315	Services Financiers Devon Anderson Inc.	Devon Anderson	Assurance de personnes	2011-04-28

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515316	Services financiers François Savaria inc.	François Savaria	Assurance de personnes	2011-04-28

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2011-PDIS-0094

CLAUDE SAVARD

[...]

Inscription n° 506 369

Décision

(article 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 4 mars 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Claude Savard un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Claude Savard établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Claude Savard détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 506 369, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, Claude Savard est assujéti à la LDPSF.
2. Claude Savard n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 15 novembre 2010.
3. Le 28 septembre 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Claude Savard une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 15 novembre 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 18 novembre 2010, l'Autorité a reçu une police d'assurance de responsabilité non conforme de la part de Claude Savard.
5. Dans la semaine du 26 novembre 2010, un agent du Service de la conformité de l'Autorité a laissé un message sur la boîte vocale de Claude Savard aux numéros inscrits à son dossier.
6. Dans les semaines du 18 janvier et 24 février 2011, un agent du Service de la conformité a tenté de joindre Claude Savard aux numéros inscrits à son dossier. L'agent a laissé un message sur la boîte vocale.
7. Le 24 février 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé un courriel à Claude Savard. Toutefois, il était impossible de transmettre le courriel.
8. À ce jour, l'Autorité a reçu une police d'assurance de responsabilité non conforme de la part de Claude Savard.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À CLAUDE SAVARD

9. Claude Savard a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
10. Claude Savard a fait défaut de respecter l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Claude Savard l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 22 mars 2011.

L'Autorité a reçu de Claude Savard des observations le 17 mars 2011 ainsi que le 16 avril 2011 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Les observations présentées le 17 mars 2011 peuvent se résumer comme suit :

- Claude Savard prétend détenir une assurance de responsabilité professionnelle qui couvre l'ensemble de ses activités professionnelles;
- Claude Savard ne comprend pas pourquoi son certificat d'assurance de responsabilité professionnelle n'est pas conforme.

Les observations additionnelles présentées le 16 avril 2011 peuvent notamment se résumer comme suit :

- Claude Savard soutient qu'il ne vend plus d'assurance de dommages depuis plusieurs années puisqu'il a fait le renouvellement de son certificat afin d'éviter le processus de remise en vigueur;
- Claude Savard ajoute que cette restriction n'a aucune incidence factuelle et il n'a pas jugé bon de changer d'assureur;
- Claude Savard remet en question la réglementation.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de

l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité

découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »

CONSIDÉRANT que Claude Savard détient un certificat dans la discipline de l'assurance de dommages et peut exercer cette activité;

CONSIDÉRANT l'avenant figurant à son assurance de responsabilité professionnelle qui exclut spécifiquement les activités de l'assurance de dommages;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Claude Savard dans la discipline de l'assurance de dommages jusqu'à ce que Claude Savard se soit conformé à la présente décision en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Claude Savard une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que Claude Savard :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 20 avril 2011.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

***Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0788

DATE : 28 avril 2011

LE COMITÉ : M ^e Sylvain Généreux	Président
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Plaignante

c.

JOHN EVANGELIOU, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives et représentant de courtier en épargne collective (certificat 111 863)

Intimé

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

LA PLAINTÉ ET LE DÉROULEMENT DES JOURNÉES D'AUDIENCE

- [1] Une plainte portant la date du 23 octobre 2009 a été logée contre l'intimé.
- [2] L'audience a eu lieu les 20, 21 et 22 avril 2010 à Montréal.
- [3] La plaignante était représentée par M^e Valérie Déziel et l'intimé par M^e Patrick Ouellet.

CD00-0788

PAGE : 2

[4] En début d'audience, la plaignante a requis, avec l'accord de l'intimé, la permission d'amender le paragraphe 1 de la plainte afin d'y modifier les montants indiqués. Le comité a permis que la plainte soit amendée.

[5] La plainte amendée se lit donc comme suit :

« **À L'ÉGARD DE SA CLIENTE BRENDA STACEY**

1. À Pointe-Claire, entre les ou vers les 1^{er} avril 2006 et 1^{er} mars 2007, l'intimé **JOHN EVANGELIOU** a fait défaut de prioriser les intérêts de sa cliente, Brenda Stacey, et a plutôt priorisé ses intérêts personnels, en procédant à une série de transactions dans le portefeuille de sa cliente générant ainsi des frais d'environ 31 812 \$ (dont 28 318 \$ en commissions), et ce, contrairement aux articles 16 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, (L.R.Q., c. D-9.2), de même qu'aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.1.2);
2. À Pointe-Claire, entre les ou vers les 1^{er} avril 2006 et 1^{er} mars 2007, l'intimé **JOHN EVANGELIOU** a procédé à une série de transactions dans le portefeuille de sa cliente, Brenda Stacey et ce, sans l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, (L.R.Q., c. D-9.2), ainsi qu'aux articles 2, 6, 11 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, (L.R.Q. c. D-9.2, r.1.1.2).

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACCUEILLIR la présente plainte;

DÉCLARER l'intimé **JOHN EVANGELIOU** coupable des infractions reprochées;

IMPOSER à l'intimé **JOHN EVANGELIOU** les sanctions jugées opportunes et équitables dans les circonstances; »

[6] La plaignante a fait témoigner M^{me} Sandra Robertson et M^{me} Brenda Stacey à titre de témoins de fait et M. Daniel Pilon comme témoin expert; l'intimé a témoigné en défense.

CD00-0788

PAGE : 3

[7] Lors des plaidoiries, le comité a été invité à ne trancher qu'une des objections formulées en cours d'audience (et dont le comité n'avait pas alors disposé) soit celle soulevée par l'intimé quant au fait que la plaignante ne pouvait mettre en preuve la déclaration que M^{me} Brenda Stacey avait faite aux enquêteurs de la Chambre de la sécurité financière (la CSF) (pièce D-1A).

[8] Le comité dispose de cette objection aux paragraphes 14 à 18 de la présente décision.

[9] Le comité a reçu les notes sténographiques de l'audience le 27 juillet 2010, date à laquelle il a pris l'affaire en délibéré.

LA PREUVE

[10] Le comité retient ce qui suit des témoignages entendus.

Le témoignage de M^{me} Sandra Robertson

[11] Elle est enquêteur à la CSF depuis le 2 novembre 2009. Elle a été assignée au dossier de l'intimé en février 2010; elle n'a cependant pas fait enquête.

[12] À la lecture du dossier, elle a pu indiquer au comité que l'intimé n'avait pas été rencontré par les enquêteurs de la CSF et qu'il avait plutôt répondu, par écrit, à certaines questions.

[13] Elle a produit plusieurs documents dont l'attestation de droit de pratique de l'intimé (P-1); trois formulaires d'ouverture de compte signés par M^{me} Brenda Stacey (P-2, P-3 et P-4); des états de compte de M.R.S. Correspondent Corporation en regard de

CD00-0788

PAGE : 4

chacun des comptes de M^{me} Stacey pour les années 2006 et 2007 et sur lesquels apparaissent les noms de l'intimé à titre de représentant et de Multi Courtage Capital inc. à titre de courtier (P-7 à P-10); les états de compte de Multi Courtage Capital inc. au 30 avril 2007 (P-11); un document préparé par Multi Courtage Capital inc. faisant état des commissions payées à l'intimé (P-12); et un tableau préparé par l'enquêteur de la CSF, M^{me} Stéphanie Bambara, à partir des pièces P-7 à P-12 (P-13).

L'objection formulée quant à la production de la pièce D-1A

[14] Lors du ré-interrogatoire du témoin Sandra Robertson, la plaignante a voulu introduire en preuve une déclaration de M^{me} Brenda Stacey du 23 avril 2008 (D-1A) faite dans le cadre d'une entrevue avec les enquêteurs de la CSF.

[15] Le procureur de l'intimé s'est objecté au motif que cette déclaration n'avait pas été faite sous serment et que M^{me} Stacey n'avait pas alors été contre-interrogée.

[16] La procureure de la plaignante a expliqué qu'elle voulait produire cette déclaration (D-1A) pour compléter, à titre d'annexe, la lettre que M^{me} Stacey avait transmise à la CSF le 9 juin 2008 et qui avait été produite (lors du contre-interrogatoire du témoin Robertson) sous la cote D-1. Elle a ajouté qu'elle ne désirait pas produire cette déclaration (D-1A) pour qu'elle fasse « preuve de son contenu » puisque M^{me} Stacey témoignerait devant le comité et que cela constituerait la « meilleure preuve ».

[17] La pièce D-1A a alors été produite sous réserve de l'objection dont le comité disposera maintenant.

CD00-0788

PAGE : 5

[18] Compte tenu de l'objectif recherché par la procureure de la plaignante, le comité permettra la production au dossier de cette pièce (D-1A) comme preuve que M^{me} Stacey a fait une déclaration aux enquêteurs. Cette déclaration ne sera cependant pas admise à titre de témoignage; le témoignage de M^{me} Stacey qui sera considéré par le comité sera celui qu'elle a rendu à l'audience.

Le témoignage de M^{me} Brenda Stacey

[19] Elle est née en 1941 et est à la retraite depuis 1997. Son époux a commencé à faire affaire avec l'intimé au début des années 1990; elle a débuté sa relation d'affaires avec l'intimé 1 an ou 2 plus tard. Son mari est décédé en 1998.

[20] Au milieu des années 2000, son revenu annuel était de l'ordre de 60 000 \$. Elle avait, 2 ou 3 fois par année, des entrevues avec l'intimé d'une durée de 2 à 2 heures et demie au cours desquelles il lui proposait des changements à son portefeuille. Pour les mêmes raisons, l'intimé communiquait avec elle par téléphone 7 à 10 fois par année.

[21] Elle recevait ensuite, par la poste, confirmation des transactions effectuées; elle recevait également des relevés à tous les 3 mois.

[22] Elle savait que l'intimé lui chargeait des frais.

[23] En contre-interrogatoire, elle a ensuite témoigné de ce qui suit.

[24] Lors des entrevues d'une durée de 2 à 2 heures et demie au printemps et à l'automne des années 2006 et 2007, l'intimé a examiné en détail avec elle des documents coiffés du titre « Spring Review » et « Fall Review » (D-6A à D-6D), documents dont l'intimé lui a remis copie. Au cours de ces entrevues, l'intimé lui a

CD00-0788

PAGE : 6

fourni des explications quant à ce qu'il lui proposait comme changements à son portefeuille et elle a autorisé les transactions proposées.

[25] De même, lors de conversations téléphoniques, l'intimé lui a demandé l'autorisation de procéder à certaines transactions et elle a accepté.

[26] L'intimé lui a parlé de « restructurer » son portefeuille et des frais qu'il en coûterait pour y procéder.

[27] Elle a dit se souvenir (avec moins de précision cependant) que l'intimé lui a mentionné que les frais pourraient s'élever à 4% de la valeur de son portefeuille; qu'elle lui a souligné que le montant des frais lui semblait élevé; qu'il lui a fourni des explications au sujet de ces frais et qu'elle a donné son accord.

[28] Quant aux frais et aux commissions, elle a reconnu que l'intimé lui avait expliqué la différence entre les « back or exit fees » et les « front or upfront commissions ».

[29] Elle a ajouté que l'intimé répondait toujours à ses questions et qu'elle ne lui a jamais indiqué ne pas avoir compris ses explications.

[30] Sur le questionnaire que lui a soumis l'intimé et qu'elle a complété et signé le 2 mai 2007 (D-8), elle a répondu à la question relative à son niveau de connaissance en matière de placement : « Basic knowledge and minimal experience ».

[31] Elle a témoigné qu'elle recevait une confirmation écrite de chacune des transactions; qu'il y était fait mention des frais et commissions; et qu'elle a accepté les montants y indiqués.

CD00-0788

PAGE : 7

Le témoignage de M. Daniel Pilon

[32] M. Daniel Pilon a témoigné de sa formation académique et de ses expériences de travail. Il a notamment fait part au comité de ce qui suit : il a un baccalauréat en administration des affaires et un certificat en sciences comptables et en planification financière; il a travaillé comme représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice et comme planificateur financier et travaille depuis 2009 pour l'Autorité des marchés financiers.

[33] À la demande de la plaignante et sans objection de la part de l'intimé, le comité lui a reconnu la qualité d'expert. Il a produit un rapport (P-17).

[34] Dans son rapport, à la page 4, M. Pilon indique que « *la qualité et la quantité des informations étaient nettement fragmentaires, incomplètes et insuffisantes pour que la cliente puisse porter un jugement éclairé sur les transactions ayant eu lieu* » et « *que la volonté d'accepter les transactions conduites n'a pu être faite qu'après la réalisation de ces transactions dans la plupart des cas* ».

[35] À l'audience, il a expliqué qu'une personne pouvait avoir conscience d'une situation sans toutefois la comprendre; qu'il revenait au représentant de s'assurer que sa cliente avait compris et qu'il ne retrouvait pas, dans le dossier qui lui avait été soumis, les éléments lui permettant de conclure que l'intimé s'était assuré que sa cliente avait compris ce qui lui avait été proposé avant de consentir.

[36] Dans son rapport, au paragraphe 3, M. Pilon a écrit ce qui suit : « *Les pages 423 à 453 présentent ce qui semble être des sommaires de portefeuille. Encore une fois, ces documents ne portent pas la signature des parties. Néanmoins, la cliente fait état*

CD00-0788

PAGE : 8

de rencontres et de graphiques présentés dans sa déclaration du 23 avril 2008. Il pourrait s'agir des documents en question bien que la seule présentation des documents en pages 423 à 453 ne peut constituer une démonstration qu'il s'agit effectivement des documents transmis à la cliente. En conséquence, j'accorde une faible valeur probante à ces documents. » (le témoin référait ici au « Spring » et « Fall Reviews » de 2006 et 2007, D-6A à D-6D).

[37] En contre-interrogatoire, M. Pilon a cependant reconnu que M^{me} Stacey avait témoigné à l'audience du fait qu'elle avait examiné ces documents avec l'intimé et qu'il lui en avait remis copie; il a admis que sa conclusion à l'effet que ces documents n'offraient qu'une faible valeur probante devait être écartée.

[38] M. Pilon a examiné plusieurs transactions effectuées dans les 3 comptes de M^{me} Stacey (1 compte enregistré REER et 2 comptes non-enregistrés) au cours de la période mentionnée au paragraphe 1 de la plainte amendée. Tel qu'il le mentionne dans son rapport, l'analyse à laquelle il s'est livré est basée uniquement sur les documents qui lui ont été communiqués; il a indiqué ne pas avoir rencontré M^{me} Stacey ni l'intimé.

[39] Au paragraphe 46 de son rapport, il a écrit ce qui suit : « ... *je considère qu'un plan de travail aurait dû aussi être présenté à la cliente avant la réalisation des transactions. Un tel plan aurait inclus (i) un échéancier des transactions, (ii) les raisons, faits et avantages expliquant la nécessité de faire lesdites transactions, (iii) un rappel des impacts fiscaux potentiels et une invitation renouvelée à consulter un comptable ou fiscaliste avant de réaliser les transactions et (iv) la communication transparente de l'ensemble des frais, déboursés directs et indirects et impacts financiers de réaliser les*

CD00-0788

PAGE : 9

transactions. Tel que mentionné au début de ce rapport, je n'accorde que très peu de valeur aux documents des pages 423 à 453 puisqu'ils ne portent aucune signature des parties. Néanmoins, la cliente affirme dans sa déclaration (page 565) qu'il y avait des rencontres de suivi bien qu'elle ne précise pas suffisamment la nature des documents pour qu'on puisse conclure à la validité des documents des pages 423 à 453. Même si la cliente devait donner une valeur à ces documents, il demeure que ces documents ne présentent aucun des critères mentionnés dans le présent paragraphe (échancier, communication des frais et impacts financiers...). Je n'ai pas constaté de note professionnelle ou de document de travail faisant état de la communication des éléments-clés présentés dans ce paragraphe. »

[40] Aux paragraphes 8 et 9 de son rapport, il a écrit ce qui suit : « *L'environnement économique ne peut justifier l'ampleur des transactions effectuées aux comptes de la cliente ni l'urgence de concentrer une telle ampleur sur une si courte période.*

Je n'ai d'ailleurs constaté aucune note professionnelle ayant référé à des éléments financiers, boursiers et économiques pour expliquer le volume de transactions, leur importance ou leur urgence. »

[41] Il a ensuite conclu au paragraphe 54 de son rapport de la façon suivante : « *Mon appréciation est à l'effet que la méthode retenue et les démarches conséquentes pour effectuer les transactions n'étaient pas appropriées et n'étaient pas justifiées.*

En effet, je constate de nombreuses transactions où l'intérêt de la cliente a été négligé tout en favorisant l'intérêt du représentant. »

CD00-0788

PAGE : 10

[42] Il a également procédé (tant dans son rapport que dans son témoignage) à l'analyse de certaines transactions afin d'illustrer son point de vue.

Exemple A

[43] En avril 2006, l'intimé a recommandé à M^{me} Stacey de disposer du fonds Front Street Small Cap pour 61 222,54 \$; un montant de 59 383,76 \$ a été déposé dans le compte de la cliente. La différence au montant de 1 838,78 \$ a été prélevée à titre de frais du patrimoine de la cliente.

[44] L'intimé a ensuite recommandé à sa cliente l'acquisition de parts du fonds IA Clarington cdn Conservative Equity pour un montant de 59 383,76 \$. Les parts du fonds IA Clarington cdn Conservative Equity ont été acquises par le biais du mécanisme « avec frais de sortie ». L'intimé a reçu comme rémunération 2 969,00 \$ de IA Clarington cdn Conservative Equity.

[45] En décembre 2006, l'intimé a recommandé à sa cliente de disposer de 12 069,37 \$ du fonds IA Clarington cdn Conservative Equity. Ce même montant a été investi dans le fonds AIM Canada Money Market; cette transaction n'a pas engendré de frais.

[46] En février 2007, l'intimé a recommandé à sa cliente de disposer des sommes investies dans le fonds AIM Canada Money Market en décembre 2006 et d'investir le montant net (11 512,35 \$) qui résultait de cette transaction dans le fonds TD High Yield income; un fonds avec frais à l'entrée. La cliente a payé une commission de 605,91 \$ à l'intimé soit 5 % (il s'agissait du maximum admissible prévu au prospectus).

CD00-0788

PAGE : 11

[47] Dans son rapport, M. Pilon conclut, au paragraphe 65, au sujet de cet exemple A, que la démarche qui a précédé à ces transactions était inappropriée et contraire à l'intérêt de la cliente (tant dans ce compte que dans les 2 autres comptes) en ce que son patrimoine s'en est trouvé appauvri par le paiement de frais et de commissions et que celui de l'intimé s'en est trouvé enrichi.

[48] M. Pilon a soumis que le « détour » par le fonds IA Clarington cdn Conservative Equity avait été inapproprié et contraire à l'intérêt de la cliente et qu'il aurait été préférable de « garder la position dans Front Street ».

[49] M. Pilon a également soumis que l'intimé aurait dû profiter de la possibilité offerte par les compagnies de fonds communs de placement eu égard au retrait annuel de 10 % sans frais de sortie pour étaler la transaction sur 2 ans.

[50] En décembre 2006, l'intimé a recommandé à sa cliente d'investir de nouveau dans Front Street Small Cap un montant de 27 714,12 \$; la vente ayant précédé cette acquisition a entraîné des frais de 573,96 \$ à M^{me} Stacey et l'acquisition a rapporté à l'intimé une commission de 1 385,74 \$ (il s'agissait d'une transaction avec frais de sortie).

Exemple B

[51] L'expert Pilon n'a pas témoigné à l'audience de cet exemple B. Dans son rapport, aux pages 21 et 22, M. Pilon a souligné que l'intimé avait recommandé à sa cliente l'acquisition de parts du fonds IA Clarington cdn Conservative Equity en avril, septembre et novembre 2006 pour ensuite en recommander la vente en décembre

CD00-0788

PAGE : 12

2006 et février 2007. Il a ensuite suggéré à sa cliente l'acquisition de parts du fonds CHOU RRSP en février 2007.

[52] Ces transactions ont généré des commissions pour l'intimé et entraîné des frais de sortie et des frais d'entrée à sa cliente.

[53] Il a également indiqué dans son rapport que la justification de l'intimé selon laquelle il proposait à sa cliente un repositionnement afin de passer de fonds diversifiés à des fonds aux orientations précises doit être écartée au motif que les 2 fonds (IA Clarington cdn Conservative Equity et CHOU RSSP) avaient des objectifs similaires.

Exemple C

[54] En novembre 2006, l'intimé a recommandé à sa cliente de disposer d'une valeur de 30 625,41 \$ du fonds Fidelity cdn Balanced; le montant net de cette disposition a été de 30 000 \$; la différence de 625,41 \$ correspond à un frais de sortie assumé par M^{me} Stacey.

[55] Le 13 décembre 2006, il a été disposé d'une valeur de 28 288,68 \$ de ce même fonds; soit une valeur nette de 27 714,72 \$ et un frais de sortie de 573,96 \$ assumé par la cliente.

[56] Au paragraphe 82 de son rapport, M. Pilon a écrit ce qui suit : « *La transaction du mois de décembre a eu lieu le 13 décembre 2006. En patientant, ne serait-ce qu'une vingtaine de jours, la transaction aurait été réalisée en janvier 2007. Une telle situation aurait permis de profiter d'un 10% de retrait sans frais pour la cliente puisqu'il s'agissait alors d'une nouvelle année civile et qu'un retrait sans frais de 10% est*

CD00-0788

PAGE : 13

disponible pour chaque année civile, tel que le stipule le prospectus du 18 octobre 2006 en page 65. L'intérêt de la cliente n'a pas été privilégié. »

[57] En contre-interrogatoire, M. Pilon a indiqué au comité que le fait de retarder la transaction de décembre 2006 à janvier 2007 aurait réduit les frais de sortie de 56 \$. Il a ajouté qu'il n'aurait pas inclus cette transaction à son rapport s'il avait retracé dans le dossier une note de l'intimé dans laquelle étaient fournis les motifs pour lesquels il avait recommandé à sa cliente de procéder en décembre 2006 plutôt qu'en janvier 2007. Il a toutefois reconnu qu'il ignorait ce que l'intimé avait expliqué à M^{me} Stacey à cet égard lors de la réunion de l'automne 2006.

[58] M. Pilon a également référé, à la page 24 de son rapport, aux dispositions en 2007 dans 2 des comptes de M^{me} Stacey de parts du fonds Fidelity Canadian Balanced Class A (avec frais de sortie) et de l'acquisition, à partir des sommes obtenues, de parts dans les fonds TD High Yield Income, Beutel Goodman Long Term Bond et CHOU RSSP (3 acquisitions avec frais d'entrée).

[59] M. Pilon a exprimé l'opinion que l'intimé aurait dû procéder autrement pour éviter à sa cliente l'imposition de frais aussi importants.

Exemple D

[60] Au paragraphe 89 de son rapport, M. Pilon a souligné qu'était valide l'approche retenue par l'intimé et au terme de laquelle il avait procédé à des transactions importantes dans le but de disposer de fonds équilibrés pour des fonds dont l'orientation était précise.

CD00-0788

PAGE : 14

[61] Il a ensuite souligné, exemples à l'appui, que « la majorité des transactions importantes de disposition ont été suivies de transactions d'acquisition de valeurs similaires dans des fonds de familles différentes ce qui a résulté en de très fréquents frais de sortie » alors qu'il aurait été possible de privilégier la voie des transferts intra-famille (sans frais de sortie et avec frais de transfert généralement inférieurs aux commissions prélevées). Selon M. Pilon, en procédant ainsi, l'intimé n'a pas privilégié les intérêts de la cliente.

[62] En contre-interrogatoire, le procureur de l'intimé a examiné avec l'expert Pilon plusieurs de ces transactions.

[63] M. Pilon a admis qu'il était impossible de se départir des fonds dans Front Street Small Cap sans payer de frais de sortie. En ce qui a trait au transfert de MacKenzie à BMO Billet Cap, M. Pilon a confirmé que l'émetteur était BMO; que le fonds était constitué de 2 produits MacKenzie et qu'un transfert de fonds, sans frais, à l'intérieur de la même famille ne pouvait être fait.

[64] M. Pilon a admis que le transfert de 12 000 \$ de IA Clarington à AIM Trimark avait été effectué sans frais de sortie pour la cliente (il s'agissait d'unités disponibles sans frais de rachat).

[65] Interrogé sur le transfert de AIM Trimark à TD High Yield par le procureur de l'intimé, M. Pilon a indiqué au comité qu'en prévision de l'appréciation du dollar canadien, un représentant pouvait recommander un fonds qui offrait la possibilité de se protéger contre les variations de devises.

CD00-0788

PAGE : 15

[66] En ce qui a trait au transfert de fonds de AIM Trimark à TD High Yield et Beutel Goodman, M. Pilon a indiqué au comité que si l'intimé anticipait une baisse de taux d'intérêt et s'il avait en conséquence recommandé l'acquisition d'un placement de type « revenu fixe à long terme », il n'aurait pu proposer un transfert au sein de la même famille de fonds.

[67] Il a également admis que l'on ne pouvait acquérir des parts du fonds Beutel Goodman suivant la formule des « frais de sortie » (seule la formule « frais d'entrée » était disponible).

Exemple F

[68] Dans le compte REER de M^{me} Stacey, M. Pilon a constaté des retraits mensuels systématiques d'une somme d'environ 849 \$ du fonds AIM Trimark Core cdn bal Class. Puisqu'il s'agissait d'un fonds avec frais de sortie, chacun de ces retraits a induit un frais de sortie d'environ 27 \$. Pourtant, selon M. Pilon, ce compte générait plusieurs distributions sur une base régulière; ces montants faisaient cependant l'objet de réinvestissement automatique.

[69] M. Pilon a indiqué dans son rapport, à la page 27, que l'intimé aurait dû faire en sorte que les distributions ne soient pas réinvesties mais plutôt déposées au compte de la cliente; les retraits auraient pu alors être faits à partir de ces montants évitant ainsi les frais de sortie.

CD00-0788

PAGE : 16

Le témoignage de l'intimé

[70] Suivant l'attestation de droit de pratique produite à l'audience (P-1), l'intimé œuvre en matière de courtage en épargne collective depuis 1989.

[71] Il travaille au sein du cabinet Dean Evans Financial Services (il en est l'un des deux actionnaires) depuis 1990.

[72] M^{me} Brenda Stacey fait affaire avec lui depuis le début des années 1990. Au début, M^{me} Stacey avait des connaissances extrêmement limitées en matière de placement; depuis, il a contribué à l'amélioration des connaissances de celle-ci et il considère que ses connaissances en 2006 et 2007 étaient relativement bonnes.

[73] À la même époque, la tolérance au risque de sa cliente pouvait être qualifiée de « modérée ».

[74] Ses clients avaient, pour la plupart, des objectifs de placement à long terme; il a cependant insisté sur le fait qu'il croyait approprié de modifier parfois certains des investissements de leur portefeuille afin de le « rééquilibrer ». Il a longuement témoigné à ce sujet; énumérons certains éléments de son témoignage :

- il explique à ses clients qu'il considère, dans l'ordre, les éléments suivants : la protection de leur capital, l'augmentation de celui-ci et en dernier lieu, les frais;
- il s'intéresse aux fonds qui ont un certain historique;
- il procède régulièrement à plusieurs analyses dont des analyses de corrélation afin d'éviter que l'on retrouve dans le portefeuille de ses clients des

CD00-0788

PAGE : 17

investissements de même nature en trop grands nombres, ce qui pourrait entraîner une augmentation du risque;

- lorsqu'il considère que le pourcentage de corrélation est trop élevé, il recommande à ses clients des modifications à leur portefeuille;
- il s'inspire notamment du « modern portfolio theory »;
- il ne donne habituellement pas de rabais à ses clients sur les commissions qu'il est en droit de leur réclamer car il leur fournit de nombreux conseils;
- il organise d'ailleurs, pour l'ensemble de ses clients, des séances d'information régulièrement;
- les conseils de qualité qu'il prodigue permettent à ses clients d'obtenir, sur leurs placements, de bons rendements;
- en 2006, après 4 années consécutives de rendements élevés, ses analyses de corrélation l'ont amené à recommander à ses clients (dont M^{me} Stacey) de procéder à une « restructuration » de leur portefeuille;
- de 2002 à 2006, il avait procédé à plusieurs « rééquilibrages » des portefeuilles (en se servant souvent du 10% d'unités disponibles sans frais de rachat); le temps était maintenant venu, selon lui, de procéder à une véritable « restructuration » et cela sur une période de 2 ans (2006 et 2007).

[75] L'intimé a témoigné des 2 à 3 entrevues de groupe (d'une durée de 2 à 2 heures et demie chacune) auxquelles M^{me} Stacey participait à chaque année, de certaines

CD00-0788

PAGE : 18

entrevues additionnelles et des 10 à 12 conversations téléphoniques qu'il avait annuellement avec sa cliente. Il a précisé qu'il communiquait avec M^{me} Stacey par téléphone lorsqu'il voulait procéder à un achat ou à une vente dans son portefeuille.

[76] Il discutait avec elle des frais relatifs à chacune des transactions.

[77] Quant aux rencontres de groupe de mai (« Spring Review ») et de novembre 2006 (« Fall Review »), il a expliqué à ses clients (dont M^{me} Stacey) en mai 2006 les motifs pour lesquels il leur suggérait de « restructurer » leur portefeuille et en novembre 2006, il leur a fourni des recommandations quant à la façon d'y procéder. Il a fait part à M^{me} Stacey des frais relatifs aux transactions proposées et celle-ci a donné son accord. Il a expliqué à M^{me} Stacey qu'il procéderait à la « restructuration » de son portefeuille en décembre 2006 et en janvier 2007 et que cela entraînerait pour elle des frais et des commissions de l'ordre de 4 % de la valeur de son portefeuille de 700 000 \$ soit environ 28 000 \$.

[78] L'intimé a témoigné que M^{me} Stacey lui avait dit qu'elle était satisfaite des services rendus et des « frais » compte tenu notamment du travail exécuté eu égard à la « restructuration » et des nombreux services que l'intimé lui rendait en matière de fiscalité et d'administration de son portefeuille et des rencontres d'information qu'il organisait.

[79] Bien qu'il ait fourni plusieurs documents et certaines réponses écrites aux questions de l'enquêteur de la CSF, il aurait souhaité la rencontrer afin de lui fournir de façon détaillée (comme il a dit l'avoir fait devant le comité) sa version des faits en regard de chacun des griefs formulés contre lui. Il a ajouté avoir laissé une dizaine de

CD00-0788

PAGE : 19

messages à la CSF à cet égard mais sans obtenir de retour d'appel. Il a produit une lettre (D-20) adressée à la CSF, par son procureur, en date du 18 décembre 2008 dans laquelle celui-ci écrivait : « ... *si une quelconque information additionnelle s'avère nécessaire pour compléter cette enquête, il nous fera plaisir d'y donner suite dans un très court délai.* »

[80] L'intimé a fourni des explications en ce qui a trait aux exemples A, B, C, D et F.

Exemple A

[81] Le placement dans Front Street Small Cap avait généré un pourcentage élevé de profits en 1 an et l'intimé était d'avis qu'il avait atteint, plus tôt que prévu, l'objectif de rendement fixé. Il a alors suggéré à sa cliente de se départir de son investissement dans ce fonds. La valeur de ce fonds a beaucoup diminué 2 mois plus tard. Il a ajouté qu'il n'existait pas un autre fonds dans la famille Front Street Small Cap dans lequel les sommes d'argent de M^{me} Stacey auraient pu être transférées afin d'éviter à celle-ci d'avoir à payer des frais de sortie.

[82] La preuve a aussi révélé que l'intimé n'a pas réclamé de commission en regard de l'investissement dans AIM Canada Money Market alors qu'il aurait pu le faire. L'intimé a expliqué qu'il ne l'avait pas fait car cet investissement n'était que temporaire.

Exemple B

[83] L'intimé a témoigné qu'il n'aurait pas dû recommander à sa cliente de faire l'acquisition d'autant de parts du fonds IA Clarington cdn Conservative Equity et qu'il s'agissait là d'une erreur de sa part.

CD00-0788

PAGE : 20

[84] Étant d'avis qu'il avait ainsi touché certaines commissions comme résultat de cette erreur, il a accordé un rabais sur commission à sa cliente.

[85] Il a par la suite expliqué qu'à son avis IA Clarington cdn Conservative Equity était un fonds à revenus de dividendes et que CHOU RSSP était un fonds de petite capitalisation; bref, qu'il s'agissait d'investissements différents.

Exemple C

[86] Quant à la disposition des parts du fonds Fidelity cdn Balanced du 13 décembre 2006, l'intimé a indiqué au comité qu'il lui semblait préférable, vu les fluctuations toujours possibles du marché, de procéder à cette transaction d'un montant d'environ 30 000 \$ dès qu'il a reçu l'accord de sa cliente plutôt que d'attendre en 2007 afin de lui faire épargner 56 \$ de frais.

[87] L'intimé a témoigné qu'il avait discuté de l'opportunité de procéder à ces transactions et des frais avec sa cliente. Il a ajouté que Beutel Goodman et CHOU RSSP ne pouvaient être acquis suivant la formule prévoyant des frais de sortie.

Exemple D

[88] En ce qui a trait aux transferts Trimark et Fidelity vers IA Clarington, il a expliqué que Trimark et Fidelity n'offraient pas, à cette époque, de fonds à revenus de dividendes contrairement à IA Clarington et qu'il croyait justifié de proposer à sa cliente ce type de fonds car il entrevoyait une baisse des indices boursiers.

[89] Eu égard au transfert MacKenzie à BMO Billet Cap, l'intimé a expliqué qu'il trouvait avantageux pour sa cliente d'investir dans 2 fonds MacKenzie offrant de

CD00-0788

PAGE : 21

bonnes performances dans le cadre d'un placement (par le biais de BMO) dont le capital était garanti et alors qu'il anticipait des fluctuations à la baisse des indices boursiers. Il a expliqué qu'il trouvait préférable de bien protéger le capital de sa cliente même si celle-ci devait payer des frais de sortie.

[90] Quant au transfert de Fidelity à Front Street de décembre 2006, l'intimé a expliqué que Fidelity est un fonds équilibré; qu'il croyait opportun de proposer à sa cliente un placement dans un fonds de petite capitalisation; et que Fidelity n'offrait pas de produit financier de qualité égale à celui offert par Front Street.

[91] Eu égard au transfert du fonds AIM Trimark au fonds TD High Yield, l'intimé prévoyait une augmentation de valeur du dollar canadien et il a recommandé à sa cliente d'investir dans TD High Yield, un fonds qui était protégé contre la fluctuation des devises.

[92] L'intimé a témoigné du fait qu'il avait recommandé à sa cliente, en février 2007, le transfert de IA Clarington à CHOU RSSP car il était d'avis que la somme investie dans IA Clarington (constituée principalement de fonds à revenus de dividendes) devait plutôt l'être dans un fonds de petite capitalisation. Or, la famille de fonds IA Clarington n'offrait pas de fonds de petite capitalisation.

[93] M^{me} Stacey a dû payer pour ce transfert une commission de 2 % mais l'intimé a soumis que ce pourcentage de commission et le pourcentage à payer à titre de frais de gestion étaient moins élevés que ceux de plusieurs produits financiers comparables.

[94] L'intimé a ensuite souligné qu'il n'avait pas réclamé de commission en février 2007 pour un transfert de Trimark à Trimark.

CD00-0788

PAGE : 22

Exemple F

[95] L'intimé a témoigné du fait que sa cliente avait besoin, à tous les mois, d'une somme de 849 \$ afin de rembourser les intérêts d'un prêt qu'elle avait contracté. Il a ajouté que les dividendes versés dans ce compte étaient d'un montant insuffisant pour permettre à M^{me} Stacey de payer mensuellement la somme due au prêteur. Il a également expliqué que sa cliente avait signé les documents nécessaires afin qu'il soit procédé de cette façon.

LES REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE**Quant aux chefs d'infraction contenus au paragraphe 2 de la plainte amendée**

[96] La procureure de la plaignante a soumis que M^{me} Stacey, vu son âge et son niveau de connaissance en matière de placements, n'avait pu assimiler toutes les explications fournies par l'intimé quant aux transactions suggérées; qu'une différence existe entre avoir conscience d'un fait et le comprendre; que M^{me} Stacey n'a pas compris ce que l'intimé dit lui avoir expliqué et, par conséquent, qu'elle n'a pas autorisé les transactions dont le paragraphe 2 de la plainte amendée fait état.

Quant aux chefs d'infraction contenus au paragraphe 1 de la plainte amendée

[97] En se fondant sur le rapport et le témoignage de l'expert Pilon, la procureure de la plaignante a soumis que ni la situation personnelle de M^{me} Stacey ni le contexte économique prévalant en 2006 et en 2007 ne justifiaient l'intimé de procéder à un remaniement complet du portefeuille de sa cliente; seul le désir de faire de l'argent avait pu amener l'intimé à procéder ainsi.

CD00-0788

PAGE : 23

[98] Elle a ajouté que l'intimé aurait pu s'y prendre autrement (en générant moins de frais et moins de commissions) pour restructurer le portefeuille de sa cliente.

[99] Elle a également souligné que l'intimé avait procédé, en moins d'un an, à une soixantaine de transactions et que la valeur des titres transigés pendant cette période représentait approximativement 100 % de la valeur des comptes de la cliente.

[100] Au soutien de ces prétentions, elle a référé le comité à la décision rendue dans l'affaire *Da Costa*¹.

[101] Quant au fait que l'intimé aurait tenté, à plusieurs reprises, de communiquer avec les représentants de la CSF afin de solliciter une entrevue au cours de laquelle il aurait pu faire valoir son point de vue, elle a fait observer au comité que le « suivi chronologique » (D-2) ne faisait pas état de ses appels téléphoniques et souligné, comme argument pour miner la crédibilité de l'intimé, qu'il n'avait pas apporté avec lui à l'audience, les notes personnelles qu'il a dit avoir prises. Elle a rappelé que l'intimé avait été invité à communiquer aux enquêteurs, par écrit, tous les commentaires qu'il jugeait appropriés et qu'il ne s'était pas prévalu de cette offre.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

Quant aux chefs d'infractions contenus au paragraphe 2 de la plainte amendée

[102] Le procureur de l'intimé a soumis que la plaignante ne s'était pas acquittée du fardeau de preuve qui lui était imposé. Elle devait prouver que l'intimé n'avait pas obtenu l'autorisation de procéder aux transactions; en effet, a-t-il plaidé, il ne revenait

¹ *Léna Thibault c. Marc Da Costa*, CD00-0654, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, 1^{er} mars 2010.

CD00-0788

PAGE : 24

pas à l'intimé de prouver qu'il avait obtenu de telles autorisations. De toute façon, la preuve a révélé, selon lui, que l'intimé avait fourni à sa cliente les informations pertinentes et obtenu les autorisations nécessaires (en temps opportun). De façon plus précise, il a indiqué au comité que M^{me} Stacey avait témoigné du fait que l'intimé lui avait parlé de la restructuration de son portefeuille et de la compréhension qu'elle avait des « exit fees » et des « upfront commissions ».

[103] Il a insisté sur les longues entrevues que M^{me} Stacey et l'intimé avaient ensemble à chaque année, entrevues au terme desquelles M^{me} Stacey donnait son accord aux recommandations qui lui étaient faites.

[104] Il a aussi rappelé qu'elle avait signé le document « moderate portfolio » (D-9) ainsi que le questionnaire accompagnant le profil d'investisseur (D-8).

Quant aux chefs d'infractions contenus au paragraphe 1 de la plainte amendée

[105] Il a soumis que la procureure de la plaignante avait tort lorsqu'elle prétendait que l'intimé avait procédé à une soixantaine de transactions. Il a rappelé qu'il fallait soustraire de ce nombre les transactions ayant pour but de remettre à M^{me} Stacey les sommes d'argent nécessaires pour le remboursement de son emprunt et tenir compte du fait que plusieurs des transactions avaient été faites dans chacun des 3 comptes. Bref, il était plutôt d'avis que l'on devait référer à environ 7 transactions.

[106] Il a insisté sur le fait que l'intimé présentait à ses clients des séances d'information très sophistiquées au cours desquelles il leur expliquait les motifs au soutien de ses recommandations. Le procureur de l'intimé a souligné que le témoignage de son client à cet égard était précis, crédible et documenté.

CD00-0788

PAGE : 25

[107] À ce sujet, il a référé le comité à la preuve présentée en regard des exemples A, B, C, D et F et a soumis qu'il ne suffisait pas à la plaignante, pour avoir gain de cause, de démontrer que l'intimé aurait pu procéder autrement (et à moindre coût) à la restructuration du portefeuille de M^{me} Stacey.

[108] Il a formulé des critiques à l'égard du rapport et du témoignage de l'expert Pilon. Il a notamment indiqué que celui-ci avait fait preuve d'un manque d'objectivité en refusant, par exemple, de concéder que son rapport aurait été plus complet s'il avait entendu, avant de le rédiger, la version des faits de M^{me} Stacey et de l'intimé.

[109] Il s'en est également pris à la façon dont les enquêteurs de la CSF ont mené leur enquête en ce que l'intimé n'avait jamais eu l'occasion de leur présenter la version des faits détaillée qu'il a soumise au comité.

L'ANALYSE ET LES MOTIFS

Commentaire liminaire

[110] L'intimé a reproché aux enquêteurs de la plaignante de ne pas lui avoir retourné ses appels alors qu'il souhaitait pouvoir leur communiquer, de façon détaillée, sa version des événements. La plaignante, de son côté, a rappelé que l'intimé n'avait pas répondu à l'invitation qui lui a été faite de communiquer par écrit toute information qu'il jugeait pertinente à l'enquête.

[111] La jurisprudence est claire : le législateur n'a pas conféré au comité de discipline de pouvoir de contrôle ou de surveillance à l'égard des agissements du syndic dans la

CD00-0788

PAGE : 26

conduite de son enquête². Par conséquent, il est inutile que le comité cherche à déterminer s'il aurait été préférable que les enquêteurs du bureau de la syndique procèdent autrement ou encore s'il revenait à l'intimé de soumettre par écrit aux enquêteurs l'ensemble de ses explications. Le comité doit décider de la plainte sur la base de la preuve présentée. À cet égard, le comité constate que l'intimé lui a soumis des éléments qu'il croyait pertinents à sa défense lesquels n'étaient cependant pas connus des enquêteurs de la CSF et que l'expert Pilon a rédigé son rapport et témoigné à l'audience alors qu'il ignorait de larges pans de la version des faits de l'intimé.

En ce qui a trait aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 2 de la plainte amendée

[112] Pour amener le comité à conclure à la culpabilité de l'intimé, la plaignante avait le fardeau d'établir, par une preuve prépondérante :

- a) que l'intimé avait procédé, entre le 1^{er} avril 2006 et le 1^{er} mars 2007, à une série de transactions dans le portefeuille de sa cliente, M^{me} Brenda Stacey; cette preuve a été faite;
- b) que M^{me} Stacey n'avait pas autorisé ces transactions;

[113] M^{me} Stacey n'a pas témoigné du fait qu'elle n'avait pas autorisé l'intimé à procéder à ces transactions.

[114] Au contraire (et bien que les souvenirs de M^{me} Stacey soient, à certains égards, imprécis) son témoignage est à l'effet que l'intimé l'a informée des transactions proposées et qu'elle a consenti à ce qu'elles soient exécutées. Le comité n'est pas

² *Lemire c. Avocats*, 2008 QCTP 161; *Fullum c. Psychologues*, AZ-9104198; *Legault c. Notaires*, 2002 QCTP 082.

CD00-0788

PAGE : 27

d'avis que l'âge de M^{me} Stacey et son niveau de connaissance en matière de placements (lequel a été qualifié de « fair ») ont fait en sorte qu'elle n'a pas fourni un consentement valable à ce qui lui a été proposé.

[115] L'intimé pour sa part a témoigné, avec précision, des informations détaillées qu'il a fournies et des autorisations obtenues de sa cliente. Le comité ne voit pas de motif pour écarter son témoignage.

[116] Le comité ne retiendra pas le rapport et le témoignage de M. Pilon en regard des chefs d'infraction formulés au paragraphe 2 de la plainte amendée.

[117] L'opinion contenue à son rapport ne repose pas sur le témoignage que M^{me} Stacey a rendu à l'audience mais plutôt sur sa déclaration (D-1A) laquelle n'a pas été considérée par le comité à titre de témoignage.

[118] L'opinion émise par M. Pilon dans son rapport ne tient pas compte non plus de l'ensemble des explications fournies par l'intimé car celui-ci les a communiquées, pour l'essentiel, qu'à l'audience et après que l'expert eût témoigné.

[119] Plus important encore, la question de savoir si M^{me} Stacey a autorisé ou non son représentant n'est pas une question technique ou scientifique au sujet de laquelle l'opinion d'un expert est nécessaire pour éclairer le comité³. Il s'agit d'une question que le comité doit trancher en évaluant la preuve présentée par les « témoins de fait ».

[120] L'analyse des témoignages de M^{me} Stacey et de l'intimé amène donc le comité à conclure que le représentant a expliqué à sa cliente les raisons pour lesquelles il lui

³ *Roberge c. Bolduc*, [1991] 1 RCS 374.

CD00-0788

PAGE : 28

suggérait des modifications à son portefeuille et qu'elle a consenti. Si M^{me} Stacey n'a pas compris, la preuve ne l'a pas démontré.

[121] Cela dit, le comité conclut que la plaignante ne s'est pas déchargée du fardeau de preuve qui lui incombait. L'intimé sera donc acquitté des chefs d'infraction énoncés au paragraphe 2 de la plainte amendée.

En ce qui a trait aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 1 de la plainte amendée

[122] Afin que le comité puisse conclure à la culpabilité de l'intimé, la plaignante avait le fardeau d'établir, par une preuve prépondérante :

- a) que l'intimé a procédé, entre le 1^{er} avril 2006 et le 1^{er} mars 2007, à une série de transactions dans le portefeuille de sa cliente, M^{me} Brenda Stacey; cette preuve a été faite;
- b) que ces transactions ont généré des frais d'environ 31 812 \$ (dont 28 318 \$ en commissions); cette preuve a également été faite;
- c) que l'intimé a fait défaut de prioriser les intérêts de sa cliente et qu'il a plutôt priorisé ses intérêts personnels.

[123] Si le comité conclut que la plaignante s'est acquittée du fardeau de preuve qui lui incombait, il prononcera un verdict de culpabilité s'il considère que l'intimé a contrevenu aux dispositions invoquées au paragraphe 1 de la plainte amendée (notamment qu'il n'a pas agi avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec sa cliente ou encore qu'il n'a pas agi avec respect, intégrité, compétence et professionnalisme).

CD00-0788

PAGE : 29

[124] Dans l'affaire *Da Costa*⁴, des griefs de même nature avaient été portés contre le professionnel et sa culpabilité avait été retenue.

[125] Le comité écrivait ce qui suit aux paragraphes 22 à 27 :

« 22. Ces trois chefs reprochent à l'intimé d'avoir procédé à de multiples transactions dans les fonds d'actions Mackenzie et AIC détenus par M. et Mme Rose, alors que ces opérations n'étaient pas dans leur intérêt, généraient des frais importants et n'avaient pas été autorisées par les clients.

23. M. Rose a dit que l'intimé n'a jamais communiqué ou même eu de discussions avec lui au sujet de ces transactions effectuées. Il en est de même de Mme Rose.

24. Pour sa part, l'intimé a expliqué qu'il faisait des « switch-in et switch-out » dans les comptes de ses clients William et Patricia Rose pour bénéficier des mouvements de prix des fonds en fonction du marché et, selon lui, pour le bénéfice de ses clients. Ce dernier a même avancé qu'il avait effectué les transactions pour pallier à la volatilité de la valeur du fonds.

25. À titre d'exemple, au sujet des transactions effectuées dans le fonds AIC de M. Rose visées par le chef 3 (P-4), l'intimé indiquera avoir fait les « switches » pour assurer plus de stabilité et, le lendemain, il suit l'objectif inverse soit tenter de faire un profit. Il dira même, alors qu'il a transigé de petites sommes générant des frais importants, qu'il a ainsi voulu « tester le marché ».

⁴ *Léna Thibault c. Marc Da Costa*, CD00-0654, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, 1^{er} mars 2010.

CD00-0788

PAGE : 30

26. Cette explication de l'intimé s'avère farfelue. Il ne s'agit pas d'un titre dont la vente, l'achat et même la revente pourrait s'avérer justifié dans une même semaine ou même journée pour fins de spéculation ou pour bénéficiaire du marché.

27. En l'espèce, il en est tout autrement puisqu'il s'agit de transiger des unités de fonds mutuels composé de nombreux titres. Ainsi, procéder à des ventes et rachats de ces fonds de façon systématique sur de courtes périodes d'une semaine voire même parfois dans la même journée, qui engagent des frais importants pour les clients, est inutile, onéreux et injustifiable. »

(le comité a souligné)

[126] Aux yeux du comité, les faits mis en preuve sont bien différents dans le présent dossier.

[127] En effet, l'intimé s'est livré à une analyse sérieuse du portefeuille de sa cliente et a conclu qu'une restructuration s'imposait. Il lui a soumis son diagnostic et ses recommandations.

[128] L'intimé a communiqué à sa cliente le montant approximatif des frais et commissions qui découleraient de cette restructuration.

[129] Les explications et les documents que l'intimé a fournis à M^{me} Stacey n'étaient peut-être pas aussi complets et détaillés que ceux énumérés par M. Pilon en regard du « plan de travail » qu'il recommandait (paragraphe 46 de son rapport), mais les éléments communiqués par l'intimé à sa cliente apparaissent suffisants aux membres du comité.

CD00-0788

PAGE : 31

[130] Contrairement au représentant dans l'affaire *Da Costa*, l'intimé n'a pas procédé à des ventes et rachats de façon systématique en quelques jours.

[131] L'expert Pilon a certes témoigné du fait que rien ne justifiait l'intimé de procéder de la façon dont il l'a fait. Cependant, tel que le comité l'a mentionné précédemment, M. Pilon a rédigé son rapport et témoigné avant d'avoir eu l'opportunité d'entendre les explications fournies à l'audience par l'intimé. Par conséquent, le comité ne peut, sur la base du rapport et du témoignage de M. Pilon, écarter les justifications fournies par l'intimé en regard notamment des exemples A, B, C, D et F; justifications que le comité considère d'ailleurs défendables et crédibles.

[132] De plus, le comité ne saurait retenir la culpabilité de l'intimé que s'il lui avait été démontré que sa conduite était inacceptable.

[133] Tel que l'écrivait le Tribunal des professions dans l'affaire *Architectes c. Duval*⁵:
« ...il faut distinguer en droit disciplinaire entre le comportement souhaitable et le comportement acceptable. La faute déontologique nait d'un comportement qui se situe en-dessous du comportement acceptable. Un professionnel peut avoir une conduite qui s'éloigne du comportement souhaitable sans être inacceptable. Dans ce cas, il ne commet pas de faute déontologique. »

[134] Or, même si le comité était d'avis qu'il aurait été préférable que l'intimé procède autrement de façon à réduire le montant des frais et des commissions, cela ne suffirait pas; encore aurait-il fallu que la démonstration soit faite qu'en procédant comme il l'a fait, l'intimé a non seulement fait défaut de prioriser les intérêts de sa cliente mais qu'il a

⁵ 2003 QCTP 144, par. 11.

CD00-0788

PAGE : 32

également priorisé les siens. La plaignante avait le fardeau d'en faire la preuve; le comité est d'avis qu'elle ne s'en est pas déchargée.

[135] L'intimé sera donc acquitté des chefs d'infraction contenus au paragraphe 1 de la plainte amendée.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACQUITTE l'intimé des chefs d'infraction énoncés aux paragraphes 1 et 2 de la plainte amendée;

CONDAMNE la plaignante au paiement des déboursés.

(s) Sylvain Généreux

M^e Sylvain Généreux
Président du comité de discipline

(s) Louis Rouleau

M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Yvon Fortin

M. Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Valérie Déziel
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la plaignante

M^e Patrick Ouellet
WOODS, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de l'intimé

Dates d'audience : 20, 21 et 22 avril 2010
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0809

DATE : 25 avril 2011

LE COMITÉ :	M ^e Janine Kean	Présidente
	M. Mario Brassard	Membre
	M. Michel Gendron	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

YVON CHAPERON, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (certificat 106640 et BDNI 1529011)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni le 1^{er} décembre 2010 au Marriott Château Champlain, à Montréal, et le 25 mars 2011 au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour l'audition de la plainte portée contre l'intimé.

[2] Lors de la première journée d'audience, les parties étaient représentées par procureurs, mais l'intimé lui-même était absent. D'entrée de jeu, le comité fut informé que la plaignante désirait procéder à un amendement de la plainte initiale auquel consentait l'intimé. Le comité autorisa en conséquence l'amendement.

CD00-0809

PAGE : 2

[3] Le procureur de l'intimé demanda cependant de reporter l'audience au motif qu'il devait prendre connaissance du rapport d'expertise amendé qui lui avait été remis le matin même par la plaignante qui désirait le produire. Il avisa le comité qu'il laisserait probablement la plaignante procéder par défaut à la prochaine date d'audience. En l'absence de contestation de la plaignante, l'audience fut reportée au 25 mars 2011, date proposée par les parties.

[4] La plainte amendée se lit comme suit :

LA PLAINTÉ

1. À Saint-Luc, les ou vers les 17 mars 2000 et 21 décembre 2000, l'intimé, **YVON CHAPERON**, alors qu'il faisait souscrire sa cliente Lise Gagné Lemieux au contrat de fonds distincts numéro M10162427 pour un montant de 140 000 \$ auprès de Transamérica et lui conseillait un dépôt additionnel de 288 500 \$ dans ce même contrat, n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits notamment quant aux besoins financiers et au profil d'investisseur de sa cliente, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
2. (...)
3. (...)
4. (...)

[5] Le 25 mars 2011, la plaignante était représentée par procureur, mais l'intimé et son procureur étaient absents après lui avoir confirmé par écrit qu'il la laissait procéder par défaut (IP-13). Le comité a permis à la plaignante de procéder en conséquence.

[6] La plaignante fit entendre Pierre Boivin, enquêteur pour le bureau de la syndique, la consommatrice, M^{me} Lise Gagné Lemieux (L. G. L.), ainsi que l'expert en services financiers retenu par la plaignante, M. Denis Tremblay.

CD00-0809

PAGE : 3

[7] Elle produisit également une preuve documentaire composée des pièces P-1 à P-12A.

LES FAITS

[8] L'attestation du droit de pratique de l'intimé (P-1) indique qu'il fut admis à la profession le 1^{er} avril 1986. Il détenait au moment des gestes reprochés, un certificat dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes pour le cabinet Agence d'assurance Yvon Chaperon inc.;
- assurance collective de personnes pour le cabinet Agence d'assurance Yvon Chaperon inc.;
- Régime de rente collective pour le cabinet Agence d'assurance Yvon Chaperon inc.;
- courtage en épargne collective jusqu'au 27 septembre 2009 pour le cabinet Promutuel capital, cabinet de services financiers inc.;

[9] L. G. L. était veuve et âgée de 49 ans au moment des événements. Son mari est décédé en 1985 aux États-Unis suite à un accident de travail, la laissant seule pour subvenir à ses besoins et à ceux de leurs deux enfants. L. G. L. a fait une dépression et a cessé de travailler en 1999.

[10] Elle a occupé durant toutes ces années des emplois comme aide-cuisinière, plongeuse et finalement comme couturière. En 1999, elle recevait une rente de veuve de la Régie des rentes du Québec de 440 \$ par mois et gagnait 7,25 \$ l'heure jusqu'en mai 1999 où elle a été mise en arrêt de travail pour des problèmes de santé engendrés par la longueur des poursuites judiciaires qu'elle a dû supporter depuis le décès de son mari.

CD00-0809

PAGE : 4

[11] En 2000, elle a finalement touché une compensation pécuniaire d'environ 579 000 \$ pour le décès de son mari. Une partie a servi à acquitter quelques dettes, dont le solde de l'hypothèque qui grevait sa maison qui avait une valeur d'environ 120 000 \$.

[12] L. G. L. n'avait aucune connaissance ou expérience en investissement. Sa belle-sœur lui a recommandé l'intimé qui l'a rencontrée à son domicile.

[13] Au cours de cette première rencontre, il lui a suggéré de placer cet argent dans des fonds distincts et il lui a laissé un dépliant à lire sur le sujet, mais sans lui expliquer davantage les produits.

[14] Ensuite, elle a communiqué avec lui pensant qu'il s'agissait d'un bon placement et lui a confié un premier 140 000 \$ (P-2) à investir. Elle désirait un placement sécuritaire lui procurant une mensualité qui lui permettrait de vivre aisément, mais sans faire « de folies », et ce jusqu'à la fin de ses jours. Elle ne voulait pas de placement à risque. L'intimé lui aurait posé très peu de questions. Il n'aurait pas discuté de ses besoins ni de ses projets financiers ou de vie.

[15] Selon L.G-L, dès la première année, la valeur des fonds choisis avait diminué du tiers pour cet investissement de 140 000 \$.

[16] L. G. L. a aussi connu l'épouse de l'intimé, car en raison de sa maladie elle éprouvait des problèmes de mémoire. Celle-ci venait à son domicile et lui écrivait tout ce qu'elle devait faire. Elle payait aussi ses médicaments et L. G. L. lui remboursait. Elle l'aurait également beaucoup aidé en lui enseignant comment faire un budget.

CD00-0809

PAGE : 5

[17] Le 21 décembre 2000, L. G. L. a investi toujours par l'entremise de l'intimé 288 500 \$ dans les mêmes fonds (P-4). Elle ne se souvient pas que l'intimé lui ait posé quelques questions que ce soit au sujet de sa tolérance au risque et elle n'a jamais vu les profils d'investisseurs préparés par l'intimé (P-10).

[18] L. G. L. a nommé ses deux enfants bénéficiaires en parts égales de ce contrat.

[19] Au début, l'intimé aurait fixé les retraits mensuels à 1 208 \$. En mars 2001, les retraits furent augmentés à 2 250 \$ (P-5). L. G. L. ne se rappelle pas si cette augmentation fut faite à sa demande.

[20] En janvier 2002, elle a eu besoin de 12 000 \$ (P-8) pour refaire la toiture de sa maison. L'intimé ne voulait pas qu'elle retire cet argent. L'épouse de ce dernier lui aurait dit qu'elle avait deux solutions : emprunter à la banque ou le prendre dans son compte d'investissement en le remboursant à raison de 300 \$ par mois pendant trois ans, d'où la baisse en début d'année 2002 des retraits mensuels à 1 950 \$ (P-7) et ce, jusqu'en mars 2005 (P-9).

[21] Constatant la baisse continuelle de ses placements, L.G-L était inquiète. L'intimé se serait limité à lui dire de ne pas s'en faire puisque le placement était garanti et qu'il fallait réduire le montant de la rente mensuelle si elle voulait avoir de l'argent plus longtemps. Elle comprend maintenant que cette garantie valait pourvu qu'il n'y eût pas de décaissement d'argent, ce qu'elle n'avait pas saisi au moment des placements. En 2007, elle a changé de conseiller et a transféré ses placements vers *Investia Services financiers inc.*

CD00-0809

PAGE : 6

[22] L'intimé a fourni sa version des faits à l'enquêteur du bureau de la syndique en répondant directement sur la lettre que ce dernier lui a adressée le 26 mai 2008 (P-10) et qui comportait 18 questions. Une rencontre avec l'intimé s'en est suivi en août de la même année afin d'obtenir davantage d'informations sur les faits entourant les transactions et ses échanges avec L. G. L.

[23] Suivant l'intimé, il aurait proposé à L. G. L. d'investir dans les fonds distincts *Transécurité* de la compagnie *Transamérica* (P-2). L'argent a été placé dans différents fonds d'action et le contrat comportait une garantie de dix ans. La rente fut fixée à 1 208,33 \$. Cette somme correspond au 10 % de retrait admissible annuellement sans frais ou pénalité.

[24] En guise de réponse aux questions de l'enquêteur relatives à la cueillette de renseignements et à l'analyse des besoins financiers de la cliente, l'intimé s'est limité à fournir deux profils d'investisseurs non signés par sa cliente (P-10 p. 115-116, 117-118).

[25] Questionné par l'enquêteur au cours de la rencontre du mois d'août 2008, l'intimé aurait précisé qu'il avait demandé une soumission pour une rente viagère auprès de la compagnie *Standard Life* mais que la cliente aurait refusé au motif qu'elle voulait avoir accès à ses placements pour des besoins supplémentaires, s'il y avait lieu.

[26] Or, après vérification par l'enquêteur auprès de la *Standard Life*, l'intimé ne leur aurait jamais demandé de soumission et il ne détenait pas non plus de compte auprès de cette compagnie.

[27] L'intimé aurait également eu une « chaude » discussion avec L. G. L. lorsqu'elle a voulu retirer 2 000 \$ de son contrat en avril 2001 et 12 000 \$ en janvier 2002. Il lui

CD00-0809

PAGE : 7

aurait expliqué de nouveau les garanties et les frais de sortie liés à son contrat, mais elle lui aurait répondu que cet argent était le sien (P-10, p. 117).

[28] Le 11 juillet 2007, un transfert de 141 964,36 \$ fut effectué chez *Investia Services financiers inc.* donnant suite à la demande du nouveau représentant de L. G. L.

[29] Suivant le témoignage de M. Tremblay, selon les normes de l'industrie, le représentant doit d'abord déterminer les besoins financiers du client et procéder à son profil d'investisseur à partir des informations complètes et pertinentes sur ses revenus, son budget, ses actifs, ses passifs et obligatoirement ses objectifs à court, moyen et long terme.

[30] Selon l'expert, « *il est impératif de recueillir par écrit des informations complètes afin de bien évaluer les besoins et de conseiller adéquatement le client* » (P-12, p. 11). Ceci permettrait au client de confirmer les données et il s'agit d'un moment « *crucial* » pour le représentant afin de valider ses recommandations. Sans ces renseignements, le représentant ne pourrait guider adéquatement et professionnellement le client.

[31] Comme il le décrit dans son rapport :

« Dans un deuxième temps, il s'agit de procéder à l'analyse et d'effectuer certains calculs afin de quantifier l'écart, s'il existe, entre ce que le client souhaite pour réaliser ses projets financiers et ce qu'il a. »

Et plus loin :

« La prochaine étape consiste à recommander des produits adaptés aux besoins de la cliente selon la nature du besoin, l'horizon de temps à considérer, l'état de santé de la cliente, l'évolution dans le temps du besoin et d'autres éléments tels que les régimes publics, la fiscalité, les connaissances de la cliente et sa tolérance au risque. »

[32] M. Tremblay indique également :

CD00-0809

PAGE : 8

« ... que le processus demeure toujours le même qu'il s'agisse d'une analyse spécifique du besoin financier pour la retraite ou d'une analyse globale, il s'agit d'abord de procéder à la cueillette des renseignements, deuxièmement à l'analyse et au calcul pour quantifier le besoin et finalement de faire la recommandation de produit adapté au besoin du client. »

[33] Quant au profil d'investisseur, il indiqua qu'il s'agissait d'un questionnaire qui oriente le choix des investissements correspondant au profil du client. Cette série de questions, souvent à choix multiples, oriente le client et le conseiller dans l'établissement d'une stratégie d'investissement.

[34] Son étude de la version des faits de l'intimé révèle que la cliente souhaitait vivre du revenu de ses placements et avoir accès à son capital.

[35] Le jeune âge de la cliente, 49 ans au moment des événements nécessitait, selon lui, une prudence dans l'élaboration de l'hypothèse recommandée due à la longue période de retraite. Ses sources de revenus étaient également importantes et constituaient une information capitale pour déterminer les revenus nécessaires.

[36] La somme de 553 000 \$ n'était pas aussi importante qu'elle pouvait le paraître à première vue puisqu'elle devait suffire à faire vivre la cliente pendant toutes ces années de retraite anticipée d'autant plus que, de ce montant, 20 % était constitué par l'actif de la maison qu'elle habitait. De plus, la compétence de la cliente à gérer ses finances semblait plutôt faible, d'après l'information avancée par l'intimé, de sorte qu'elle avait des difficultés à gérer son budget et ses finances.

[37] Enfin, son état de santé, bien que non divulgué dans la documentation, devait être évalué afin de déterminer son espérance de vie. En l'espèce, son état de santé semblait relativement bon mis à part l'état de détresse mentionné en 1999.

CD00-0809

PAGE : 9

[38] L'expert conclut que la situation de cette cliente n'était pas complexe, mais qu'il importait de préserver et assurer la survie financière de cette cliente sur cet horizon de temps évalué à près de 40 ans. L'intimé devait démontrer une extrême prudence, car à l'âge de la cliente, la possibilité «de se refaire» était quasiment nulle. Il ne pouvait se limiter au simple calcul de budget, mais aurait dû utiliser un horizon d'au moins 30 à 35 ans et utiliser certaines hypothèses telles que le rendement et l'inflation. Le résultat du profil est un indicateur, mais si le résultat semble trop risqué, le représentant doit l'ajuster en conséquence et ne pas perdre de vue le «gros bon sens» en l'analysant.

[39] L'expert compara la situation de cette cliente avec celle d'un enfant mineur pour qui le gestionnaire doit se limiter à investir dans des produits financiers sans risque. Ainsi, il en serait de même pour la cliente étant donné qu'elle a dit vouloir vivre de ses revenus et ne pas vouloir prendre de risque. Une cueillette adéquate d'informations et de ses projets financiers aurait permis de prévoir les dépenses de rénovation, le remplacement d'une voiture et autres. Cette étape a été omise ce qui n'a pas permis de planifier ces dépenses afin d'éviter des pertes sur les placements.

[40] Le produit choisi et le montant investi jumelé au type de fonds retenus révèlent que l'analyse des faits n'a pas été complétée. Si elle l'avait été, des versements ou retraits d'un autre ordre auraient dû être fixés et il y aurait eu ventilation dans les différents fonds choisis.

[41] L'expert dit ne pas avoir trouvé des renseignements à ce sujet ni des traces de calculs dans la documentation remise pour son étude.

CD00-0809

PAGE : 10

ANALYSE ET DÉCISION

[42] Le comité a pu apprécier la qualité du témoignage de L. G. L. Elle a rendu un témoignage fiable en lien avec la preuve documentaire produite.

[43] Au moment des événements, l'intimé exerçait depuis plus de quatorze ans.

[44] En l'absence d'un document colligeant les informations sur les revenus, les besoins, les projets financiers et autres de la cliente, l'intimé n'avait pas les renseignements nécessaires à son analyse pour justifier sa recommandation à la cliente. Il est indéniable que l'intimé n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits en ne procédant pas à une analyse de besoins financiers de sa cliente comme l'exige la réglementation. Il ne pouvait déléguer ce devoir à son épouse, il devait faire l'exercice lui-même avec sa cliente et vérifier les informations prises ou fournies.

[45] Il ressort de la preuve que l'intimé a fixé le montant des retraits mensuels en se basant sur le pourcentage annuel admissible du placement pour effectuer des retraits sans frais. Or, rien ne démontrait que ce montant était approprié à la situation de sa cliente.

[46] Elle était à peine âgée de 49 ans avec une espérance de vie d'environ 40 ans. Elle avait de plus toujours occupé un travail peu rémunérateur qui lui procurait 7.25 \$ l'heure comme couturière jusqu'en mai 1999 où elle a été mise en arrêt de travail pour des problèmes de santé. Ainsi, elle n'avait au moment des investissements aucun revenu sauf la rente mensuelle de veuve de 440 \$ versée par la Régie des rentes du Québec. Elle n'avait pas de conjoint et était seule à subvenir à ses besoins.

CD00-0809

PAGE : 11

[47] Comme l'expert l'a expliqué, la situation financière de la cliente n'était peut-être «*pas complexe, mais importante*». Ces faits commandaient une extrême prudence de la part du représentant appelé à la conseiller. Les résultats des profils d'investisseur préparés par l'intimé étaient insuffisants pour soutenir sa recommandation sans obtenir ces renseignements sur les besoins et objectifs financiers de sa cliente. Ils ne sont que des indicateurs, le représentant devant faire preuve de «gros bon sens» et procéder à l'analyse des résultats en fonction des objectifs et ressources du client.

[48] Comment concilier la réponse inscrite à la troisième question qui indique que la cliente avait une certaine connaissance en placement ainsi qu'une tolérance aux risques élevée permettant de tolérer une baisse entre 10 et 20 % de la valeur de ses placements alors que la sécurité de ceux-ci constituait la priorité pour L.G-L.?

[49] Pourquoi recommander ce placement assorti d'une garantie de 10 ans alors que L. G. L. désirait avoir recours à ces placements pour des besoins supplémentaires et commencer à retirer des fonds dans un délai de 2 ans ou de 3 à 5 ans suivant ses deux profils d'investisseur?

[50] Le comité est d'avis que si l'intimé avait procédé aux étapes décrites et reconnues par l'industrie, sa recommandation aurait été différente. Il n'aurait pas fixé des retraits comme ceux en l'espèce, n'aurait pas investi tout le capital de sa cliente dans les mêmes fonds distincts et n'aurait pas choisi les mêmes fonds.

[51] Le comité estime que la preuve a démontré de façon non équivoque que l'intimé a manqué à ses devoirs et obligations envers sa cliente, n'a pas agi de façon professionnelle et compétente et n'a pas cherché à avoir une connaissance complète

CD00-0809

PAGE : 12

des faits quant aux besoins financiers et au profil d'investisseur de sa cliente contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ainsi qu'à l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable du chef 1 porté contre lui;

CONVOQUE les parties, avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline, à une audition sur sanction.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Mario Brassard

M. Mario Brassard
Membre du comité de discipline

(s) Michel Gendron

M. Michel Gendron
Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
THERRIEN COUTURE
Procureurs de la plaignante

M^e Richard Provost
FRATICELLI PROVOST
Procureurs de l'intimé

Date d'audience : 1^{er} décembre 2010 et 25 mars 2011

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0814

DATE : 29 avril 2011

LE COMITÉ : M ^e Jean-Marc Clément	Président
M. Pierre Perreault, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

M^e CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

JOHN DRACONTAIDIS (certificat 110 633)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION **RECTIFIÉE** *Article 161.1 du Code des professions*

[1] Le 26 octobre 2010, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal dans le but de procéder à l'audition de la plainte portée contre l'intimé qui se lit comme suit :

LA PLAINTE

LINDA LEGROS ET PIERRO VACANTE

1. À Montréal, le ou vers le 21 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de ses clients Linda Legros et Pierro Vacante au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de ses clients en leur

CD00-0814

PAGE : 2

faisant souscrire des placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 186 500 \$ dans la compagnie 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

ANTONIOS KARAGIANNAKIS

2. À Montréal, le ou vers le 23 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de son client Antonios Karagiannakis au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client en lui faisant souscrire des placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 200 000 \$ dans 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

DIMITRIOS KAVATHAS

3. À Montréal, le ou vers le 17 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de son client Dimitrios Kavathas au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client en lui faisant souscrire des placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 100 000 \$ dans 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

LAZAROS PAPAPOPOULOS

4. À Montréal, le ou vers le 20 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de son client Lazaros Papadopoulos au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client en lui faisant souscrire des placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 110 000 \$ dans 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

NECTARIOS RESTINAS

5. À Montréal, le ou vers le 27 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de son client Nectarios Restinas au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client en lui faisant souscrire des

CD00-0814

PAGE : 3

placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 30 000 \$ dans 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

TERRY WONG ET DAVID MAK

6. Dans la région de Montréal, le ou vers le 16 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait défaut de placer les intérêts de ses clients Terry Wong et David Mak au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à celui de ses clients en leur faisant souscrire des placements sous forme de prêts d'argent totalisant environ 90 000 \$ dans 9095-0049 Québec inc. dont il était l'actionnaire majoritaire, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

PASCAL GRONDIN

7. Dans la région de Montréal, le ou vers le 24 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait souscrire à Pascal Grondin un placement de 10 000 \$ sous forme de prêt d'argent en faveur de 9095-0049 Québec inc. alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

FRANCINE CREVIER

8. Dans la région de Montréal, le ou vers le 24 octobre 2008, l'intimé, **JOHN DRACONTAIDIS**, a fait souscrire à Francine Crevier un placement de 100 000 \$ sous forme de prêt d'argent en faveur de 9095-0049 Québec inc. alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2) ».

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] Les parties, assistées par leurs procureurs respectifs, ont annoncé au comité dès l'ouverture de la séance d'audition qu'elles avaient des recommandations communes à

CD00-0814

PAGE : 4

formuler vu l'entente intervenue entre elles sur l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité et sur les recommandations sur la sanction.

[3] L'intimé a donc enregistré un plaidoyer de culpabilité sur tous les chefs d'infraction de la plainte disciplinaire.

[4] Pour sanction, les procureurs des parties ont recommandé une radiation temporaire de l'intimé pour une période de 3 ans à être purgée de façon concurrente sur chacun des chefs d'infraction numéros 1 à 6 contenus à la plainte et une radiation temporaire de l'intimé pour une période de 3 ans à être purgée de façon concurrente pour chacun des chefs d'accusation numéros 7 et 8, les périodes de radiation ne devant prendre effet qu'au moment de la reprise par l'intimé de son droit de pratique et de l'émission en son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers.

[5] Les parties ont soumis par la suite au comité leurs preuve et représentations sur sanction.

[6] Les pièces P-1 à P-34 ont été produites par la plaignante avec le consentement de l'intimé.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante a d'abord procédé à distinguer les chefs d'infractions 1 à 6 des chefs d'infractions 7 et 8. Elle a qualifié de chefs dits de conflits d'intérêts les chefs 1 à 6, parce que l'intimé a fait défaut de placer les intérêts de ses clients au centre de ses préoccupations et de subordonner son intérêt personnel à ceux-ci en leur faisant souscrire des placements. D'autre part, bien que pour des événements relativement

CD00-0814

PAGE : 5

semblables, soit d'avoir fait souscrire des placements à ses clients, elle a exposé que les chefs 7 et 8 reprochent plutôt à l'intimé le fait de ne pas détenir de certification pour ce faire. Elle a expliqué que les clients touchés par la plainte ne pouvaient se qualifier comme « *close personal friends* » selon la norme canadienne – Prospectus et d'inscription (NI-45-106) « norme 45-106 » d'où la nature différente de la plainte.

[8] Elle a exposé que l'intimé ne détenait plus aucune certification mais en détenait une en assurance de personnes jusqu'au 31 mars 2008 et en courtage en épargne collective jusqu'au 2 mars 2009 selon l'attestation du droit de pratique émise par l'Autorité des marchés financiers (pièce P-1).

[9] La plaignante soumet que, strictement parlant, l'intimé ne détenait qu'une certification en épargne collective aux dates indiquées aux chefs d'infractions sauf qu'elle précise que les emprunts contractés par l'intimé auprès des clients avaient été faits durant la période où l'intimé détenait aussi une certification en assurance de personnes.

[10] Elle a fait la preuve qu'en tout temps pertinent aux chefs d'infraction, l'intimé est l'actionnaire majoritaire et l'administrateur unique de la société 9095-0049 Québec Inc. « 9095 » qui opérait notamment sous le nom Gestion de capital ICC ou sa version anglaise ICC Capital Management selon l'extrait du registre des entreprises (pièce P-2).

[11] Au soutien de chaque chef d'infraction, des contrats de prêts d'argent intervenus entre 9095 et des clients, des relevés de compte bancaire et des chèques de paiement d'intérêts¹ sont produits par la plaignante.

¹ Excepté dans les cas de Madame Francine Crevier et de son fils Pascal Grondin où seuls les contrats de prêts sont produits (pièces P-31 à P-34).

CD00-0814

PAGE : 6

[12] Les clients nommés aux différents chefs d'accusation ont tous en commun le fait d'avoir prêté à divers moments des argents à 9095.

[13] En octobre 1998, ces clients ont tous signé un nouveau contrat de prêt consolidant leurs prêts antérieurs. Ces nouveaux contrats avaient comme particularité qu'ils comportaient une annexe « B » (à l'exception des clients nommés aux chefs 7 et 8), intitulée *déclaration du prêteur* dans laquelle ceux-ci déclaraient qu'ils étaient des « *close personal friend* » de l'intimé et que le ou les prêt(s) se qualifia(i)ent pour l'exemption d'enregistrement et de prospectus prévues à la norme 45-106. L'intimé aurait fait signer cette annexe car une enquête avait été ouverte mais la plaignante n'en a pas déclaré plus.

[14] Les déclarations d'ouverture de compte produites comme pièces P-8, P-12, P-16, P-22 et P-25, respectivement au nom de Monsieur Antonios Karagiannakis, Monsieur Dimitrios Kavathas, Monsieur Lazaros Papadopoulos, Monsieur Nectarios Restinas, Madame Terry Wong et Monsieur David Mak établissent qu'ils sont des clients de l'intimé depuis près de 10 ans.

[15] La plaignante a déclaré que les infractions reprochées, examinées d'une façon objective, sont graves car elles vont au cœur de l'exercice de la profession et ternissent son image.

[16] L'intimé s'est engagé à rembourser les clients et cela constitue un facteur atténuant. D'ailleurs elle explique que la compagnie 9095 est administrée provisoirement par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton suite à une

CD00-0814

PAGE : 7

demande de l'Autorité des marchés financiers et qu'elle détient la somme de 1 100 000 \$ en liquidité.

[17] Enfin, il a collaboré pleinement à l'enquête et a lui-même fourni toute l'information dont la plaignante dispose.

[18] Elle a présenté ensuite ses autorités pour les chefs 1 à 6 et ensuite pour les chefs 7 et 8.

[19] La plaignante soumet ainsi la décision rendue par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière dans l'affaire *Micheline Richard*².

[20] Dans cette affaire, la représentante abusant de la confiance de ses clients, avait emprunté d'eux la somme totale de 126 000 \$. Au moment de l'audition de la plainte, elle ne les avait pas remboursés sauf pour un montant de 12 000 \$. Les infractions s'étaient échelonnées sur une période de 3 ans. L'intimée avait alors été radiée pour une période de 5 ans suivant alors les recommandations des parties lesquelles étaient conformes à celles rendues en pareille matière selon le comité. La plaignante a différencié cette affaire de la nôtre en déclarant que les clients au présent dossier étaient plus avertis.

[21] La plaignante a soumis ensuite la décision rendue par le comité dans l'affaire *Mario Anctil*³.

² *Thibault c. Richard*, CD00-0713, 7 janvier 2009.

³ *Thibault c. Anctil* CD00-0697, 4 février 2009

CD00-0814

PAGE : 8

[22] Dans cette affaire, l'intimé était accusé de deux infractions de conflit d'intérêts puisqu'il avait emprunté de son client la somme de 50 000 \$. L'intimé avait plaidé coupable et les parties avaient fait des représentations conjointes pour l'imposition d'une année de radiation. Ce n'est que lors de la dernière journée de l'audition que l'intimé avait remboursé le client. Selon le comité, l'intimé avait transgressé une règle déontologique claire et avait fait défaut d'agir en conseiller consciencieux et de subordonner les intérêts de son client au sien. Selon le comité, ces gestes posés étaient indignes d'un conseiller en sécurité financière même s'il n'avait pas d'intention malhonnête. L'intimé avait 14 années d'expérience et était âgé de 54 ans.

[23] Pour la recommandation commune sur les chefs 7 et 8 de la plainte, la plaignante a soumis les décisions *Bilodeau*⁴, *Labarre*⁵ et *Tessier*⁶.

[24] Dans *Bilodeau*, les chefs 1, 8 et 13 de la plainte sont similaires à la présente affaire et la suggestion commune était de 5 années de radiation. Dans l'affaire *Labarre*, peu de facteurs atténuants pouvant inciter à mitiger les sanctions, n'avaient été présentés au comité, et le comité a suivi les recommandations conjointes de 3 années de radiation. Enfin dans *Tessier*, il y a radiation temporaire de 3 ans pour un placement hors certification qui a apporté une perte substantielle au client. Dans notre cas, les clients visés aux chefs d'accusation 7 et 8 de la plainte ont été remboursés.

⁴ *Thibault c. Bilodeau*, CD00-0690, 21 juillet 2008.

⁵ *Thibault c. Labarre*, CD00-0691, 5 janvier 2009.

⁶ *Thibault c. Tessier*, CD00-0762, 24 août 2010.

CD00-0814

PAGE : 9

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[25] Le procureur de l'intimé souligne qu'il n'y a pas eu appropriation de fonds de la part de l'intimé. Les argents empruntés des clients ont été placés dans des certificats. Aucune accusation n'a été portée par l'Autorité des marchés financiers concernant les chefs 1 à 6. L'intimé n'a jamais caché son intérêt dans 9095. L'intimé a pleinement collaboré à l'enquête de la syndique. Même s'il est en accord avec les recommandations communes, il considère que le public aurait été suffisamment protégé par une simple ordonnance de remboursement des sommes d'argent empruntées.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[26] Dans *Malouin c. Notaires*⁷, le Tribunal des professions a déterminé que pour s'écarter des suggestions communes, le comité doit estimer que celles-ci sont déraisonnables, portent atteinte à l'intérêt public ou risquent de jeter un discrédit sur l'administration de la justice.

[27] Dans *Richard*, l'intimée avait obtenu une radiation de 5 années parce qu'elle avait abusé de la confiance de ses clients. Dans notre cas, selon la plaignante, les clients savaient ce qu'ils faisaient.

[28] Dans *Anctil*, le montant en jeu était beaucoup moindre que dans la présente affaire.

⁷ *Malouin c. Notaires* 2002 QCTP 15.

CD00-0814

PAGE : 10

[29] Pour les chefs 7 et 8 de la plainte, dans *Bilodeau*⁸, les clients avaient été spoliés de leurs avoirs et il y eut suggestion commune de cinq années de radiation. Dans ces cas, les clients ont été remboursés.

[30] Dans l'affaire *Labarre*, le comité a suivi les recommandations conjointes d'imposer 3 années de radiation pour un placement hors certification.

[31] À la lumière des faits exposés par les parties et les décisions antérieures du comité de discipline, le comité considère que les suggestions communes sont raisonnables et s'insèrent dans les paramètres des sanctions rendues antérieurement par le comité de discipline et citées par la plaignante.

[32] De plus, suivant la recommandation des parties, le comité ordonnera, aux frais de l'intimé, la publication de la décision et condamnera celui-ci au paiement des déboursés ainsi que l'ordonnance de remettre aux clients les sommes détenues ou devrait être détenues par l'intimé.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur tous et chacun des 8 chefs d'accusation contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable de chacun des 8 chefs d'accusation contenus à la plainte;

⁸ *Thibault c. Bilodeau*, note 4.

CD00-0814

PAGE : 11

ORDONNE sur chacun des chefs d'accusation numéros 1 à 6 contenus à la plainte, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de 3 ans à être purgée de façon concurrente, la période de radiation ne devant prendre effet qu'au moment de la reprise par l'intimé de son droit de pratique et de l'émission en son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers;

ORDONNE de remettre aux clients des sommes mentionnées dans la plainte disciplinaire quant aux chefs d'accusation suivants :

Sur le chef numéro 1 : de remettre à Linda Legros et Pierro Vacante, la somme de 186 500 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

Sur le chef numéro 2 : de remettre à Antonios Karagiannakis, la somme de 200 000 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

Sur le chef numéro 3 : de remettre à Dimitrios Kavathas, la somme de 100 000 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

Sur le chef numéro 4 : de remettre à Lazaros Papadopoulos, la somme de 110 000 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

Sur le chef numéro 5 : de remettre à Nectarios Restinas, la somme de 30 000 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

Sur le chef numéro 6 : de remettre à Terry Wong et David Mak, la somme de 90 000 \$ qu'il détient ou devrait détenir pour lui;

CD00-0814

PAGE : 12

ORDONNE sur chacun des chefs d'accusation numéros 7 et 8 contenus à la plainte, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de 3 ans à être purgée de façon concurrente. La période de radiation ne devant prendre effet qu'au moment de la reprise par l'intimé de son droit de pratique et de l'émission en son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156 (5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

(s) Jean-Marc Clément

M^e JEAN-MARC CLÉMENT
Président du comité de discipline

(s) Pierre Perreault

M. PIERRE PERREULT, A.V.A., PL. FIN.
Membre du comité de discipline

(s) Felice Torre

M. FELICE TORRE, A.V.A. PL.FIN.
Membre du comité de discipline

CD00-0814

PAGE : 13

M^e Julie Piché
TERRIEN COUTURE, avocats, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Cyrille Duquette
DUQUETTE DUBOIS, avocats
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 26 octobre 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Dispenses de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés*.

- Bernard, Steve
Globevest Capital inc.

Cette personne est dispensée des obligations suivantes :

- L'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* de posséder au moins 2 années d'expérience pertinente relative aux contrats à terme ou aux swaps;
- L'obligation prévue au paragraphe 2° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* d'avoir réussi le Cours sur la négociation des contrats à terme.

Le bénéfice de cette dispense est assorti de la condition suivante :

- Le candidat exerce seulement des activités en dérivés visant les options.

- Bouchard, Jean-Philippe
Giverny Capital inc.

Cette personne est dispensée des obligations suivantes :

- L'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* de posséder au moins 2 années d'expérience pertinente relative aux options;
- L'obligation prévue au paragraphe 2° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* d'avoir réussi le Cours sur la négociation des options.

Le bénéfice de cette dispense est assorti de la condition suivante :

- Le candidat exerce seulement des activités en dérivés visant les contrats à termes et les swaps.

- Chatigny, Sonia
Investissements Standard Life inc.

Cette personne est dispensée des obligations suivantes :

- L'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* de posséder au moins 2 années d'expérience pertinente relative aux options;

-Le bénéfice de cette dispense est assorti de la condition suivante :

- La candidate exerce seulement des activités en dérivés visant les contrats à termes et les swaps.
- Chiadmi, Ismael
Placements Montrusco Bollton inc.

Cette personne est dispensée des obligations suivantes :

- L'obligation prévue au paragraphe 2° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* d'avoir réussi le Cours d'initiation aux produits dérivés, le Cours sur la négociation des contrats à terme et le Cours sur la négociation des options.

- Halton, Andrew
Bimcor inc.

Cette personne est dispensée des obligations suivantes :

- L'obligation prévue au paragraphe 2° de l'article 11.6 du *Règlement sur les instruments dérivés* d'avoir réussi le Cours d'initiation aux produits dérivés, le Cours sur la négociation des contrats à terme et le Cours sur la négociation des options.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 24-305 du personnel des ACVM : Questions fréquemment posées à propos du Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles et de l'instruction générale connexe

(Voir section 7.1 du présent bulletin)

IFRS – Rappel des dispositions réglementaires pour la première période intermédiaire

L'Autorité des marchés financiers a publié le 17 décembre 2010 des modifications à ses règlements afin de tenir compte du passage aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») en 2011. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

L'objectif de cet envoi est de vous rappeler les principales dispositions réglementaires se rapportant au premier rapport financier et à certains documents d'information continue de la première période intermédiaire établis conformément aux IFRS. Ce rappel s'adresse aux émetteurs assujettis à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L. R. Q., c. V-1.1, qui ont une obligation d'information du public, mais qui ne sont pas des entités ayant des activités à tarifs réglementés ou des fonds d'investissement.

Rappel des dispositions réglementaires relatives au rapport financier pour la première période intermédiaire qui sera préparé en IFRS

Outre les rapprochements et l'information à fournir prévus à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, le rapport financier pour la première période intermédiaire doit respecter les dispositions réglementaires suivantes :

1. Selon l'article 3.2 du [Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables](#), le rapport financier pour la première période intermédiaire doit notamment :

- être établi conformément aux IFRS;
- être établi selon les mêmes principes comptables pour toutes les périodes comptables qui y sont présentées;
- contenir une déclaration sans réserve de conformité à l'IAS 34.

2. Selon l'article 4.3 du [Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#), le rapport financier pour la première période intermédiaire doit notamment :

- inclure l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS de l'émetteur à la date de transition aux IFRS, de préférence par l'ajout d'une troisième colonne à l'état de la situation financière pour la première période intermédiaire.

Par ailleurs, selon l'article 14.3 du [Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#), les émetteurs bénéficient d'une prolongation de 30 jours du délai de dépôt pour le premier rapport financier intermédiaire en IFRS.

Rappel des dispositions réglementaires relatives aux attestations

Étant donné les changements de nature terminologique apportés au [Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs](#), les attestations des documents intermédiaires pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date devront contenir cette nouvelle terminologie.

Rappel de certains avis du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) récemment modifiés ou publiés

[Avis 52-306 du personnel des ACVM \(révisé\), Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR](#), modifié le 9 novembre 2010 :

Cet avis précise, entre autres, l'information à fournir sur les autres mesures conformes aux PCGR exigés par les IFRS lorsque ces mesures sont diffusées avant la publication des états financiers intermédiaires ou annuels de la période concernée.

[Avis 52-328 du personnel des ACVM, Information sur les méthodes comptables au cours de l'année de basculement aux Normes internationales d'information financière \(IFRS\)](#), publié le 8 avril 2011 :

Cet avis précise l'information à fournir relativement aux méthodes comptables durant l'année de basculement aux IFRS dans les rapports de gestion intermédiaire et annuel des émetteurs.

Renseignements additionnels :

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Johanne Boulerice
 Chef du Service de l'information continue
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4331
 Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4331
 Courrier électronique : johanne.boulerice@lautorite.qc.ca

Sylvie Anctil-Bavas
 Chef comptable
 Téléphone^o: 514-395-0337, poste 4291
 Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4291
 Courrier électronique : sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Hugues Gravel
 Analyste, Service de l'information continue
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4329
 Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4329
 Courrier électronique : hugues.gravel@lautorite.qc.ca

Le 6 mai 2011



Avis 11-314 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Mise à jour des textes réglementaires des ACVM

Le 6 mai 2011

Un territoire peut, à l'occasion, apporter des modifications à des règlements dont l'incidence se limite à ce territoire uniquement. Ces modifications locales peuvent néanmoins présenter un intérêt ou revêtir une importance pour d'autres territoires. Les ACVM estiment qu'il serait utile de mettre à la disposition du public des versions consolidées et à jour de ces règlements modifiés pour refléter les modifications locales apportées par tous les membres des ACVM.

À cette fin, le personnel des ACVM entend publier, lorsqu'il y a lieu, des avis permettant de :

- préciser les articles des règlements touchés par des modifications locales;
- présenter le texte des modifications locales des divers territoires ainsi que leur source.

L'Annexe A joint au présent avis contient de nombreux changements qui ont déjà été apportés localement aux règlements indiqués. Les versions consolidées des textes figurant sur le site Web des membres des ACVM seront mises à jour, au besoin, pour tenir compte de ces modifications.

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Sylvia Pateras
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 2536
sylvia.pateras@lautorite.qc.ca

Mark Wang
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6658
mwang@besc.bc.ca

Simon Thompson
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416-593-8261
sthompson@osc.gov.on.ca

Kari Horn
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-297-4698
kari.horn@asc.ca

Manon Losier
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7690
manon.losier@nbsc-cvmnb.ca

Barbara Shourounis
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306-787-5842
bshourounis@sfsc.gov.sk.ca

Chris Besko
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Chris.Besko@gov.mb.ca

Shirley Lee
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-5441
leesp@gov.ns.ca

Annexe A

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
<i>Règlement 11-102 sur le régime de passeport</i>	Modification apportée au Règlement 11-102 corrélative à l'abrogation et au remplacement des <i>Alberta Securities Commission Rules</i> (General) (Alberta)	L'annexe D a été modifiée : 1) par le remplacement des mots « art. 28 des <i>ASC Rules</i> (General) » dans la ligne « Fonds de garantie » de la rubrique « Inscription » par les mots « art. 6 des <i>ASC Rules</i> (General) »; 2) par la suppression des mots « art. 129.1 des <i>ASC Rules</i> (General) et » de la ligne « Dépôt d'une déclaration de placement avec dispense » de la rubrique « Obligations relatives aux dispenses de prospectus ».
	81-513 (Colombie-Britannique)	L'annexe D a été modifiée, dans les quatre premières lignes sous la colonne « Colombie-Britannique » de la rubrique « Fonds d'investissement – Opérations intéressées », de la façon suivante : 1) par le remplacement des mots « art. 121 » par les mots « art. 6 du BC Instrument 81-513 <i>Self-Dealing</i> »; 2) par le remplacement des mots « art. 122 » par les mots « art. 7 du BC Instrument 81-513 <i>Self-Dealing</i> »; 3) par le remplacement des mots « art. 124 » par les mots « art. 8 du BC Instrument 81-513 <i>Self-Dealing</i> »; 4) par le remplacement des mots « art. 126 » par les mots « art. 9 du BC Instrument 81-513 <i>Self-Dealing</i> ».
	11-801 (Territoires du Nord-Ouest)	L'annexe D a été modifiée par le remplacement, dans la colonne « Territoires du Nord-Ouest » de la rubrique « Déclarations d'initiés », des mots « art. 2 du Local Rule 55-501 » par les mots « art. 104 ».
	11-802 (Île-du-Prince-Édouard)	L'annexe D a été modifiée par le remplacement, dans la colonne « Île-du-Prince-Édouard » de la rubrique « Déclarations d'initiés », des mots « art. 1 du Local Rule 55-501 » par les mots « art. 104 ».
<i>Note : Ces modifications au Règlement 11-102 ont mis à jour, aux fins du passeport, la liste des dispositions locales équivalentes pertinentes en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et à l'Île-du-Prince-Édouard.</i>		
<i>Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)</i>	13-802 (Nouveau-Brunswick)	La rubrique 6 de la partie III de l'annexe A a été modifiée par le remplacement, dans la liste des territoires intéressés, de « NS et NF » par « NB, NS, NL, T.N.-O., Nun., Î.-P.-É. et YT ».
	11-801 (Territoires du Nord-Ouest)	
	11-801 (Nunavut)	
	13-801 (Île-du-Prince-Édouard)	
	11-803 (Yukon)	
<i>Note : Ces modifications au Règlement 13-101 ont prescrit le dépôt en format électronique du document « Acquisition de titres (système d'alerte) – Communiqué de presse et déclaration », conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nunavut et du Yukon.</i>		
<i>Règlement 14-101 sur les définitions</i>	11-801 (Nunavut)	1. Le paragraphe 3 de l'article 1.1 a été modifié par l'ajout du paragraphe suivant, après le paragraphe c, à la définition de « personne ou société » : « c.1) au Nunavut, une « personne » au sens de l'article 1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.Nun. 2008, ch. 12); »; 2. Les annexes C et D ont été modifiées par le remplacement, vis-à-vis de « Nunavut », des mots « Registrar of Securities » et « Registrar » par, respectivement, les mots « Surintendant des valeurs mobilières » et « Surintendant ».

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
<i>Note : La première modification au Règlement 14-101 a rendu la législation du Nunavut conforme à celle des autres territoires. La deuxième a mis à jour les renseignements concernant le Nunavut.</i>		
Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus	Règlement modifiant le Règlement 41-101 (Alberta)	L'appendice 3 de l'annexe A a été modifié par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».
	41-801 (Île-du-Prince-Édouard)	L'appendice 3 de l'annexe A a été modifié par le remplacement, vis-à-vis de « Île-du-Prince-Édouard », des mots « Deputy Registrar, Securities Division » par les mots « Superintendent of Securities », et par l'ajout, juste en dessous, des mots « Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ».
	11-803 (Yukon)	L'appendice 3 de l'annexe A a été modifié par le remplacement du paragraphe vis-à-vis de « Yukon », après la première ligne, par le suivant : Ministère de la Justice Andrew A. Philipsen Law Centre 2130, 2 nd Avenue, 3 ^e étage Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6 Téléphone : 867-667-5225 www.community.gov.yk.ca/corp/secureinvest.html
<i>Note : Ces modifications au Règlement 41-101 ont mis à jour les renseignements concernant l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon.</i>		
Règlement 45-102 sur la vente de titres	Règlement modifiant le Règlement 45-102 (Alberta)	L'Annexe 45-102A1 a été modifiée par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».
	Règlement modifiant le Règlement 45-102 (Territoires du Nord-Ouest)	L'annexe A a été modifiée par le remplacement, vis-à-vis de « Territoires du Nord-Ouest », des mots « Definition of "control person" and paragraph (iii) of the definition of "distribution" contained in subsection 1(1) of Blanket Order No. 1 of the Registrar of Securities » par les mots « Definition of "control person" in subsection 1(1) and paragraph (c) of the definition of "distribution" contained in subsection 1(1) of the Securities Act (Northwest Territories) ».
	11-801 (Nunavut)	L'annexe A a été modifiée par le remplacement, vis-à-vis de « Nunavut », des mots « Définition de "control person" et sous-paragraphe iii de la définition de "distribution" prévue au paragraphe 1 de l'article 1 du Blanket Order No. 1 du Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Définition de "personne participant au contrôle" au paragraphe 1 de l'article 1 et paragraphe c de la définition de "placement" prévus au paragraphe 1 de l'article 1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.Nun. 2008, ch. 12) ».
	45-802 (Île-du-Prince-Édouard)	L'annexe A a été modifiée par le remplacement, vis-à-vis de « Île-du-Prince-Édouard », des mots « Sous-paragraphe iii de la définition de "distribution" prévue à l'article 1 » par les mots « Paragraphe e de l'article 1 et sous-paragraphe iii du paragraphe k de l'article 1 ».
<i>Note : La première modification au Règlement 45-102 a mis à jour l'adresse de l'Alberta Securities Commission. Les autres modifications au Règlement 45-102 ont mis à jour les références législatives des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les placements de blocs de contrôle. La mise à jour des références législatives des Territoires du Nord-Ouest n'a qu'à être faite dans la version consolidée de l'Ontario; la modification avait déjà été apportée dans les autres territoires.</i>		
Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription	Règlement modifiant le Règlement 45-106 (Alberta)	L'Annexe 45-106A1 a été modifiée par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».
<i>Note : La modification qui précède a mis à jour l'adresse de l'Alberta Securities Commission.</i>		

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
Norme canadienne 55-102, <i>Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)</i>	55-804 (Nouveau-Brunswick) 11-801 (Territoires du Nord-Ouest) 11-801 (Nunavut) 55-802 (Île-du-Prince-Édouard) 11-803 (Yukon)	<p>1. L'article 1.1 a été modifié par le remplacement, au paragraphe a de la définition de « déclaration de transfert », des mots « en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve » par les mots « en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Nunavut ou au Yukon ».</p> <p>2. Le paragraphe 1 de l'article 3.2 a été modifié par le remplacement des mots « En Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve » par les mots « En Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Nunavut et au Yukon ».</p> <p>3. Les formulaires 55-102F1, 55-102F2 et 55-102F3 ont été modifiés :</p> <p>1) dans le paragraphe sous le titre « Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels » :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) par l'ajout des mots « des Territoires du Nord-Ouest, » après les mots « de l'Ontario, »; b) par l'ajout des mots « , de l'Île-du-Prince-Édouard » après les mots « de la Nouvelle-Écosse »; c) par le remplacement des mots « et de Terre-Neuve » par les mots « , de Terre-Neuve et du Yukon ». <p>2) près de la fin de chacun de ces formulaires, par l'ajout, en ordre alphabétique selon le nom de la province ou du territoire, de ce qui suit :</p> <p>Surintendant des valeurs mobilières Ministère de la Justice Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 1^{er} étage, Stuart M. Hodgson Building 5009-49^e rue B.P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 À l'attention du surintendant adjoint des valeurs mobilières Téléphone : 867-920-3318</p> <p>Gouvernement du Nunavut Legal Registries Division P.O. Box 100, Station 570 1st Floor, Brown Building Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Personne-ressource : Surintendant des valeurs mobilières Tél. : 867-975-6590 Télécopieur : 867-975-6595 Courriel : legal.registries@gov.nu.ca</p> <p>Superintendent of Securities Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard 4th Floor, Shaw Building 95 Rochford Street P.O. Box 2000 Charlottetown PE C1A 7N8 Tél. : 902-368-4550</p> <p>Bureau des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon 3^e étage, 2130 Second Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 (C-6) À l'attention du surintendant des valeurs mobilières Tél. : 867-667-5505</p>

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
Norme canadienne 55-102, <i>Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)</i> (suite)	Se reporter aux renvois précédents.	<p>4. Le formulaire 55-102F6 a été modifié :</p> <p>1) dans l'encadré intitulé « Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels » :</p> <p><i>a) par l'ajout des mots</i> « des Territoires du Nord-Ouest, » <i>après les mots</i> « de l'Ontario, »;</p> <p><i>b) par l'ajout des mots</i> « , de l'Île-du-Prince-Édouard » <i>après les mots</i> « de la Nouvelle-Écosse »;</p> <p><i>c) par le remplacement des mots</i> « et de Terre-Neuve » <i>par les mots</i> « , de Terre-Neuve et du Yukon ».</p> <p>2) dans la case 4 intitulée « TERRITOIRE(S) DANS LEQUEL (LESQUELS) L'ÉMETTEUR EST ÉMETTEUR ASSUJETTI OU L'ÉQUIVALENT », par l'ajout, en ordre alphabétique, de ce qui suit :</p> <p><input type="checkbox"/> ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</p> <p><input type="checkbox"/> TERRITOIRES DU NORD-OUEST</p> <p><input type="checkbox"/> YUKON</p> <p>3) dans la case « Instructions », par le remplacement des mots « à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon » <i>par les mots</i> « au Nunavut ».</p> <p>4) à la fin, par l'ajout, en ordre alphabétique selon le nom de la province ou du territoire, de ce qui suit :</p> <p>Surintendant des valeurs mobilières Ministère de la Justice Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 1^{er} étage, Stuart M. Hodgson Building 5009-49e rue B.P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 À l'attention du surintendant adjoint des valeurs mobilières Téléphone : 867-920-3318 Télécopieur : 867-873-0243</p> <p>Gouvernement du Nunavut Legal Registries Division P.O. Box 100, Station 570 1st Floor, Brown Building Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Personne-ressource : Surintendant des valeurs mobilières Tél. : 867-975-6590 Télécopieur : 867-975-6595 Courriel : legal.registries@gov.nu.ca</p> <p>Superintendent of Securities Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard 4th Floor, Shaw Building 95 Rochford Street P.O. Box 2000 Charlottetown PE C1A 7N8 Tél. : 902-368-4550</p> <p>Bureau des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Law Centre, 3^e étage 2130 Second Avenue (Case postale 2703) Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6 À l'attention du surintendant des valeurs mobilières Téléphone : 867-667-5466 Télécopieur : 867-393-6251</p>

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
<p><i>Notes : Deux types de modifications à la Norme canadienne 55-102 figurent ci-dessus. Tout d'abord, des modifications applicables au Nouveau-Brunswick, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon concernant la définition de « déclaration de transfert » et le dépôt de celle-ci ont été apportées aux fins d'uniformité avec les autres territoires membres des ACVM. Ensuite, des modifications applicables aux Territoires du Nord-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon ont également été apportées aux formulaires prévus par la Norme canadienne 55-102 aux fins d'uniformité également. Des modifications plus mineures applicables au Nunavut y ont également été apportées.</i></p>		
Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)	Règlement modifiant la Norme canadienne 55-102 (Alberta)	<p>1. Le formulaire 55-102F1, Profil d'initié, est modifié par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».</p> <p>2. Le formulaire 55-102F2, Déclaration d'initié, est modifié par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».</p> <p>3. Le formulaire 55-102F3, Supplément de profil d'émetteur, est modifié par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».</p> <p>4. Le formulaire 55-102F6, Déclaration d'initié, est modifié par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par « Suite 600, 250 - 5th Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 0R4 ».</p>
<p><i>Note : Les modifications qui précèdent apportées aux formulaires prévus par la Norme canadienne 55-102 ont mis à jour l'adresse de l'Alberta Securities Commission.</i></p>		
Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés	11-801 (Nunavut)	<p>L'annexe A a été modifiée par l'ajout, après « Nouvelle-Écosse », de ce qui suit :</p> <p>NUNAVUT Paragraphe c de la définition de « placement » prévue au paragraphe 1 de l'article 1 de la Loi sur les valeurs mobilières (Nunavut).</p>
<p><i>Note : Cette modification au Règlement 62-103 a mis à jour les références législatives du Nunavut concernant « le placement de blocs de contrôle ».</i></p>		
Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement	81-513 (Colombie-Britannique) 11-801 (Nunavut) 11-803 (Yukon) 81-807 (Île-du-Prince-Édouard)	<p>1. L'annexe A a été modifiée :</p> <p>1) par le remplacement, vis-à-vis de « Colombie-Britannique », des mots « Partie 15 – Self-Dealing du Securities Act » par les mots « BC Instrument 81-510 Self-Dealing »;</p> <p>2) par l'ajout, après « Nouvelle-Écosse », de ce qui suit :</p> <p>Nunavut Partie 11 - Déclaration d'initié et alerte de la Loi sur les valeurs mobilières;</p> <p>3) par l'ajout, après « Colombie-Britannique », de ce qui suit :</p> <p>Île-du-Prince-Édouard Partie 11 - Insider Reporting and Early Warning du Securities Act;</p> <p>4) par l'ajout, après « Territoires du Nord-Ouest », de ce qui suit :</p> <p>Yukon Partie 11 - Déclaration d'initié et alerte de la Loi sur les valeurs mobilières.</p> <p>2. L'annexe B a été modifiée :</p> <p>1) par la suppression, vis-à-vis de « Colombie-Britannique », des mots « Sous-paragraphe b du paragraphe 1 de l'article 127 du Securities Act (R.S.B.C. 1996, ch. 418) »;</p> <p>2) par la suppression, vis-à-vis de « Île-du-Prince-Édouard », des mots « Paragraphe 6 de l'article 38.1 des Securities Act Regulations (R.S.P.E.I. 1988, c. S-3) ».</p>

Règlement	Règlements de modification locaux	Détails des modifications apportées au règlement
<i>Note : Les annexes A et B du Règlement 81-107 ont été modifiées pour mettre à jour les références législatives de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les conflits d'intérêts, les opérations intéressées et les opérations intéressées entre fonds. L'annexe A du Règlement 81-107 a été mise à jour pour tenir compte des nouvelles références législatives du Nunavut et du Yukon concernant les conflits d'intérêts et les opérations intéressées.</i>		

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BLANCHET, RICHARD	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009191-1	2011-05-04	5 000,00 \$
BOUCHARD, NORMAND	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009192-1	2011-05-04	5 000,00 \$
DE BATZ DE TRENQUELLEON, RENAUD	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009193-1	2011-05-04	5 000,00 \$
DOUCHANE, ANDRE JEAN	CORPORATION MINIERE OSISKO	20110009580-1	2011-05-04	5 000,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
DUFORT, GUY	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009194-1	2011-05-04	5 000,00 \$
GINGRAS, PIERRE	CORPORATION NUVOLT INC.	20110009581-1	2011-05-04	5 000,00 \$
GIROUARD, DENIS	BANQUE NATIONALE DU CANADA	20110009189-1	2011-05-04	5 000,00 \$
GROVER, PETER	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009195-1	2011-05-04	5 000,00 \$
HARVEY, MARTIN	MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	20110009579-1	2011-05-04	5 000,00 \$
HEBERT, FRANCOIS	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009196-1	2011-05-04	5 000,00 \$
LETELLIER, MICHEL	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009197-1	2011-05-04	5 000,00 \$
PERRON, JEAN	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009198-1	2011-05-04	5 000,00 \$
PROULX, ANDRE	EXPLORATION PUMA INC.	20110009583-1	2011-05-04	1 300,00 \$
SONBERG, MELISSA	GROUPE AEROPLAN INC.	20110009190-1	2011-05-04	1 600,00 \$
TIMPANO, VINCENT ROBERT	GROUPE AEROPLAN INC.	20110009582-1	2011-05-04	1 600,00 \$
TRUDEL, JEAN	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20110009199-1	2011-05-04	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Minière Northern Star

Interdit à Corporation Minière Northern Star, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0112

Exploration Amex Inc.

Interdit à Exploration Amex Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0114

Innovium Media Properties Corp.

Interdit à Innovium Media Properties Corp., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0115

Intema Solutions Inc.

Interdit à Intema Solutions Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0113

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brookfield Asset Management Inc.	29 avril 2011	Ontario
Canadian Convertible Liquid Universe ETF	2 mai 2011	Ontario
Catégorie de ressources canadiennes Qwest Energy	3 mai 2011	Colombie-Britannique
Equal Energy Ltd.	2 mai 2011	Alberta
Fiducie CHRIF	28 avril 2011	Ontario
FNB PowerShares PowerShares 1-5 Year Laddered Investment Grade Corporate Bond Index ETF PowerShares Ultra DLUX Long Term Government Bond Index ETF PowerShares Fundamental High Yield Corporate Bond (CAD Hedged) Index ETF PowerShares Canadian Dividend Index ETF PowerShares Canadian Preferred Share Index ETF PowerShares QQQ (CAD Hedged) Index ETF	2 mai 2011	Ontario
Fonds canadien à haut rendement Focus	28 avril 2011	Ontario
Fonds d'occasions de revenu stratégique Manuvie	28 avril 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de prêts privilégiés à taux variable d'ING	28 avril 2011	Ontario
Fonds Placements Franklin Templeton	28 avril 2011	Ontario
Fonds de croissance mondiale Franklin Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Groupe de Fonds Sentry Catégorie diversifiée à rendement total Sentry Fonds de croissance et de revenu américain Sentry	29 avril 2011	Ontario
Horizons Enhanced U.S. Equity Income Fund	29 avril 2011	Ontario
Strategic Income Trust	2 mai 2011	Ontario
Tourmaline Oil Corp.	29 avril 2011	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital régional et coopératif Desjardins	29 avril 2011	Québec
Fiducie de portefeuille américain O'Leary	29 avril 2011	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de rendement stratégique américain Avantage O'Leary	29 avril 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	29 avril 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Barclays Bank PLC	4 mai 2011	Ontario
Brookfield Residential Properties Inc.	3 mai 2011	Ontario
Brookfield Properties Corporation		
Exemplar Portfolios Ltd.	29 avril 2011	Ontario
Exemplar Global Opportunities Portfolio		
Exemplar Canadian Focus Portfolio		
Exemplar Diversified Portfolio		
Exemplar Market Neutral Portfolio		
First Trust Advantaged Short Duration High Yield Bond Fund	28 avril 2011	Ontario
FNB de revenu plus Horizons AlphaPro	4 mai 2011	Ontario
Fonds de lingots d'argent Sprott	3 mai 2011	Ontario
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors	29 avril 2011	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Front Street MLP Income Fund II Ltd.	29 avril 2011	Ontario
Marquest Canadian Equity Income Fund	29 avril 2011	Ontario
Provident Energy Ltd.	29 avril 2011	Alberta
Short Duration High Yield Portfolio Trust	28 avril 2011	Ontario
Sunstone U.S. Opportunity (No. 4) Realty Trust	27 avril 2011	Colombie-Britannique
Sunstone (No. 4) Limited Partnership		
Tech Leaders Income Fund	28 avril 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB d'obligations tactique Horizons AlphaPro	29 avril 2011	Ontario
FNB d'obligations tactique Horizons AlphaPro	4 mai 2011	Ontario
FNB Géré Horizons AlphaPro S&P/TSX60mc	29 avril 2011	Ontario
Fonds Keystone	4 mai 2011	Ontario
Fonds Portefeuille prudent Keystone		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Portefeuille équilibré Keystone		
Fonds Portefeuille équilibre et croissance Keystone		
Fonds Portefeuille croissance Keystone		
Fonds Portefeuille croissance maximum Keystone		
Fonds d'actions AGF Keystone		
Fonds d'obligations Beutel Goodman Keystone		
Catégorie Power Dynamique Keystone Petites sociétés		
Fonds revenu élevé Manuvie Keystone		
Fonds américain de valeur Manuvie Keystone		
Fonds Matrix	28 avril 2011	Colombie-Britannique
Fonds de dividendes et de revenu Matrix		
Fonds de croissance canadien Matrix		
Fonds d'actions internationales Matrix		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Toronto-Dominion	25 avril 2011	18 mai 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AccelRate Power Systems Inc.	2011-03-21	20 000 000 de reçus de souscription	6 000 000 \$	1	65	2.3
Acquisition Co. Lanza Parent	2011-03-25	billets	7 340 200 \$	1	2	2.3
Argonaut Exploration Inc.	2011-03-30	3 640 000 unités	455 000 \$	1	28	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Arrow Lakes Power Corporation	2011-04-05	obligations	350 000 000 \$	10	19	2.10
AWM Balanced Mortgage Investments Corporation	2011-03-24	1 367 actions privilégiées de catégorie B	136 719 \$	1	3	2.3 / 2.9
Banque de Montréal	2011-04-07	billets	11 000 000 \$	1	1	2.3
Banque Royale du Canada	2011-04-04	billets	338 765 \$	5	1	2.3
BMW Canada Inc.	2011-04-01	billets	574 913 000 \$	10	34	2.3
Canada Safeway Limited	2011-03-31	billets	300 000 000 \$	5	29	2.3
Canamex Resources Corp.	2011-04-04	5 000 000 d'unités	750 000 \$	1	11	2.3 / 2.5
Clean Harbors, Inc.	2011-03-24	billets	859 754 \$	1	4	2.3
Critical Elements Corporation	2011-03-30	500 000 unités	150 000 \$	1	0	2.3
Critical Outcome Technologies Inc.	2011-03-25	8 015 000 unités	1 282 400 \$	1	22	2.3
Emerald City of Oz, LLC	2011-03-22	10 000 unités	10 000 \$	1	0	2.3
Exploration Knick inc.	2011-03-31	1 666 665 actions ordinaires	500 000 \$	34	0	2.3
Harbour First Mortgage Fund Limited Partnership	2011-03-25	4 622 unités	4 622 414 \$	13	111	2.3
IGW Real Estate Investment Trust	2011-03-28 au 2011-04-01	unités de catégorie AAA, unités série 1 et unités série 2	1 123 174 \$	1	24	2.3 / 2.9
Limited Brands, Inc.	2011-03-25	billets	25 422 800 \$	1	26	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mainstream Minerals Corporation	2011-04-14	8 086 109 unités	727 750 \$	1	18	2.3 / 2.5
Maya Or & Argent Inc.	2011-03-18	4 221 534 unités	1 899 690 \$	12	43	2.3
Métaux de Base et Platine St-Georges Ltée	2011-03-23	2 500 000 actions ordinaires	125 000 \$	0	3	2.3
Métaux DNI Inc.	2011-04-07	1 400 000 unités, 1 400 000 actions ordinaires et 700 000 bons de souscription	252 000 \$	0	1	2.3
MethylGene Inc.	2011-04-04	271 338 696 unités	33 727 400 \$	2	20	2.3
Miller Western Forest Products Ltd.	2011-04-07	billets	81 780 325 \$	5	14	2.3
MPT Mustard Products & Technologies Inc.	2011-03-29	1 916 141 actions ordinaires catégorie A	670 649 \$	10	21	2.3 / 2.5
Nexsan Corporation	2009-09-21	billets	3 879 720 \$	1	0	2.3
NXP Semiconductors N.V.	2011-03-31 et 2011-04-04	450 000 actions ordinaires	13 101 750 \$	1	1	2.3
Ontrea Inc.	2011-04-07	obligations	300 000 000 \$	1	8	2.3
Protalix Biotherapeutics Inc.	2011-03-18	75 000 actions ordinaires	406 065 \$	1	0	2.3
Replicor Inc.	2011-04-12	974 290 actions ordinaires catégorie A	974 290 \$	5	2	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ressources Conway inc.	2011-03-30	7 342 858 unités accréditives et 3 671 479 unités	771 000 \$	1	1	2.3
Ressources Géoméga Inc.	2011-03-29	40 000 actions ordinaires	150 800 \$	1	0	2.13
Ressources Géoméga Inc.	2011-04-01	200 000 unités	790 000 \$	2	0	2.13
Ressources Minières Augyva Inc.	2011-03-30	16 000 000 d'unités	8 000 000 \$	30	41	2.3 / 2.5 / 2.10
Ressources Monarques Inc.	2011-03-31	100 actions ordinaires	40 \$	1	0	2.13
Shona Energy Company	2011-03-17	14 740 143 bons de souscription spéciaux	10 318 100 \$	1	39	2.3
Stornoway Diamond Corporation	2011-04-01	29 588 892 actions ordinaires et 22 543 918 actions ordinaires convertibles	129 810 697 \$	2	0	2.12
Teranet Holdings LP	2011-04-04	obligations	525 000 000 \$	10	46	2.3
Trevali Mining Corporation	2011-04-06 et 2011-04-07	5 263 157 actions ordinaires	10 000 000 \$	3	53	2.3
TSO Energy Corporation	2011-04-05	2 015 000 actions ordinaires	2 015 000 \$	1	31	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2011-03-31	billets	150 000 \$	1	0	2.3
VVC Exploration Corporation	2011-04-11	11 000 000 d'unités	770 000 \$	11	0	2.3 / 2.5 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton Silver Crossing Investment Corporation	2011-04-01	120 783 actions ordinaires	1 207 830 \$	4	46	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing Limited Partnership	2011-04-08	111 949 unités	1 050 819 \$	1	9	2.3 / 2.9
Walton Southern U.S. 2 Land Investment Corporation	2011-04-08	73 459 actions ordinaires catégorie B	734 590 \$	1	30	2.3 / 2.9
Yellowhead Mining Inc.	2011-04-05	14 129 655 unités	20 488 000 \$	1	74	2.3 / 2.12

Information corrigée**Bulletin du 25 mars 2011 - Vol. 8, n° 12**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
IGW Real Estate Investment Trust	2011-02-28 au 2011-03-04	1 120 489 unités	1 487 450 \$	1	58	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

DIRTT Environmental Solutions Ltd.

(DIRTT Environmental Solutions Ltd.)

Dépôt des documents en date du 20 avril 2011 concernant l'offre publique de rachat de DIRTT Environmental Solutions Ltd. jusqu'à 3 000 000 \$ d'actions ordinaires émises et en circulation en vertu de la Partie 4 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat.

Numéro de projet SEDAR : 1732021

Décision n°: 2011-FS-0086

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Algonquin Power Co.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti d'Algonquin Power Co.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0104

Financial Services Income STREAMS Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Financial Services Income STREAMS Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0109

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
AASTRA TECHNOLOGIES LIMITED	2011-03-31
AGRIUM INC.	2011-03-31
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2011-03-31
ALPHINAT INC.	2011-02-28
ALTALINK, L.P.	2011-03-31
ATCO LTD.	2011-03-31
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2011-03-31
BARRICK ENERGY INC.	2011-03-31
BOLIDEN AB	2011-03-31
CANADIAN OIL SANDS LIMITED	2011-03-31
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2011-03-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2011-03-31
CARDS II TRUST	2011-02-28
CARIBBEAN UTILITIES COMPANY, LTD.	2011-03-31
CELESTICA INC.	2011-03-31
CENTERRA GOLD INC.	2011-03-31
CENTRAL GOLD-TRUST	2011-03-31
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2011-03-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2011-03-26
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2011-03-31
CORPORATION CARBON2GREEN	2011-02-28
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	2011-02-28
COVENTREE INC.	2011-03-31
CU INC.	2011-03-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2011-03-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2011-03-31
DIADEM RESOURCES LTD.	2011-02-28
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2011-03-31
ENDEAVOUR SILVER CORP.	2011-03-31
EUROGAS CORPORATION	2011-03-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2011-03-31
EXPLORATION AZIMUT INC.	2011-02-28
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2011-03-31
FIDUCIE DE CAPITAL INDUSTRIELLE ALLIANCE	2011-03-31
FIDUCIE DE TITRES DE CAPITAL AUSTRALIAN BANC (31814)	2011-02-28
FIDUCIE DE TITRES DE CAPITAL HBANC (31656)	2011-02-28
FIDUCIE TC (31632)	2011-02-28
FIDUCIE TCA (31791)	2011-02-28
FIRSTSERVICE CORPORATION	2011-03-31
FONDS ACCENT MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS ASIATIQUE RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS CANADIEN DE REVENU MENSUEL FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS CANADIEN DE TITRES A REVENU FIXE FRONTIERES (#16877)	2011-02-28

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE	2011-02-28
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AME. DE CROISSANCE NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES NEUTRE EN DEVISES FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOC. A RENDEMENT EN CAPITAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES FRONTIERES (#16877)	2011-02-28
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIENS RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE MARCHES EMERGENTS RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2011-03-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE REVENU A COURT TERME RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE REVENU ELEVE MILLENIUM RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DE VALEUR MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DES MARCHES MONDIAUX RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS DU MARCHE MONETAIRE RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS EQUILIBRE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS EUROPEEN RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
FORTIS INC.	2011-03-31
FORTISALBERTA INC.	2011-03-31
FORTISBC ENERGY INC.	2011-03-31
FORTISBC HOLDINGS INC.	2011-03-31
FORTISBC INC.	2011-03-31
GENWORTH MI CANADA INC.	2011-03-31
GLOBAL SUMMIT REAL ESTATE INC.	2011-02-28
GOLDCORP INC.	2011-03-31
GOLDEN MOOR INC.	2011-02-28
GROUPE AECON INC.	2011-03-31
GROUPE CGI INC.	2011-03-31
GROUPE COLABOR INC.	2011-03-26
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2011-03-31
IMAX CORPORATION	2011-03-31
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	2011-03-31
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION	2011-03-31
INVESCO LTD.	2011-03-31
INVESTISSEMENTS TSPL INC.	2011-02-28
KINROSS GOLD CORPORATION	2011-03-31
KLONDIKE SILVER CORP.	2011-02-28
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2011-03-31
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2011-03-31
MARTINREA INTERNATIONAL INC.	2011-03-31
MDC PARTNERS INC.	2011-03-31
MEDICURE INC.	2011-02-28
MEG ENERGY CORP.	2011-03-31
METHANEX CORPORATION	2011-03-31
MINEFINDERS CORPORATION LTD	2011-03-31
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2011-03-26
MOLSON COORS CANADA INC.	2011-03-26
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2011-03-26
NEW GOLD INC.	2011-03-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2011-03-31
NEXEN INC.	2011-03-31
NORBORD INC.	2011-04-02
NOVUS GOLD CORP.	2011-02-28
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2011-03-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2011-03-31
OPEN TEXT CORPORATION	2011-03-31
OSI GEOSPATIAL INC.	2011-02-28
PARTA DIALOGUE INC.	2011-02-28
PASON SYSTEMS INC.	2011-03-31
PIZZA PIZZA ROYALTY INCOME FUND	2011-03-31
POINTS INTERNATIONAL LTD.	2011-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE DE TITRES ETRANGERS DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2011-02-28
PORTEFEUILLE OPTIMAL D'ACTIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
PORTEFEUILLE OPTIMAL D'ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE (#13184)	2011-02-28
PORTEFEUILLE 100% ACTIONS AXIOM (#23876)	2011-02-28
PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.	2011-03-31
R.R. DONNELLEY & SONS COMPANY	2011-03-31
RDM CORPORATION	2011-03-31
RESSOURCES BRIONOR INC.	2011-02-28
RESSOURCES CONWAY INC.	2011-02-28
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2011-03-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2011-03-31
ROGERS SUGARS INC.	2011-04-02
SMURFIT-STONE CONTAINER CORPORATION	2011-03-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2011-03-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2011-03-31
SPX CORPORATION	2011-04-02
SUNCOR ENERGIE INC.	2011-03-31
TAHOE RESOURCES INC.	2011-03-31
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2011-02-28
THOMSON-REUTERS CORPORATION	2011-03-31
TORSTAR CORPORATION	2011-03-31
TRANSCANADA CORPORATION	2011-03-31
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	2011-03-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2011-03-25
UNITED REEF LIMITED	2011-02-28
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2011-03-31
VANGUARD WORLD FUNDS	2011-02-28
VENGROWTH ADVANCED LIFE SCIENCES FUND INC. (THE) (#23409)	2011-02-28
VENGROWTH II INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2011-02-28
VENGROWTH III INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2011-02-28
VENGROWTH TRADITIONAL INDUSTRIES FUND INC. (THE) (#23409)	2011-02-28
VITRAN CORPORATION INC.	2011-03-31
WEST FRASER TIMBER CO. LTD.	2011-03-31
WESTJET AIRLINES LTD.	2011-03-31
XEROX CORPORATION	2011-03-31
YAMANA GOLD INC.	2011-03-31
ZOOMMED INC.	2011-02-28

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Date du document

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2010-12-31
AIM HEALTH GROUP INC.	2010-12-31
ALBERTA OILSANDS INC.	2010-12-31
ALLBANC SPLIT CORP. II	2011-02-28
AMERICAN RESOURCE CORPORATION LIMITED	2010-12-31
ANGLO SWISS RESOURCES INC.	2010-12-31
APTILON CORPORATION	2010-12-31
ATEBA RESOURCES INC.	2010-12-31
ATLANTA GOLD INC.	2010-12-31
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	2010-12-31
BAYMOUNT INCORPORATED	2010-12-31
BELL COPPER CORPORATION	2010-12-31
BIOTECHNOLOGIES OSTA INC. (LES)	2010-12-31
BLUE NOTE MINING INC.	2010-12-31
BROOKFIELD INVESTMENTS CORPORATION	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA C.I.P. "LA TUQUE" (LA)	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES TRAVAILLEURS UNIS	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DU RAIL	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS STRATHCONA	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DEUX-MONTAGNES	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE LAURENTIENNE	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE POLONAISE DU QUEBEC	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINT-PAUL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DAVELUYVILLE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ARDOISE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA FORET ENCHANTEE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES BOYER ET ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-COMI	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-VILLE DE QUEBEC	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU MARIGOT DE LAVAL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MONTCALM	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU MUNICIPAL (MONTREAL, LONGUEUIL, REPENTIGNY)	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS GODEFROY	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS NOTRE-DAME DE BELLERIVE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT SEVERIN DE PROULXVILLE (LA)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIEU (60011)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-TITE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS IMMACULEE-CONCEPTION	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BELLEVUE DE QUEBEC	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CENTRE-EST DU TEMISCAMINGUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAURIVAGE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ILE-AUX-GRUES	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LABELLE-NOMININGUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIERE-ROUGE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ALBERT	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-BERNARD	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CAMILLE-SAINST-JUST-SAINST-MAGLOIRE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-MARTIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-LUCE-LUCEVILLE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TETE-A-LA-BALEINE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VICTORIANVILLE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ROSEMONT	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLERAY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES ABENAKIS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU MONT-ROSE-SAINST-MICHEL	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CANTON D'ASTON	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PLATEAU DES APPALACHES	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DE L'ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DES BOIS-FRANCS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE LA TUQUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE LES GRANDS BOULEVARDS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-AMBROISE (30145)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTREAL	2010-12-31
CALYX BIO-VENTURES INC.	2010-12-31
CANADA MORTGAGE ACCEPTANCE CORPORATION	2010-12-31
CANUC RESOURCES CORPORATION	2010-12-31
CAPITAL BITUMEN INC.	2010-12-31
CAPITAL BLF INC.	2010-12-31
CAPITAL VTECHLAB INC.	2010-12-31
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2010-12-31
CITIGROUP FINANCE CANADA INC.	2010-12-31
CJL CAPITAL INC.	2010-12-31
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	2010-12-31
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2010-12-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2011-01-31
CORPORATION EMETTRICE COLUMN CANADA	2010-12-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2010-12-31
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2010-12-31
CRYSTAL DE LA MONTAGNE (COMPLEXE IMMOBILIER) (LE)	2010-12-31
DIAMEDICA INC.	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
DITEM EXPLORATIONS INC.	2010-12-31
DRAGONWAVE INC.	2011-02-28
DRM VENTURES INC.	2010-12-31
EMGOLD MINING CORPORATION	2010-12-31
ENERGIE FOREST GATE INC.	2010-12-31
EXPLORATION AMSECO LTEE	2010-12-31
EXPLORATION FIELDEX INC.	2010-12-31
EXPLORATION KNICK INC.	2010-12-31
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2010-12-31
FAIRWEST ENERGY CORPORATION	2010-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2010-12-31
FIDUCIE CLAREGOLD	2011-02-28
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2010-12-31
FIDUCIE DE CREANCES SUR PARCS DE VEHICULES LOCATIFS	2010-12-31
FIDUCIE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2010-12-31
FIDUCIE DE LIQUIDITE SUR ACTIFS IMMOBILIERS	2010-12-31
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2010-12-31
FIDUCIE MANSFIELD	2010-12-31
FIDUCIE SCHOONER	2010-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2010-12-31
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2010-12-31
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2010-12-31
FORTRESS ENERGY INC.	2010-12-31
FRONTERA COPPER CORPORATION	2010-12-31
GALAHAD METALS INC.	2010-12-31
GASTEM INC.	2010-12-31
GC-GLOBAL CAPITAL CORP.	2010-12-31
GENESIS TRUST	2010-12-31
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	2010-12-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2010-12-31
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	2010-12-31
GROUPE ADF INC.	2011-01-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2011-02-28
GROUPE ODESIA INC.	2010-12-31
HOLDING CLE D'OR INC.	2010-12-31
HOMELAND URANIUM INC.	2010-12-31
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2010-12-31
IMAFLEX INC.	2010-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2010-12-31
ISEE3D INC.	2010-12-31
JAVA CAPITAL, INC.	2010-12-31
JUNEX INC.	2010-12-31
KASTEN ENERGY INC.	2010-12-31
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	2010-12-31
LITHIUM ONE INC.	2010-12-31
LYRTECH INC.	2010-12-31
MAGASINS HART INC.	2011-01-29

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MASTER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	2010-12-31
MAYA OR & ARGENT INC.	2010-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2010-12-31
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2010-12-31
MILL CITY GOLD CORP.	2010-12-31
MILLROCK RESOURCES INC.	2010-12-31
MINERAUX MAUDORE LTEE	2010-12-31
MINES ARGEX INC. (LES)	2010-12-31
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE.	2010-12-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2010-12-31
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2010-12-31
MINES MCWATTERS INC. (LES)	2010-12-31
MONTANA EXPLORATION CORP.	2010-12-31
NIF-T	2010-12-31
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2010-12-31
NXA INC.	2010-12-31
PARCS COMMEMORATIFS BLUE ZEN INC.	2010-12-31
PATHWAY 2010 GORR LIMITED PARTNERSHIP	2010-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2010-12-31
PETROLES SRI INC.	2010-12-31
PHARMAGAP INC.	2010-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2010-12-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2010-12-31
PRODIGY GOLD INC.	2010-12-31
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2010-12-31
RESSOURCES CALDERA INC.	2010-12-31
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2010-12-31
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	2010-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2010-12-31
RESSOURCES KWG INC.	2010-12-31
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	2010-12-31
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2010-12-31
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	2010-12-31
RESSOURCES NSR INC.	2010-12-31
RESSOURCES PLEXMAR INC.	2010-12-31
RESSOURCES ROBEX INC.	2010-12-31
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2010-12-31
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2010-12-31
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	2010-12-31
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2010-12-31
SELWYN RESOURCES LTD.	2010-12-31
SHARPE RESOURCES CORPORATION	2010-12-31
SMC VENTURES INC.	2010-12-31
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2010-12-31
SRAI CAPITAL CORP. (23229)	2010-12-31
SUNSTONE (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP (31676)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (#26113) (#26114)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (#26112) (#26114)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND (28233)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (28232)	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) MORTGAGE FUND (28377) (28379)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) REALTY TRUST (28377) (28378)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (23228)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2006) LIMITED PARTNERSHIP (#26112) (#26113)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2008) LIMITED PARTNERSHIP (28378) (28379)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. (N°2) L.P. (30306)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. (2008) L.P. (29385)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.2) REALTY TRUST (30307)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.3) REALTY TRUST (31677)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY REALTY TRUST (29386)	2010-12-31
SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP.	2010-12-31
SYMAX LIFT (HOLDING) CO. LTD.	2010-12-31
SYNDICAT VILLA COTE VERTU (LE)	2010-12-31
TECHNOLOGIE SILANIS INC.	2010-12-31
TONBRIDGE POWER INC.	2010-12-31
TRINORTH CAPITAL INC.	2010-12-31
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2010-12-31
WCSB OIL & GAS ROYALTY INCOME 2010-II LIMITED PARTNERSHIP	2010-12-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2010-12-31
AIM HEALTH GROUP INC.	2010-12-31
ALBERTA OILSANDS INC.	2010-12-31
ALLBANC SPLIT CORP. II	2011-02-28
AMERICAN RESOURCE CORPORATION LIMITED	2010-12-31
ANGLO SWISS RESOURCES INC.	2010-12-31
APTILON CORPORATION	2010-12-31
ATEBA RESOURCES INC.	2010-12-31
ATLANTA GOLD INC.	2010-12-31
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	2010-12-31
BAYMOUNT INCORPORATED	2010-12-31
BELL COPPER CORPORATION	2010-12-31
BIOTECHNOLOGIES OSTA INC. (LES)	2010-12-31
BLUE NOTE MINING INC.	2010-12-31
BROOKFIELD INVESTMENTS CORPORATION	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA C.I.P. "LA TUQUE" (LA)	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES TRAVAILLEURS UNIS	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DU RAIL	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS STRATHCONA	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DEUX-MONTAGNES	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE LAURENTIENNE	2010-12-31
CAISSE D'ECONOMIE POLONAISE DU QUEBEC	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINT-PAUL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE DAVELUYVILLE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ARDOISE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA FORET ENCHANTEE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES BOYER ET ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-COMI	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-VILLE DE QUEBEC	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU MARIGOT DE LAVAL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MONTCALM	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU MUNICIPAL (MONTREAL, LONGUEUIL, REPENTIGNY)	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS GODEFROY	2010-12-31
CAISSE DESJARDINS NOTRE-DAME DE BELLERIVE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT SEVERIN DE PROULXVILLE (LA)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIEU (60011)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-TITE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS IMMACULEE-CONCEPTION	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BELLEVUE DE QUEBEC	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CENTRE-EST DU TEMISCAMINGUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAURIVAGE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ILE-AUX-GRUES	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LABELLE-NOMININGUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIERE-ROUGE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ALBERT	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-BERNARD	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CAMILLE-SAINT-JUST-SAINT-MAGLOIRE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-MARTIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-LUCE-LUCEVILLE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TETE-A-LA-BALEINE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VICTORIAVILLE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-CHAUDIERE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ROSEMONT	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLERAY	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES ABENAKIS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU MONT-ROSE-SAINT-MICHEL	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CANTON D'ASTON	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PLATEAU DES APPALACHES	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DE L'ETCHEMIN	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DES BOIS-FRANCS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE LA TUQUE	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE LES GRANDS BOULEVARDS	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-AMBROISE (30145)	2010-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTREAL	2010-12-31
CALYX BIO-VENTURES INC.	2010-12-31
CANADA MORTGAGE ACCEPTANCE CORPORATION	2010-12-31
CANUC RESSOURCES CORPORATION	2010-12-31
CAPITAL BITUMEN INC.	2010-12-31
CAPITAL BLF INC.	2010-12-31
CAPITAL VTECHLAB INC.	2010-12-31
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2010-12-31
CITIGROUP FINANCE CANADA INC.	2010-12-31
CJL CAPITAL INC.	2010-12-31
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	2010-12-31
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2010-12-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2011-01-31
CORPORATION EMETTRICE COLUMN CANADA	2010-12-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2010-12-31
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2010-12-31
DIAMEDICA INC.	2010-12-31
DITEM EXPLORATIONS INC.	2010-12-31
DRAGONWAVE INC.	2011-02-28
DRM VENTURES INC.	2010-12-31
EMGOLD MINING CORPORATION	2010-12-31
ENERGIE FOREST GATE INC.	2010-12-31
EXPLORATION AMSECO LTEE	2010-12-31
EXPLORATION FIELDEX INC.	2010-12-31
EXPLORATION KNICK INC.	2010-12-31
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2010-12-31
FAIRWEST ENERGY CORPORATION	2010-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2010-12-31
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2010-12-31
FIDUCIE DE CREANCES SUR PARCS DE VEHICULES LOCATIFS	2010-12-31
FIDUCIE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2010-12-31
FIDUCIE DE LIQUIDITE SUR ACTIFS IMMOBILIERS	2010-12-31
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2010-12-31
FIDUCIE MANSFIELD	2010-12-31
FIDUCIE SCHOONER	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2010-12-31
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	2010-12-31
FORTRESS ENERGY INC.	2010-12-31
FRONTERA COPPER CORPORATION	2010-12-31
GALAHAD METALS INC.	2010-12-31
GASTEM INC.	2010-12-31
GC-GLOBAL CAPITAL CORP.	2010-12-31
GENESIS TRUST	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	2010-12-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2010-12-31
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	2010-12-31
GROUPE ADF INC.	2011-01-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2011-02-28
GROUPE ODESIA INC.	2010-12-31
HOLDING CLE D'OR INC.	2010-12-31
HOMELAND URANIUM INC.	2010-12-31
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2010-12-31
IMAFLEX INC.	2010-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2010-12-31
ISEE3D INC.	2010-12-31
JAVA CAPITAL, INC.	2010-12-31
JUNEX INC.	2010-12-31
KASTEN ENERGY INC.	2010-12-31
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	2010-12-31
LITHIUM ONE INC.	2010-12-31
LYRTECH INC.	2010-12-31
MAGASINS HART INC.	2011-01-29
MASTER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	2010-12-31
MAYA OR & ARGENT INC.	2010-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2010-12-31
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2010-12-31
MILL CITY GOLD CORP.	2010-12-31
MILLROCK RESOURCES INC.	2010-12-31
MINERAUX MAUDORE LTEE	2010-12-31
MINES ARGEX INC. (LES)	2010-12-31
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE.	2010-12-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2010-12-31
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2010-12-31
MINES MCWATTERS INC. (LES)	2010-12-31
MONTANA EXPLORATION CORP.	2010-12-31
NIF-T	2010-12-31
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2010-12-31
NXA INC.	2010-12-31
PARCS COMMEMORATIFS BLUE ZEN INC.	2010-12-31
PATHWAY 2010 GORR LIMITED PARTNERSHIP	2010-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2010-12-31
PETROLES SRI INC.	2010-12-31
PHARMAGAP INC.	2010-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2010-12-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2010-12-31
PRODIGY GOLD INC.	2010-12-31
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2010-12-31
RESSOURCES CALDERA INC.	2010-12-31
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2010-12-31
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	2010-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2010-12-31
RESSOURCES KWG INC.	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	2010-12-31
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2010-12-31
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	2010-12-31
RESSOURCES NSR INC.	2010-12-31
RESSOURCES PLEXMAR INC.	2010-12-31
RESSOURCES ROBEX INC.	2010-12-31
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2010-12-31
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2010-12-31
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	2010-12-31
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2010-12-31
SELWYN RESOURCES LTD.	2010-12-31
SHARPE RESOURCES CORPORATION	2010-12-31
SMC VENTURES INC.	2010-12-31
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2010-12-31
SRAI CAPITAL CORP. (23229)	2010-12-31
SUNSTONE (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP (31676)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (#26113) (#26114)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (#26112) (#26114)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND (28233)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (28232)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) MORTGAGE FUND (28377) (28379)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) REALTY TRUST (28377) (28378)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (23228)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2006) LIMITED PARTNERSHIP (#26112) (#26113)	2010-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2008) LIMITED PARTNERSHIP (28378) (28379)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. (N°2) L.P. (30306)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. (2008) L.P. (29385)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.2) REALTY TRUST (30307)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.3) REALTY TRUST (31677)	2010-12-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY REALTY TRUST (29386)	2010-12-31
SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP.	2010-12-31
SYMAX LIFT (HOLDING) CO. LTD.	2010-12-31
TONBRIDGE POWER INC.	2010-12-31
TRINORTH CAPITAL INC.	2010-12-31
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2010-12-31
WCSB OIL & GAS ROYALTY INCOME 2010-II LIMITED PARTNERSHIP	2010-12-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2010-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABITIBIBOWATER INC.	
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	
ALACER GOLD CORP.	
ATLANTA GOLD INC.	
ATLANTIC POWER CORPORATION	
BAM INVESTMENTS CORP.	
BIOTONIX (2010) INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BRIGUS GOLD CORP.	
CAT. DE TITRES INTERNATIONAUX AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CAT. MONDIALE RESSOURCES AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT. FISCAL AGF (#4835)	
CAT.D'ACTIONS IMMOBILIERES MONDIALES AGF GR.MONDIAL AVANT.FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CAT.TITRES AMERICAINS A RISQUE GERE AGF GR.MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF (#4835)	
CATEGORIE CANADA AGF- GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITEE (#4835)	
CATEGORIE CANADIENNE ACTIONS DE CROISSANCE AGF (#4835)	
CATEGORIE CANADIENNE RESSOURCES AGF (#4835)	
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES AGF -GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE JAPON AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITEE (#4835)	
CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE TITRES CANADIENS AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CATEGORIE VALEUR MONDIALE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CHORUS AVIATION INC.	
CI FINANCIAL CORP.	
CLARKE INC.	
COAST WHOLESALE APPLIANCES INC.	
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	
CORPORATION BIG RED DIAMOND	
DETOUR GOLD CORPORATION	
DOLLARAMA INC.	
ESPIAL GROUP INC.	
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	
FAIRBORNE ENERGY LTD.	
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du
document

FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS BMO GUARDIAN LTEE (#5791)

FONDS EQUILIBRE EXCLUSIVEMENT CANADIEN AGF (#4835)

GC-GLOBAL CAPITAL CORP.

GENDIS INC.

GENIVAR INC.

GEOGLOBAL RESOURCES INC.

GEOVIC MINING CORP.

GLOBAL ALUMINA CORPORATION

GOLD RESERVE INC.

GOLDEN STAR RESOURCES LTD.

GROUPE ADF INC.

GROUPE TVA INC

HARTCO INC.

INDUSTRIES DOREL INC. (LES)

INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.

KINGSWAY FINANCIAL SERVICES INC.

KINGSWAY LINKED RETURN OF CAPITAL TRUST (#24421)

KINGSWAY NOTE TRUST (#24320)

KINGSWAY 2007 GENERAL PARTNERSHIP

MDC PARTNERS INC.

MEDICAGO INC.

METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.

MGM ENERGY CORP.

NEULION, INC.

NORTHLAND POWER INC.

NOVIK INC.

OREZONE GOLD CORPORATION

PEAK ENERGY SERVICES LTD.

PETROBAKKEN ENERGY LTD.

PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.

PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.

PFB CORPORATION

POLARIS MINERALS CORPORATION

PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.

QUEBECOR INC.

RESSOURCES ROBEX INC.

RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)

SAVANNA ENERGY SERVICES CORP.

SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION

SILVERBIRCH ENERGY CORPORATION

SIR ROYALTY INCOME FUND

SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.

STRONGCO CORPORATION

SURE ENERGY INC.

TOREADOR RESOURCES CORPORATION

TUSCANY ENERGY LTD.

TVI PACIFIC INC.

UNIGOLD INC.

WORLD HEART CORPORATION

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	
	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP. II	2011-02-28
ALLIANCE PIPELINE LIMITED PARTNERSHIP	2010-12-31
ALTALINK, L.P.	2010-12-31
BAM INVESTMENTS CORP.	2010-12-31
CANADA MORTGAGE ACCEPTANCE CORPORATION	2010-12-31
CHATEAU INC. (LE)	2011-01-29
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2011-01-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2011-01-31
DOLLARAMA INC.	2011-01-30
DRAGONWAVE INC.	2011-02-28
EXPLORATION KNICK INC.	2010-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT ALGONQUIN	2010-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2010-12-31
FIDUCIE DE LIQUIDITE SUR ACTIFS IMMOBILIERS	2010-12-31
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2010-12-31
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2010-12-31
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2010-12-31
FIDUCIE MANSFIELD	2010-12-31
FIDUCIE SCHOONER	2010-12-31
FONDS DE REVENU PLUS HORIZONS ALPHAPRO	2010-12-31
FRONTERA COPPER CORPORATION	2010-12-31
GASTEM INC.	2010-12-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
GROUPE ADF INC.	2011-01-31
GROUPE DE JEUX AMAYA INC.	2010-12-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2011-02-28
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2011-01-31
MAGASINS HART INC.	2011-01-29
MASTER CREDIT CARD TRUST	2010-12-31
NIF-T	2010-12-31
NOVUS ENERGY INC.	2010-12-31
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2010-12-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2011-01-29
RESSOURCES EVERTON INC.	2010-10-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2010-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.4300	341 500
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.4250	311 500
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.1300	20 937 104
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.1500	20 937 904
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1700	20 940 904
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.1700	
			M	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.1500	20 943 404
Advantage Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackwood, Donald Craig Spousal Joint Account	5 PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 125)	8.0100	48 024
AIC Global Financial Split Corp.									
<i>Class A</i>									
Wain-Lowe, Chris	7	R	O	2011-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	0.5400	0
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Options</i>									
Davies, Chris	5	R	O	2011-03-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2800	350 000
Fouquet, Robert	5	R	O	2011-03-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2800	200 000
Huff, Richard	5	R	O	2011-03-04	D	50 - Attribution d'options	150 000	3.2800	650 000
Lake, James David	5	R	O	2011-03-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2800	200 000
Ryan, Timothy, Shawn	5	R	O	2011-03-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2800	150 000
AirIQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mounouchos, Emmanuel	4		O	2011-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 206 009
<i>Options</i>									
Gibbs, Donald	4, 5		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	500 000		502 500
Akela Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boone, Horace Shepard	3		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.3780USD	3 367 000
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	58 000	4.0325	77 700
<i>Options</i>									
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(58 000)	4.0325	535 000
<i>Unité d'action fictive</i>									
Aubry, Sylvain	7, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	119	25.0700	239
Bartolomeo, William (Bill)	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 257	25.0700	3 378
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	44 874	25.0700	
			M	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	44 874	25.0700	155 139
Brisebois, Alain	7, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	6 847	25.0700	23 094
Broussard, Jason	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 325	25.0700	11 070
Chiovera, Joe	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	1 954	25.0700	2 489
Cunnington, Kathy	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	1 954	25.0700	2 537
Davis, Darrell J.	7		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 987	25.0700	17 675
Doucet, Michel	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 373	25.0700	3 007
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	15 019	25.0700	51 506
Haxel, Geoffrey	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	6 485	25.0700	18 359
Landini, Bruce	7		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 257	25.0700	3 721

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ally Crédit Canada Limitée (anciennement General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée)									
<i>Demand Note</i>									
McCure, Matt	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 382	25.0700	11 143
McGuire, Kelly	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 445	25.0700	4 843
Moher, Thomas	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 373	25.0700	2 802
Paré, Raymond	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	10 770	25.0700	33 119
Peters, Pierre	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 373	25.0700	3 604
Rodriguez, Paul	7, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 949	25.0700	12 275
Seber, Waymon O.	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	1 927	25.0700	9 123
Tewell, Dennis	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 346	25.0700	3 046
Tourek, Timothy	7, 5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 371	25.0700	11 132
Valdes, Lou	5		O	2011-05-01	D	46 - Contrepartie de services	2 382	25.0700	11 127
ANDREW, PETER									
	5		O	2009-12-31	D	97 - Autre	(239)		
			M	2009-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(239)		0
RAPSON, WENDE MARY									
	4, 5		O	2009-12-31	D	97 - Autre	(235)		
			M	2009-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(235)		0
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pettigrew, William Curtis	4		O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1200	1 000 550
<i>Bons de souscription</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-04-28	C	55 - Expiration de bons de souscription	(1 500 000)		1 000 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-04-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(1 500 000)	0.2000	1 000 000
Anaconda Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lawrick, Victor Lewis	5								
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0700	8 013 009
Anvil Mining Limited									
<i>Options</i>									
Castle, Darryll John	5		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Aptilon Corporation									
<i>Options</i>									
Beckett, Justin F.	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000
Boisjoli, Robert	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	15.5000	
			M	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000*
Boman, Tommy	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1550	200 000
BROSSEAU, ANDRE	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1550	100 000
Steinfeld, Robert Howard	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1550	150 000
Argosy Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Richard Allan	5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	433	3.4261	34 241
Dalton, Thomas	5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	893	3.4261	142 768
Dobek, Ray	4, 5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	945	3.4261	67 632
George, Norm	5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	867	3.4261	210 299
Salamon, Peter	4, 5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 207	3.4261	1 017 817
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Sabbatini, Luc	7		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	77	39.4200	10 570

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 057)	36.6400	4 513
Ateba Resources Inc. (formerly, Ateba Technology & Environmental Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4		O	2011-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4		O	2011-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Atrium Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Atrium Innovations inc.	1		O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	16.0000	20 000
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Azure Dynamics Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carr, Ryan Scott	5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3260USD	60 000
Formisano, John Edward	4		O	2010-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 200
Harrison, Scott Thomas	4		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3275USD	844 706
Huston, Curt Anthony	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.3265USD	240 235
Iacobelli, Ronald V.	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.3000	317 254
<i>Options</i>									
Harrison, Scott Thomas	4	R	O	2009-03-27	D	50 - Attribution d'options	1 563 509		4 563 509
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldstein, Michael	5		O	2011-05-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 227	1.8100	40 553
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Goldstein, Michael	5		O	2011-05-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 943)	1.8100	110 419
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 358)	81.6000	0
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banque Nationale du Canada	1		O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	77.1200	150 800
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	77.1800	158 800
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	77.2000	162 800
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	77.2100	168 600
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	77.2500	173 600
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	77.2600	174 400
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	77.3000	175 800
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	77.3200	179 300
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	77.3700	182 700
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	77.3900	187 500
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		150 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 600	77.4500	161 600
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	77.5000	166 100
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	77.7600	168 400
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	77.8900	168 500
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	77.9300	168 600
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	77.9900	174 400
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	78.1200	174 700
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.1300	174 900
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	78.1600	179 100
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	78.1800	181 700
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	78.2300	182 900
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	78.2500	187 500
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		150 000
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	77.7500	153 000
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	78.0800	155 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	78.1500	161 100
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	78.2100	165 900
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	78.3000	167 900
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	78.3100	168 200
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	78.3200	181 200
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	78.3300	187 500
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		150 000
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	78.1500	151 000
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	78.1600	157 500
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	78.3500	159 700
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	78.3800	167 500
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	78.4000	168 200
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	78.4100	168 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	78.4300	169 300
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	78.4600	170 600
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	78.5100	175 200
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	78.6400	177 700
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	78.6500	178 100
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.7300	178 300
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	78.7800	178 400
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	78.7800	178 700
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.8300	178 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	78.8700	179 300
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	78.8900	186 800
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		149 300
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	78.3100	152 100
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	78.4500	159 800
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	78.4900	160 600
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	78.5000	165 800
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	78.5300	172 600
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	78.5400	173 800
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	78.8500	177 800
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	78.9000	186 800
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		149 300
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Best, Randal John	5		O	2011-04-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	400	12.8400	69 766
			O	2011-04-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 600	12.8400	83 966
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.0000	69 366
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 600)	58.0000	69 366
CHWYL, EDWARD	4		O	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	145 900		
			M	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	161 812		161 812
Proctor, Marty Leigh	5		O	2011-04-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	27.7200	75 727
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 948)	57.8300	69 779
<i>Incentive Rights</i>									
Best, Randal John	5		O	2011-04-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)	22.5100	
			M	2011-04-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)	22.5100	194 600
			O	2011-04-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 600)	22.5100	180 000
Proctor, Marty Leigh	5		O	2011-04-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	27.7200	90 000
Bell Aliant Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units (Employee)</i>									
Bell, Mary-Ann	5		O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	453	26.7000	
			M	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	453	26.7000	60 509

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Hartlen, Charles	5		O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 033	26.8100	59 327
			O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455	26.7000	62 061
			O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 063	26.8100	61 034
LeBlanc, Glen	5		O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	907	26.7000	120 906
			O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 069	26.8100	118 795
MacGregor, Roderick	5		O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	26.7000	37 027
			O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	26.8100	36 424
McKeen, Daniel	5		O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	26.7000	26 189
			O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	464	26.8100	26 653
Sheriff, Karen	5		O	2011-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 271	26.7000	194 541
			O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 367	26.8100	193 401
BELLUS Santé inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bellini, Roberto	4, 5		O	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			662 526
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	604 396		1 266 922
Bennett Environmental Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Second City Capital Partners I, Limited Partnership	3		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	2.2490	8 600 855
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bosman, Myles	5		O	2011-04-28	I	51 - Exercice d'options	100 000	3.8700	100 000
Cormark Securities Inc.	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.8200	0
<i>Options</i>									
Bosman, Myles	5		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.8700	473 000
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(833 333)		0
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0800	4 770 999
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	833 333		5 604 332
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(833 333)		0
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	833 333	0.2500	11 208 332
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	833 333	0.2500	11 208 332
Boulangerie Canada Bread, Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
OLSON, JAMES PATRICK	6		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Tremblay, Donald	7		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	25.5421	
			M	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	25.5421	0
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Performance Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Class B Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 456)		(9 456)
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2011-04-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 456		0
			O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 456		136 557
<i>Class C Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2011-04-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 456)		5 329 595
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2011-04-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 456		9 456
			O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 456)		0
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 456		136 557
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4100	818 666
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.3900	836 166
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4000	837 166
Lorenzo, John Michael	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.4200	1 804 929
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4000	1 806 429
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4100	1 807 929
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3900	1 808 929
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4050	1 809 929
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4200	1 811 429
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4110	1 815 429
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4150	1 815 929
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4070	1 817 429
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4000	1 818 429
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4100	1 819 929
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3950	1 820 929
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4000	1 825 429
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.3300	3 036
Fisher, James David	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.3300	4 584
Hewett, F. Robert	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.3300	4 830
Mackay, Reay	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.3300	4 129
Marino, John Francis	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.3300	7 487
Tory, James Marshall	4		O	2011-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	33.3300	11 724
Canadian Spirit Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2011-04-29	I	38 - Rachat ou annulation	30 000	1.3000	30 000
			O	2011-05-02	I	38 - Rachat ou annulation	9 300	1.3500	39 300
			O	2011-05-03	I	38 - Rachat ou annulation	8 400	1.3838	47 700
			O	2011-05-04	I	38 - Rachat ou annulation	8 200	1.3815	55 900
Inwentash, Sheldon	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	1.3000	2 092 100
Canadian Western Bank									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addington, William James	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.2500	25 769
Ewoniak, Karl Myron	7								
RBC Action Direct Inc. RRSP	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	335	30.1200	2 415
Fowler, Christopher Hector	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	4 088	30.3100	12 626
Graham, Carolyn Joan	5		O	2011-04-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(385)	30.2500	821
			O	2011-04-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(490)	30.2500	331
Canadian Western Trust Company	PI		O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	385	30.2500	9 101
			O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	490	30.2500	9 591
Halliwell, Michael Norman	5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	30.4000	15 965
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	30.4100	15 665
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.4200	15 465
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 196)	30.3000	13 269
Plaisier, Stanley Bruce	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.0800	5 383*
Sprung, Greg	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	3 504	21.4590	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	3 504	21.4590	26 631
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Fowler, Christopher Hector	5	R	O	2010-06-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 578)		
			M	2010-06-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 578)		3 158
<i>Options</i>									
Fowler, Christopher Hector	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	21.4590	61 262
Sprung, Greg	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	21.4590	39 099
Canamex Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stark, Michael	4								
Stark Collections	PI		O	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2000	
			M	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	392 500
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cangene Corporation	1		O	2011-04-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 700	2.5000	3 696 400*
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Desai, Jeremy Bharat	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	2.7700	4 174
Johnson, Philip Rudolph	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 167	2.7700	12 515
Kay, Jack Moses	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 399	2.7700	52 336
Lavery, John Robert	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 806	2.7700	10 428
Lillibridge, Robin Scott	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 416	2.7700	31 278
Vivash, John Alfred	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	2.7700	4 174
Canso Credit Income Fund									
<i>Exposure to Issuer through Canso Income Fund</i>									
Mudie, Gail Roberta	7		O	2011-04-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	48	5.1834	11 656
<i>Exposure to Issuer through Canso North Star Fund</i>									
Burns, Brenda Ellen	7		O	2011-04-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	793	6.3076	8 927
			O	2011-04-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	317	6.3076	9 244
Capital Power Income L.P.									
<i>Phantom Units</i>									
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	314		9 191
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	347 700	3.6900	35 736 900
<i>Options</i>									
Roche, Colleen	7		O	2011-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Cascades inc.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4000	1 000
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 200	7.2900	18 200
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(18 200)		0
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	7.3700	12 500
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		0
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.4000	10 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	16 800	7.1400	16 800
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 300	7.0700	20 300
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 300)		0
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.0000	4 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	6.9500	17 000
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	6.9000	16 500
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 500)		0
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC Separately Managed Accounts	3		O	2011-05-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128 200	0.2233	52 526 615
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	20.4400	11 731
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wunder, Robert Dunham	5		O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	14 901	4.8100	29 802
<i>Options</i>									
Wunder, Robert Dunham	5		O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(14 901)		25 689
Cerro Grande Mining Corporation									
<i>Incentive Stock Options</i>									
Deslauriers, Paul James	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	271 428	0.7900	9 021 428
Houghton, Stephen	4, 5		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.7900	20 570 000
Seeley, Frederick D.	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7900	10 350 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drake, Graham	4								
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI		O	2011-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	519	15.1900	34 144*
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cleghorn, John Edward	4		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	3 303	27.6200	15 303
<i>Options</i>									
Cleghorn, John Edward	4		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	(3 303)	27.6200	12 697
			O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	(4 697)	27.6200	
			M	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	(4 697)	27.6200	8 000
Ireland, Philip	5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(450)	27.6200	61 000
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(600)	30.5000	60 400
Chemtrade Logistics Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colcleugh, Dave	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 179	14.4200	41 931

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Chesswood Group Limited									
<i>- Restricted Share Units</i>									
Di Clemente, Lucio	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 474	14.4200	4 120
Gee, David	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	607	14.4200	27 959
Waisberg, Lorie	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	737	14.4200	14 410
Copeland, Clare Robert Day, Robert	4 7		O O	2011-04-25 2011-04-25	D D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		25 000
			O	2011-04-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		5 000
Leeper, Samuel L.	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Sonshine, Edward	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		7 000
Steiner, Frederick William	7		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Wortsman, Jeffrey	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		25 000
<i>Actions ordinaires</i>									
Day, Robert	7		O	2011-04-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000		77 312
<i>Options</i>									
Prenzlow, Michael Eric	7		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	27 500	7.7900	98 000
Shafran, Barry Wade	7		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	85 000	7.7900	330 000
Souverein, Gary	7		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	60 000	7.7900	180 000
Stevenson, Lisa Ann	7		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	35 000	7.7900	163 000
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donato, Marcelo A.	7	R	O	2011-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	23.1500	60 039
Cineplex Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	24.3260	4 310
Bruce, Robert W.	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	714	24.5300	714
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	714	24.5300	1 428
Jacob, Ellis	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	24.3260	21 082
Marwah, Sarabjit	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	714	24.5300	714
Munk, Anthony	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	357	24.5300	357
Nelson, Gordon	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	24.3260	4 859
Sonshine, Edward	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	867	24.5300	867
Steady, Robert Joseph	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	24.5300	459
Yaffe, Phyllis	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	561	24.5300	561
<i>Performance Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2009-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	24.3260	19
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	24.3260	4 484
Jacob, Ellis	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	499	24.3260	115 960
Kennedy, Michael	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	36.0000	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	24.3260	8 370
Kent, Jeff	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	24.3260	7 707
Kirkpatrick, Stuart Earle	7		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 875
			O	2011-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	24.3260	1 883
Mandryk, Suzanna	5		O	2010-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	24.3260	19
McGrath, Daniel F.	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	24.3260	18 532
Nelson, Gordon	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	24.3260	12 144
Nonis, Paul	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	19.0000	
			M	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	24.3260	4 396
Sautter, George	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	24.3260	4 167
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	24.3260	3 767
Citation Resources Inc. (formerly "Attwell Capital Inc.")									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wright, Donald Arthur	4		O	2010-09-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 408 764)	0.0300	0
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1		O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	4.4600	300*
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.4500	1 000*
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.5000	1 400*
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.5000	2 800*
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.4900	4 200*
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.4900	554 423
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 66 000.00)	99.7400	\$ 776 500.00
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 209 000.00)	99.7400	\$ 567 500.00
CMP Gold Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
CMP Gold Trust, CMP Gold Trust	1		O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.9300	5 000
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.0300	3 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	13.8130	7 600
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)	13.8130	0
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	14.0300	0
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.9300	0
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	13.4000	2 400
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	13.8130	0
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hardy, Roger	4, 5, 3		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38 500	2.7200	
			M	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 500	2.7200	6 746 077
			O	2011-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 500	2.7500	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	2.7500	6 764 577
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 700	2.7500	6 779 277
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Perrotta, Ron	5		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	45.4700	150
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	45.2700	125
			O	2011-04-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(125)		0
Tessier, Alex	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189		189
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(189)	45.2500	0
Cogeco Inc									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Doré, Paule	4								
FIDUCIE PAULE DORÉ	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	42.8000	3 197
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	599
McCombie, Richard Allen	7		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	100.0000	1 228
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Houle, Ghislain	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	25.5900	38 475
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	73.5189	28 475
<i>Options</i>									
Houle, Ghislain	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	25.5900	155 940
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes</i>									
Bright, James S.	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	55.6200	13 310
Cory, Michael A	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	55.9000USD	21 740
Creel, Keith E.	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(6 400)	55.9000USD	141 870
Fahmy, Sameh	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	55.6200	23 570
Finn, Sean	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 600)	55.9000USD	91 590
Haasz, Ami	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(3 100)	55.9000USD	13 070
Hebert, Francois	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(1 200)	55.9000USD	14 970
Houle, Ghislain	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	55.6200	13 770
			O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	55.9000USD	9 370
Madigan, Kimberley A.	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 600)	55.9000USD	13 210
Mongeau, Claude	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(21 000)	55.9000USD	
			M	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(21 000)	55.9000USD	216 470
Noorigian, Robert E.	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	55.9000USD	9 350
Pharand, Serge	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	55.6200	14 850
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	55.9000USD	29 000
Vena, Jim V.	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	55.9000USD	30 990
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Oil Limited	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	37 000	48.5241	37 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(37 000)	48.5241	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	36 578	47.3377	36 578
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(36 578)	47.3377	0
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.4000	29 744 663
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.3000	29 745 363
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2500	29 745 763
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2500	29 746 063
Constellation Software Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keates, Tracey Elizabeth Computershare	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		M	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 333
			O	2011-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	66.2467	1 373
Continental Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copeland, David James	4, 5		O	2011-04-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(9 800)		2 060 396
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	1 070 000	0.7300	3 130 396
			O	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 130 396)	2.6000	0
Cousens, Scott Dibblee	4		O	2011-04-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(9 360)	2.7000	1 655 029
Snyman, Marchand	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	565 000	2.6000	565 000
			O	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(565 000)	2.6000	0
Thiessen, Ronald William	4		O	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 260)		1 916 160
Zahovskis, Christopher	5		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	400 000	2.2000	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	400 000	2.2000	400 000
			O	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400 000)	2.6000	0
<i>Actions privilégiées</i>									
Copeland, David James	4, 5		O	2011-04-29	D	36 - Conversion ou échange	(49 991)		0
D. Copeland	PI		O	2011-04-29	C	36 - Conversion ou échange	(97 600)		0
Ross Smith Capital Group L.P.	3		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.4500	2 220 700
<i>Options</i>									
Copeland, David James	4, 5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(1 070 000)		0
Snyman, Marchand	5		O	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(565 000)	2.6000	0
Yang, Jie	4		O	2008-05-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.3200	
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.3200	
			M'	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.3200	200 000*
			O	2009-07-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.0500	
			M	2009-07-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.0500	320 000*
			O	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	520 000		
			M	2011-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(520 000)		(200 000)
Zahovskis, Christopher	5		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(400 000)	2.2000	
		R	M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(400 000)	2.2000	0
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Options</i>									
Boily, Patrice	5		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	23.4000	100 000
Corporation Financiere Power									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2011-05-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.3380	16
Corporation Minière Inmet									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clappison, John RRSP	4		O	2010-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	67.5000	500
Corporation Minière Osisko									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wares, Robert	4, 5		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.9500	1 404 000*
Corporation Minière Rocmec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(546 000)	0.0300	6 754 000
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-27	C	55 - Expiration de bons de souscription	(3 125 000)		2 656 250
Corporation Ressources Nevado									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, Marcel	5		O	2011-04-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.5600	1 094 000
curtis, Michael Charles Peter	5		O	2011-04-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.5600	180 000
Frère, Philippe	4		O	2011-04-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.5600	268 000
Séguin, Pierre-Hubert	4, 5		O	2011-04-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	27 306	0.5600	527 306
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Peddie, Tom	5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	5 500	11.8950	64 621
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	19.9400	59 121
<i>Options</i>									
Peddie, Tom	5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(5 500)		198 600
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class J Shares</i>									
Bousada, Tye	6, 5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	15.4738	6 600
Tye & Susan Bousada RESP for the Benefit of Clifford, Isabella & Liam Bousada	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	15.4738	800
Farmer, Patrick	4, 6		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 350	15.4738	501 350
Krembil, Robert C	6		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	15.4738	40 000
Chiefswood Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	15.4738	40 000
Rossi, Diane	6, 5		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Diane & Tom Rossi JT TEN	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	15.4738	650
DANIER LEATHER INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Hawken, Edwin F.	4		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.9000	23 300
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	12.9500	18 700
Marshall, Karen	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	4 800	3.1500	5 115
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	13.2900	315
Steckel Elliott, Jennifer	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	6 667	3.9700	6 667
<i>Options</i>									
Marshall, Karen	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	3.1500	12 200
Steckel Elliott, Jennifer	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(6 667)	3.9700	6 667
DDJ High Yield Fund									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.8500	2 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	9.8400	5 100
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.6600	300

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dejour Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wong, Mathew	5								
390855 BC Ltd	PI		O	2011-04-30	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)		98
Richmond Emmanuel Church	PI		O	2011-04-30	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	20 000		20 000
			O	2011-04-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3710USD	0
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kohlhammer, Brian	5		O	2010-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	2.0500	
			M	2010-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	2.0500	131 786
Diadem Resources Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Bertrand, Aime	4		O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(109 753)		75 747*
Dupuy, Andre Jacques	4		O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(115 562)		2 317 580*
Skimming, Thomas	4, 5		O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(115 562)		34 438*
Diagnos Inc.									
<i>Parts</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Self-directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2009-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.2900	1 000 000
Ditem Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0600	6 350 166
DPF India Opportunities Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	4.7700	6 500
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.8100	5 500
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	4.7770	9 400
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	4.6260	8 800
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	4.6230	6 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	4.5400	6 100
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	4.7500	19 600
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(19 600)	4.7500	0
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	4.5400	0
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	4.6230	0
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	4.6260	0
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)	4.7770	0
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	4.8100	0
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	4.7700	0
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	706	7.6600	447 329
Farrar, David Russell	7, 5		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	471	7.6600	225 068
Frederick, Russell, James	5		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	235	7.6600	75 840
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	7.6600	3 073
Dundee Precious Metals Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Precious Metals Inc.	1								
State Street Nominees Limited	PI		O	2011-04-28	C	38 - Rachat ou annulation	(80 126)		0
<i>Options</i>									
Hristov, Nikolay	7		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			102 000
Stambolieva, Irena Ivanova	7		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			89 667
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.4000	126 900
Robinson, Donald, James	4, 5		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4500	2 237 125
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.4800	2 252 125
<i>Options</i>									
Bryans, Ian James	4	R	O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5100	250 000
Hansuld, John Alexander	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5100	300 000
Joyce, David K.	4	R	O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5100	196 000
KOYLE, WILLIAM L.	4	R	O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5100	250 000
Robinson, Donald, James	4, 5	R	O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5100	750 000
easyhome Ltd.									
<i>Options</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 672	8.6900	68 568
Goertz, Steve	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 730	8.6900	56 546
Ingram, David	4, 5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48 768	8.6900	410 198
Maries, David	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 754	8.6900	65 570
<i>Performance Share Units</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 120		34 494
Goertz, Steve	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25 342		46 786
Ingram, David	4, 5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115 190		215 584
Lucie, Rivest	4		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 556		12 393
Maries, David	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23 038		44 482
Yeilding, David	5		O	2011-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 170		13 218
Empire Company Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Empire Company Limited	1								
ECL Investments Ltd.	PI		O	2011-04-30	I	38 - Rachat ou annulation	(1 549 800)		0
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 639 481
<i>Swap sur actions - Position acheteur</i>									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			628 900
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Dana William	5		O	2010-08-20	D	35 - Dividende en actions	44	30.6700	
			M	2010-08-20	D	35 - Dividende en actions	44	22.4396	6 744*
			O	2010-09-20	D	35 - Dividende en actions	42	23.9368	6 786*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
European Goldfields Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cather, David Connal	5		O	2010-10-20	D	35 - Dividende en actions	38	26.7002	6 824*
			O	2010-11-20	D	35 - Dividende en actions	36	28.0797	
			M	2010-11-22	D	35 - Dividende en actions	36	28.0797	6 860*
			O	2010-12-21	D	35 - Dividende en actions	34	29.9487	6 894*
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Cather, David Connal	5		O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<i>Options</i>									
Cather, David Connal	5		O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Everton Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, André	4		O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3800	1 388 850
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3750	1 390 850
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.3800	1 406 850
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.3840	1 451 850
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3960	1 457 350
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3950	1 462 850
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4000	1 467 350
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.3950	1 471 850
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.3950	1 504 850
Exco Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Schaik, Peter	4		O	2006-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
van Schaik, Peter	4		O	2006-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 238
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 149		18 387
<i>Options</i>									
van Schaik, Peter	4		O	2006-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.2000	500 070
Exploration Aurois Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc. MIN001	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	0.1200	1 719 000
Exploration Azimut inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tognetti, John tri fund partners	3 PI		O	2011-05-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.2300	1 521 189
<i>Options</i>									
LIM, MONIROTH	5		O	2011-04-21	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	1.8000	170 000
Lulin, Jean-Marc	4, 5		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	0.8600	660 000
			O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.7500	610 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2900	814 735
<i>Options</i>									
Leclerc, Aline	4		O	2011-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.3000	120 000
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	0.2000	2 511 740

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
EXPLORATION NEMASKA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 000)	0.4700	2 300 000
Exploration NQ inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grondin, David	4, 5		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	350 000	0.1200	
			M	2011-05-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	350 000	0.1200	550 000
<i>Bons de souscription</i>									
Grondin, David	4, 5		O	2008-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-02	D	53 - Attribution de bons de souscription	350 000		350 000
Exploration Orbite VSPA Inc.									
<i>Actions Classe A</i>									
Fournier, Joel	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)		153 000
<i>Options</i>									
Després, Pierre	5		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2190	505 500
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	510 500
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	515 500
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Panagopoulos, Christopher	8		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	10.0000	3 375
Finning International Inc.									
<i>Options</i>									
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2011-04-30	D	52 - Expiration d'options	(272 000)	31.6650	0
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SHAW, DAVID ANDREW	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.9000	97 500
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.0500	95 500
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	21.0000	92 500
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires Rights Deferred Share Units</i>									
Reid, Ian MacNevin	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391	17.0800	11 857
<i>Deferred Share Units</i>									
Annable, Douglas	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391		27 124
Bates, John	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391		27 124
Freeman, Terrance	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391		27 124
Lachambre, Philip	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391		25 281
O'Connor, Stuart	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 977		28 498
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Thomas, Roger Dale	4	R	O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 391		13 104
Fonds Energie renouvelable Brookfield (auparavant Fonds de revenu Great Lakes Hydro)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Legault, Richard	4		O	1999-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Lyne Choquette	PI		O	1999-12-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			830
Forest Gate Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350 000)	0.0800	275 000
Gabriel Resources Ltd.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Droits DSUs</i>									
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 670		2 670
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2011-05-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 670		62 423
Genivar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rheault, Normand	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 354
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		650 000
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Options</i>									
belisle, daniel	4		O	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	300 000		800 000
Labrecque, Jean-Charles	4, 5		O	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 405 000
Laverdiere, Gilles	4		O	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		450 000
Shatta, Hossam	4		O	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000
GMIIncome & Growth Fund									
<i>Parts</i>									
Brasseur, Murray	3								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2011-04-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.5500	129 800
GMIIncome & Growth Fund	1		O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.5500	95 800
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.5500	96 400
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.4100	98 800
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.3500	99 200
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.3900	101 200
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.4200	102 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.3200	104 300
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.4700	106 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.4000	108 000
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.4200	104 500
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
McChesney, Patrick	4		O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 157)	1.7400USD	101 000*
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
<i>Actions ordinaires</i>									
Candido, Francesco	4, 5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1800	663 579
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gutrath, Gordon	4		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	3.4920	254 700
Shynkaryk, Chester	4		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7500	165 000
			O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.8100	155 000
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	3.6500	153 900
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	3.7500	145 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.5500	143 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.6000	140 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.6400	135 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.6800	130 000
Goldgroup Mining Inc. (formerly Sierra Minerals Inc.)									
<i>Options</i>									
von Michaelis, Hans	4	R	O	2011-01-31	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.2500	325 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Larry William	4	R	O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.9197	0
Thomas, Adrian Roy	4, 7		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	7.8400	9 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	7.8500	2 600
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	7.8400	0
Group Forage Major Drilling Group International Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Balsler, David	5		O	2011-05-02	D	97 - Autre	156		5 856
Gibson, James Alexander	5		O	2011-05-02	D	97 - Autre	160		6 160
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2011-05-02	D	97 - Autre	1 522		2 065
Newburn, Robert John	5		O	2011-05-02	D	97 - Autre	83		3 083
Rennie, Janice Gaye	4		O	2011-05-02	D	97 - Autre	765		1 899
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Aeroplan Inc.	1		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	13.2317	120 000
			O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	13.2497	120 000
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	13.2320	120 000
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	13.2387	120 000
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	13.2881	120 000
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.3247	75 000
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.1853	75 000
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.0083	75 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.0195	75 000
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.9896	75 000
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.9892	75 000
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.8069	75 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.8486	75 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.9699	75 000
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9891	76 000
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9999	76 000
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9746	76 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9739	76 000
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9902	76 000
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9906	76 000
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
Groupe Bikini Village inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simard, Yves	5								
REER Yves Simard	PI		O	2011-04-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.0500	6 150
			O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.0500	7 450

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.0500	7 950
<i>Options</i>									
Carrier, Nathalie	4		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.1100	5 000
Delage Roberge, Paul	4, 5		O	1978-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.1100	5 000
Fortin, Hélène	4		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.1100	5 000
Lahaise, Lise	5	R	O	2010-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 200
			O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	9 000	4.1100	17 200
Létourneau, Chantal	5		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	9 000	4.1100	18 200
Marsilli, Joe	4		O	2007-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1100	
			M	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1100	10 000
Simard, Yves	5		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	18 000	4.1100	50 000
Groupe BMTC Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.6100	100
			O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	200 100	22.7600	200 100
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200 100)		0
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.7500	100
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	123 100	22.8600	123 100
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(123 100)		0
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	22.7500	200
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Derby, Shawn Roger	5								
Sun Life - SPP	PI		O	2010-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	434	16.5396	434
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	20.3752	87 783
Groupe CGI inc.	1		O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	20.0000	50 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	20.0000	50 800
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	20.0000	59 700
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	62 400	20.5845	122 100
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	149 500	20.9559	271 600
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	127 200	20.5350	398 800
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	131 900	20.6300	530 700
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	407 400	20.5092	938 100
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	144 300	20.3258	1 082 400
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	142 600	20.7465	1 225 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	153 400	20.5994	1 378 400
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	143 100	20.2370	1 521 500
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	76 400	20.6269	1 597 900
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	62 200	20.9153	1 660 100
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	20.3752	23 892
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>									
Boivin, Claude	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	461	20.3000	8 207
Brassard, Jean	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	948	20.3000	1 946

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Chevrier, Robert	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 046	20.3000	22 463
D'Alessandro, Dominic	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	949	20.3000	4 238
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 205	20.3000	21 763
Doré, Paule	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	20.3000	632
Evans, Richard B.	5		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	913	20.3000	5 364
Labbé, Gilles	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	641	20.3000	2 460
Mercier, Eileen Ann	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	693	20.3000	20 129
Options									
Boivin, Claude	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	924	20.3000	47 956
Brassard, Jean	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	1 897	20.3000	31 394
Chevrier, Robert	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	2 094	20.3000	74 427
D'Alessandro, Dominic	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	1 897	20.3000	14 977
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	2 408	20.3000	59 937
Doré, Paule	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	616	20.3000	7 764
Evans, Richard B.	5		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	1 825	20.3000	19 729
Labbé, Gilles	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	1 281	20.3000	11 422
Mercier, Eileen Ann	4		O	2011-04-25	D	50 - Attribution d'options	1 385	20.3000	69 501
Groupe CVTech inc.									
Actions ordinaires									
9227-1030 Québec inc.	3		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 250 000	1.3800	7 250 000
9227-1055 Québec inc.	3		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 250 000	1.3800	7 250 000
aubert, guy	4, 6								
2840-0158 Québec Inc	PI		O	2011-04-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 500 000)	1.3800	0
9227-1055 Québec inc.	PI		O	2005-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 250 000	1.3800	7 250 000
Groupe CVTech inc.	1		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	1.3500	59 700
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.3800	60 400
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.3800	60 800
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.3800	61 700
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.4000	63 100
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	1.3800	68 900
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	1.4000	75 300
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	1.3700	79 800
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.3400	79 900
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3800	80 900
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(57 100)		23 800
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.3500	28 800
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.3300	30 200
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.3100	35 200
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3000	36 200
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.3500	37 700
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3600	38 700
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3700	40 700
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	1.3800	43 600
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.3500	43 900
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3600	44 900
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	45 900
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	47 900
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	49 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3700	51 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	53 900
Laramée, André	4, 6, 5								
2840-0158 Québec inc.	PI		O	2011-04-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 500 000)	1.3800	0
9227-1030 Québec inc.	PI		O	2005-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2011-04-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 250 000	1.3800	7 250 000
GRUPE DISTINCTION INC.									
<i>Options</i>									
Trottier, Jocelyn	5		O	2011-03-30	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2011-03-30	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M'	2011-03-30	D	50 - Attribution d'options	150 000		350 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	54.8500	10 000
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	54.8500	0
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	54.3500	10 000
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	54.3500	0
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	53.3900	10 000
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	53.7100	0
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	53.3900	10 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	53.3900	0
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	53.8700	9 500
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	53.8700	0
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	53.9200	3 200
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	53.9200	0
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	53.2500	10 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	53.2500	0
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	53.7000	5 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	53.7000	0
Harry Winston Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kei, Wendy Wai Ting	7, 5		O	2004-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
Barrett, Matthew W.	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 677		40 121
			O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		40 496
Bouchard, Micheline	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		31 708
CAREY, DAVID FRANKLIN	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 118		7 416
			O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		8 416
Harwerth, Noel	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	478		15 261
			O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		15 636
jarvis, Daniel Owen	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 079		25 796
			O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		26 171
Loubier, Jean-Marc	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 584		4 346
			O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		5 346
MOMMEJA, LAURENT EDOUARD	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		11 239
PHILLIMORE, JOHN ROGER BROUGHTON	4, 7		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		51 511
<i>Options Common Shares</i>									
Kei, Wendy Wai Ting	7, 5		O	2011-05-01	D	97 - Autre	(24 750)		33 250
<i>Restricted Share Units</i>									
Kei, Wendy Wai Ting	7, 5		O	2004-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-01	D	97 - Autre	5 066		
			M	2011-05-01	D	97 - Autre	13 116		13 116
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	845	3.7000	4 135
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.7500	1 145
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.7500	1 445
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 245	3.8000	2 690
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.7300	2 990
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	945	3.8000	3 935

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Lacasse, Michel	5		O	2011-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
Harvest Canadian Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Canadian Income & Growth Fund	1		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		3 000
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
HudBay Minerals Inc.									
<i>Droits Share Units</i>									
LANTZ, BRADLEY WALTER	5		O	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 527		
			M	2011-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 999		25 812
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonnick, Brian	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	34.1900USD	100
Vance, Jeff	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	2 000	15.8800USD	2 000
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	34.0400USD	0
<i>Droits stock appreciation rights</i>									
Lister, Robert D.	5		O	2011-04-29	D	59 - Exercice au comptant	(22 000)		33 000
<i>Options 1:1</i>									
Vance, Jeff	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	15.8800USD	57 250
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1	R	O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	23.2500	1 053
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	20.3100	1 453
			O	2011-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 082)	22.2700	371
Moeller, Larry G.	4		O	2011-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	354	22.2700	991 058
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4		O	2011-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	354	22.2700	14 238
INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.9000	46 200
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9000	47 600
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.9000	48 800
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	13.2500	29 537 453
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.2600	29 538 453
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Black, Susan	5		O	2008-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	618	48.4500	618
Dionne, Michel	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	48.4500	624
Guénette, Françoise	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 557	48.4500	5 046
Hindle, Byron Alexander	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	203	48.4500	990
Intact Financial Corporation	1		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.0604	101 700
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.2204	104 200
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1812	17 500
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.0356	20 000
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.8140	22 500
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1836	25 000
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.2872	27 500
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.0716	30 000
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.0032	32 500
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1904	35 000
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.2680	37 500
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9884	40 000
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1540	42 500
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9412	45 000
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1760	47 500
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9960	50 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.5080	52 500
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	49.1368	57 500
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	48.5826	62 500
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	48.0879	70 000
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(89 200)		15 000
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(52 500)		17 500
Lincoln, David Charles	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	766	48.4500	7 347
Pontbriand, Marc	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 885	48.4500	3 888
Sham, Lilia M.	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	859	48.4500	3 351
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 481	48.4500	36 503
<i>Stock Incentives</i>									
Black, Susan	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 154)	48.4500	8 910
Dionne, Michel	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(977)	48.4500	
			M	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(977)	48.4500	2 045
Guénette, Françoise	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 449	48.4500	18 303
Hindle, Byron Alexander	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 079	48.4500	7 800
Lincoln, David Charles	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 189)	48.4500	4 486
Pontbriand, Marc	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 242)	48.4500	16 921
Sham, Lilia M.	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 454)	48.4500	5 894
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 947)	48.4500	21 179
Inter Pipeline Fund									
<i>Parts de société en commandite Class B</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 5								
Pipeline Management Inc.	PI		O	2011-05-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	360	14.5900	258 974
International Datacasting Corporation									
<i>Options</i>									
Kokaska, Frederick Joseph	5		O	2011-05-03	D	50 - Attribution d'options	100 000		160 000*
IOU Financial Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple CATEGORIE B (known as Class B common Shares)</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
The Marleau Capital Corporation Inc.	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	0.4000	5 113 178
iPerceptions inc.									
<i>Options</i>									
Guay, Claude	5		O	2011-02-03	D	50 - Attribution d'options	400 000		
			M	2011-02-03	D	50 - Attribution d'options	400 000		2 340 000
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alford, Thomas Malcolm	4, 5, 3		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6900	430 500
Troob Capital Management LLC	3								
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 090	1.7097	2 240 458
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.7300	2 241 458
			O	2011-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.7069	2 244 658
			O	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.7200	2 245 158
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 310	1.7097	2 319 358
ISEE3D Inc.									
<i>Options</i>									
Mitchell, Thomas Norman	4, 5		O	2011-05-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2600	450 000
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Aboud, Robert	4, 5		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	150 000
Balloch, Howard	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	300 000
Cabrera, Carlos	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	350 000
Downey, Brian F.	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	150 000
Graham, Robert G.	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	450 000
Meredith, Peter	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	450 000
Molyneux, Alexander	5		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	230 000
Pirraglia, Robert A.	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6500	250 000
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huberman, David	4		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	25.0300	130 204
Meredith, Peter	4, 5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 250)	25.0600	40 250
			O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	63 209	2.8200	103 459
			O	2011-04-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(63 209)		40 250
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 250)	24.7000	0
Molyneux, Alexander	4		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	28 731	4.1700	28 731
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	24.6500	20 231
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	24.7000	10 231
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 231)	24.7100	0
<i>Options</i>									
Meredith, Peter	4, 5		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(63 209)	2.8200	2 381 770
Molyneux, Alexander	4		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(28 731)	4.1700	28 732
Jaguar Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	1		O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	0.0900	15 500
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.0800	16 500
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.0850	20 500
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	0.0900	36 000
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	0.0850	51 500
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	0.0750	67 000
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.0750	69 000
Northern Financial Corporation	3		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000 000		14 004 315
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Alan Duncan	4		O	2011-05-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(84 000)		6 000
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191 000)	0.1400	771 333
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5		O	2011-05-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(718 868)		51 348
Hastings Management Corp.	PI		O	2011-05-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(11 502 781)		821 627
Klondike Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Alan Duncan	4		O	2011-05-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(474 145)		24 955
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5		O	2011-05-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(728 216)		38 327
Slocan Minerals Ltd.	PI		O	2011-05-04	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(28 500)		1 500
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Droits Director Deferred Stock Units (DDSU)</i>									
Everett, N. Ashleigh	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	296	57.0500	33 646
Kerr, John Custance	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	57.0500	37 700
KIRBY, MICHAEL	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420	57.0500	47 403
Mayberry, John Thomas	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	433	57.0500	49 137
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	57.0500	9 490
Samarasekera, Indira Vasanti	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	57.0500	8 673
Shaw, Allan Cameron	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	376	57.0500	42 089
Sobey, Paul David	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	355	57.0500	39 955
Thomas, Barbara Susan	4		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	57.0500	1 499
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Taylor, Carole S.	4								
Investor Co.	PI		O	2011-04-30	I	46 - Contrepartie de services	207	81.7500	
			M	2011-04-29	I	46 - Contrepartie de services	207	81.7500	1 696
Thompson, John Munro	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	147	81.7500	
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	147	81.7500	51 178
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Bragg, John	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	290		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	290		19 910
Brinkley, Amy Woods	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	336		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	336		2 386
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	290		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	290		32 761
LESSARD, Pierre H.	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	260		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	260		36 086
Levitt, Brian	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	642		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	642		9 134
MacKay, Harold H.	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	183		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	183		20 970
Miller, Irene Ruth	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	336		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	336		16 557
Mohamed, Nadir	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	229		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	229		9 024
Prezzano, Wilbur J	4		O	2011-04-30	D	46 - Contrepartie de services	459		
			M	2011-04-29	D	46 - Contrepartie de services	459		32 536
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Arnett, Michael George	5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	759
Butt, Glenn Gerard	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	492
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	1 074
Drysdale, Linda Janet	7								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	59
Freudenthaler, Kristine Elizabeth	5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	1 723
Lynar, Hugh	3								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	39.9600	1 090
MacLean, Candace Ann	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	2 488
Marrone, Marco	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	39.9600	8 132
McCann, Dean Charles	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	287	39.9600	4 653
Mindorff, Christopher Robert	7								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	39.9600	5 618
Patterson, Sharon Joanne	5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	485
Silver, Kenneth	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	551
Sinnott, Patrick Ronan	5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	6 475
Wetmore, Stephen Gerald	4, 7, 5								
Sunlife Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	58
Wilson, Paul Douglas	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.9600	205
Labopharm Inc.									
<i>Options</i>									
MacKay, Richard J.	4		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		75 000
Porte, Frédéric	4		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		70 000
Roy, Jacques L.	4		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		80 000
			O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		75 000
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures convertibles Series G</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 8 000.00
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 4 000.00
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	85.5000	\$ 8 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Forzani Ltee									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bellstedt, Albrecht Wilhelm Albert	4		O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	85.5000	\$ 12 000.00
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 8 000.00
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 4 000.00
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 0.00
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183		26 370
Hildreth, Burgess	5		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 819		34 354
Yull, Gregory	5		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 091		160 141
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dakens, Les P.	5		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.8300	41 700
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8800	42 700
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.9100	42 900
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.9200	43 700
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.9500	46 200
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9500	47 200
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9500	48 200
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	11.9000	50 900
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.8800	52 400
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	11.8900	53 800
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.8700	54 600
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.8800	55 100
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	11.9000	57 700
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.8900	60 700
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7900	61 200
OLSON, JAMES PATRICK	4		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Les Biotechnologies Osta Inc.									
<i>Options</i>									
Waks, William	5		O	2011-04-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		275 000
Les Métaux Focus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
York, Jeffrey	3		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.7900	3 782 333
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 000	0.8000	3 848 333
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2300	17 031 357

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bereznicki, Henry Andrew	4								
Liquor Stores No.2 Limited Partnership	PI		O	2011-04-27	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 894)		0
Liquor World Group Inc.	PI		O	2011-04-27	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 894		485 292
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	22.0000	3 100
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		200
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	22.0000	300
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Lucara Diamond Corp.									
<i>Options</i>									
Swaniker-Tetty, Susanne	7		O	2011-05-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2500	25 000
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, William	4		O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
MALAGA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gourde, Réjean	4		O	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 000 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0300	13 100 000
			O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 000 000		17 100 000
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 000 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 000 000	0.1200	20 000 000
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(500 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000		9 429 920
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(250 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	250 000	0.4000	1 475 000
Matrix Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Working Enterprises Ltd.	8, 3		O	2011-04-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	1.1904	13 432 173
			O	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	1.2000	13 442 173
			O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	1.2000	13 452 173
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	11 100	4.3100	1 155 791
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.4100	1 155 691
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.4200	1 155 591
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.4600	1 155 191
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.4800	1 155 091
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.4900	1 154 191
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	49.5000	1 151 791
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	49.5100	1 150 591

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.5200	1 150 391
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.5500	1 150 091
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.5600	1 149 791
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5700	1 149 691
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5900	1 149 591
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.6300	1 149 291
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6500	1 149 191
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.6600	1 148 991
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	49.8000	1 146 291
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8100	1 146 191
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	49.8200	1 145 691
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8300	1 145 591
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.8500	1 145 291
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8600	1 145 191
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8800	1 145 091
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8900	1 144 991
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.8950	1 144 891
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.9400	1 144 691
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	24 700	4.3100	1 169 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.7900	1 169 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	48.8100	1 168 991
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.8200	1 168 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8300	1 168 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8400	1 168 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8500	1 168 091
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8600	1 167 891
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8800	1 167 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.8900	1 167 091
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	48.9000	1 166 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9100	1 166 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	48.9200	1 165 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.9300	1 165 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	48.9400	1 164 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.9500	1 164 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	48.9600	1 162 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	48.9700	1 162 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9800	1 162 091
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	48.9900	1 161 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0000	1 161 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.0100	1 160 491
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	49.0200	1 159 091
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.0300	1 158 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0400	1 158 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	49.0500	1 156 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0600	1 156 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	49.0700	1 154 991
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0900	1 154 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.1200	1 154 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1900	1 154 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.2200	1 153 991
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	49.2500	1 150 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	49.2600	1 148 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.2700	1 148 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	49.2900	1 147 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	49.3100	1 147 091
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.3400	1 146 891

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.3600	1 146 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.3700	1 146 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.3800	1 146 491
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.3900	1 146 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5000	1 146 191
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.5100	1 145 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5200	1 145 691
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5700	1 145 591
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.6300	1 145 391
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6600	1 145 291
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.8700	1 144 691
<i>Options</i>									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	(11 100)	4.3100	1 371 800
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(24 700)	4.3100	1 347 100
Metals Plus Income Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.4900	3 500
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.4000	3 700
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.4675	4 100
Waterson, Douglas John	4, 5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.4500	400
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gordon, John	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 011)	30.6000	12 245
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 484)	30.6800	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	8 300	20.7600USD	10 061
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	30.5000	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.7600USD	3 761
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.5100	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	1 600	20.7600USD	3 361
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	30.5200	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	2 600	20.7600USD	4 361
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	30.5300	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	7 500	20.7600USD	9 261
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	30.5400	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	6 761
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.5500	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	1 500	20.7600USD	3 261
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	30.5600	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	2 100	20.7600USD	3 861
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	30.5900	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	800	20.7600USD	2 561
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.5920	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	8 500	20.7600USD	10 261
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	30.6000	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	100	20.7600USD	1 861
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.6400	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.8500USD	11 761
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.5000	1 761
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	1 600	24.9600USD	3 361
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	30.6400	1 761
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 544
<i>Droits Performance Share Units</i>									
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 015
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 200
<i>Options</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Gordon, John	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(8 300)		164 700
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		162 700
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(1 600)		161 100
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(2 600)		158 500
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(7 500)		151 000
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		146 000
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		144 500
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(2 100)		142 400
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(800)		141 600
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(8 500)		133 100
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(100)		133 000
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		123 000
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(1 600)		121 400
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 700
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Dufresne, Richard	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	2 900	30.1600	12 698
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	3 540	24.7300	16 238
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	46.2600	14 238
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	46.2500	10 838
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.2450	10 638
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.2400	10 538
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.2300	10 238
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40)	46.2200	10 198
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.2100	9 798
Metro inc.	1		O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	45.2680	2 500
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	45.2700	5 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	45.3280	5 200
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	45.3300	5 400
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	45.3900	6 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	45.4840	6 100
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	45.4900	6 500
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	45.6000	16 600
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	45.6080	16 800
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	45.6100	20 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Rivet, Simon	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	260	23.3400	6 513
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	4 740	27.2500	11 253
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.0000	10 853
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	46.0010	9 253
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	46.0500	7 253
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.1500	7 053
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.1900	6 853
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.2200	6 753
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.2400	6 653
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.2200	6 553
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.2000	6 253
Options									
Dufresne, Richard	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(2 900)	30.1600	75 660
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(3 540)	24.7300	72 120
Rivet, Simon	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(260)	23.3400	26 560
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(4 740)	27.2500	21 820
Middlefield Tactical Energy Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.2500	2 400
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St. George, Philip	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6900USD	344 000
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	6.6600	2 401 200
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	6.6400	2 392 500
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	6.6100	2 383 000
<i>Options</i>									
Beattie, Morris John Vreugde	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.5400	125 000
Pevenstein, Robert Lewis	4		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.5400	125 000
Shorr, Ronald	5		O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.5400	970 000
Simpson, Yale Ronald	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.5400	125 000
Weston, Kevin	5		O	2011-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	D	50 - Attribution d'options	125 000	6.5400	125 000
Minéraux rares Quest Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kay, Ronald	4, 5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 000)	8.2500	604 392
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.3000	603 392
Pesner, Michael	4								
Michael Pesner Enterprises Inc.	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	8.4500	51 000
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	8.1000	45 000
Wiener, Neil	4, 5		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.4000	75 833
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Voutilainen, Pertti	4		O	2011-05-05	D	51 - Exercice d'options	15 000	15000.0000	
			M	2011-05-05	D	51 - Exercice d'options	15 000	48.0900	27 000
<i>Options</i>									
Voutilainen, Pertti	4		O	2011-05-05	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	48.0900	50 944
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourcier, Christian	5		O	2011-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 250		13 250
			O	2011-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 250)		2 000
<i>Options Incentive</i>									
Bourcier, Christian	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			277 500
		R	O	2011-04-21	D	51 - Exercice d'options	11 250	2.9500	
			M	2011-04-21	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	2.9500	221 250
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Devitre, Richard	4		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.5300	86 527
Sabretooth Master Fund, L.P.	3		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5800	3 305 800
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	1.4170	3 313 100
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4800	3 315 100
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1000	30 468 873
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.1100	30 469 173
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.1700	30 469 573
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.1500	30 471 773
Morneau Shepell Inc.									
<i>LTIP</i>									
Beaudoin, René	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 332	10.2400	33 957
Chamberland, Pierre	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 504	10.2400	52 872
Coady, Lorraine Mary	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 914	10.2400	13 435
Korbak, Lynn Margaret	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 465	10.2400	3 561

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Liptrap, Stephen	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 914	10.2400	45 080
Milligan, Scott	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 750	10.2400	56 193
Phillips, Randal George	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 914	10.2400	28 004
Ponce, Julien	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 504	10.2400	44 536
Salman, Zahid Raza	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 914	10.2400	60 094
Seward, Karen Beverley	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 473	10.2400	57 676
Torrie, Alan D.	5		O	2011-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 625	10.2400	249 868
<i>Deferred Share Units</i>									
MILLS, JERRY	4		O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	30.2200	
			M	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	30.2200	
			M'	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	134	30.2200	134
Mullen Group Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mullen, David Edward	4								
Lyncorp International Ltd.	PI		O	2011-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 616
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carse, Maureen D	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.0000	11 000
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.1400	1 000*
<i>Options</i>									
Carse, Maureen D	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.0000	130 000
Nexen Inc.									
<i>Billets 7.35 due November 1, 2043</i>									
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2011-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 103 352.00	25.4000	
			M	2011-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 4 069.00	25.4000	\$ 106 489.00
			O	2011-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 215 646.00	25.4000	
			M	2011-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 8 490.00	25.4000	\$ 114 979.00
			R	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 293.00	25.3000USD	\$ 115 272.00
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 653.00	25.3000USD	\$ 115 925.00
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 400.00	25.2300USD	\$ 116 325.00
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bertram, Robert Gordon	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	23.5500	24 726
			O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	24.7100	24 799
Jackson, Steven Barry	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	23.5500	71 972
			O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	24.7100	72 045
Jenkins, Kevin John	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	382	23.5500	61 972
			O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	24.7100	62 045
Newell, Eric P.	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	23.5500	81 851
			O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	24.7100	81 924
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	23.5500	58 880
			O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	24.7100	58 953
NGEx Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorito Holdings S.à.r.l.	3	R	O	2011-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	2.5000	10 150 000
		R	O	2011-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	2.8358	10 850 000
			O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	2.9405	11 050 000
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	3.1797	1 393 144

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Olson, Steven Frederick	7		O	2011-04-15	D	51 - Exercice d'options	27 250	1.2300	208 250
			R	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6155	174 770
			R	2011-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.0540	198 250
			O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.0500	188 250
			O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.1500	178 250
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.1500	158 250
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.2500	138 250
<i>Options</i>									
Olson, Steven Frederick	7		R	2011-04-15	D	51 - Exercice d'options	(27 250)	1.2300	37 500
Nordion Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foti, Andrew Alex	1		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	10.9400	2 300
<i>Actions ordinaires Deferred Share Unit</i>									
Ashwood, Christopher Kent	5		O	2011-05-04	D	50 - Attribution d'options	356	11.1000	4 844
Benjamin, Tamra	5		O	2011-05-04	D	50 - Attribution d'options	371	11.1000	5 413
Brooks, Kevin	5		O	2011-05-04	D	50 - Attribution d'options	600	11.1000	7 962
West, Steven	5		O	2011-05-04	D	50 - Attribution d'options	4 400	11.1000	59 461
Noront Resources Ltd.									
<i>Options common shares</i>									
Waisberg, Lorie	4		O	2011-05-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8800	600 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	866		51 296
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Electrum Strategic Resources LLC	3		O	2011-04-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	1.4790	52 116 412
			O	2011-04-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200 000)		51 916 412
Francis, Kevin Albert	5		O	2011-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75		20 704
Iley, Sacha Amela	1		O	2011-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	12.1100	8 185
			O	2011-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	12.5400	8 240
<i>Bons de souscription</i>									
Electrum Strategic Resources LLC	3		O	2011-04-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	1.4790	36 853 878
<i>Options</i>									
Martin, Gregory John	5		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
NOVUS GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
MineralFields 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1700	3 837 000
			O	2011-05-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000 000		4 837 000
OPEL Solar International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agudow, Patricia Venneri	5		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	1.7300	0
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	85 000	0.1300	85 000*
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	1.5000	0
Berrios, Javier	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	13 000	0.3450	13 000*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	26 250	0.2800	39 250*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	8 750	0.7600	48 000*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	45 000	0.1600	93 000*
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 000)	1.6300	40 000*
Colbourne, Denis	4		O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50 000	0.2500	50 000
			O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	75 000	0.2800	125 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
McCoy, Michael C.	5		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	1.7100	112 000*
Middleton, Francisco	5		O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.7000	233 330*
			O	2011-04-26	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1600	333 330*
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.6100	233 330*
Options									
Agudow, Patricia Venneri	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	0.1300	175 000*
Berrios, Javier	5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	0.3400	300 000*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(26 250)	0.2800	273 750*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(8 750)	0.7600	265 000*
			O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	0.1600	220 000*
Colbourne, Denis	4		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2500	351 000
			O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.2800	276 000
Middleton, Francisco	5		O	2011-04-26	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1600	638 000*
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mueller, John Alfred	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	1.9900	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.9900	127 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6000	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.6000	142 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.1000	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.1000	152 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.9700	147 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	5.0000	132 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.0100	122 960
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(15 100)	5.0200	107 860
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(4 100)	5.0300	103 760
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(5 800)	5.0400	97 960
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
O'Donnell, John Paul	5		O	2010-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	37.2200USD	5 000
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	7 500	34.5000USD	12 500
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	2 500	34.5000USD	15 000
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	6 250	43.4300USD	21 250
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	60.0000USD	18 250
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 819)	60.0100USD	14 431
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	60.0200USD	13 831
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 239)	60.0300USD	12 592
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	60.0340USD	10 692
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 032)	60.0500USD	6 660
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	60.0600USD	5 360
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.0601USD	5 060
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.0640USD	4 860
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	60.0700USD	4 160
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.0800USD	4 060
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(660)	60.1000USD	3 400
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	60.1150USD	3 000
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.2500USD	2 000
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.4400USD	1 000
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.5000USD	0
Deferred Share Units									
Slaunwhite, Michael	4		O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	96		2 963
Weinstein, Deborah	4		O	2011-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	84		1 746
Options All OTEX Option Plans									
O'Donnell, John Paul	5		O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	37.2200USD	50 000

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	34.5000USD	42 500
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	34.5000USD	40 000
			O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	43.4300USD	33 750
Orbus Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Norman Murray	3		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions ordinaires voting</i>									
Edwards, Norman Murray	3		M	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			296 250
			O	2011-04-27	D	97 - Autre	3 781 473	0.0500	4 077 723
McCaig, Jeffrey James	4								
3091776 Nova Scotia Company	PI		O	2010-03-25	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(592 500)		180 833
McVestco Holdings Ltd.	PI		O	2010-03-25	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(316 373)		105 458
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2002-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-27	I	97 - Autre	4 347 918		4 347 918
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3								
Trimac Investments Limited Partnership	PI		O	2010-03-25	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 978 785)		1 992 928
			O	2011-04-27	I	97 - Autre	2 354 990		4 347 918
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Edwards, Norman Murray	3		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-27	D	97 - Autre	101 627 090	0.0400	101 627 090
McCaig, Jeffrey James	4								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2002-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-27	I	97 - Autre	63 290 367		63 290 367
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3								
Trimac Investments Limited Partnership	PI		O	2005-02-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-27	I	97 - Autre	63 290 367		63 290 367
<i>Débetures convertibles 10</i>									
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3								
Trimac Investments Limited Partnership	PI		O	2011-04-27	I	97 - Autre	(\$ 2 300 000.00)		\$ 0.00
Pan Orient Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hibberd, Michael John	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.9000	420 000*
Jazrawi, Waleed	4, 5		O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.9000	301 667
<i>Options</i>									
Hibberd, Michael John	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.9000	300 000*
Jazrawi, Waleed	4, 5	R	O	2011-04-27	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.9000	225 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4, 3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.2800USD	199 100
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.6400USD	199 000
Bay	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	31.2800USD	1 561 500
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.6400USD	1 560 700
Bay II	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	31.2800USD	1 813 900
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.6400USD	1 812 900
Bay Offshore	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	31.2800USD	4 349 800
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	30.6400USD	4 347 400
Lyxor	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.2800USD	424 500
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.6400USD	424 300
Knott, David M.	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	31.5330USD	27 001
Knott Foundation	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	31.5330USD	20 000
Patheon Inc.									
<i>DSU</i>									
Agroskin, Daniel	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	53 505
Frank, Ramsey A.	4, 6		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	108 398*
Levy, Paul S.	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	108 398*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Shaw, Brian Gordon	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 188	2.2600	43 339
sutin, david earl	4		O	2011-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 376	2.2600	15 376
Taylor, Thomas S.	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	108 398*
Viso, Joaquin	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	53 505
Watchorn, Derek John	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 022	2.2600	108 398*
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5500	228 700
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.5500	229 300
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5500	230 100
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5000	230 200
Petrichor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeVries, Joe	4		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2500	1 248 162
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
PFB Corporation	1		O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0000	2 400
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	350	6.0000	2 750
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sharpe, Kim	5								
Dianne Sharpe	PI		O	2011-05-02	C	36 - Conversion ou échange	6 250	4.0000	47 676
<i>Débetures convertibles 7.00 Series # 4</i>									
Sharpe, Kim	5								
Dianne Sharpe	PI		O	2011-05-02	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 25 000.00)	4.0000	\$ 0.00
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rallo, Aaron	4, 5		O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.2700	76 347
Primary Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Primary Corp.	1	R	O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	0.7300	140 000
		R	O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7100	155 000
			O	2010-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(155 000)		0
		R	O	2010-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6800	500
		R	O	2010-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 500	0.6800	31 000
		R	O	2010-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.7000	44 000
		R	O	2010-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7000	59 000
		R	O	2010-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.7000	70 500
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		11 500
		R	O	2010-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7000	12 000
		R	O	2010-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.7200	30 000
		R	O	2010-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.7400	50 500
		R	O	2010-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7500	55 500
		R	O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 500	0.8000	103 000
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(103 000)		0
		R	O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8000	15 000
		R	O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	0.8000	110 000
		R	O	2010-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8000	111 000
		R	O	2010-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8000	112 500
			O	2010-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(112 500)		0
		R	O	2010-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	10 000
		R	O	2010-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9000	15 000
			O	2010-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
		R	O	2011-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.2900	6 800
		R	O	2011-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141 800	1.3100	148 600

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laurin, Pierre	4, 5								
RRSP	PI		O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2000	1 564 115
			O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1950	1 566 615
ProSep Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drouin, Jacques	4, 5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	300 000		
			M	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	300 000	0.3900	565 846
Jhonsa, Parag	5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	125 000	0.3900	744 875
Mologne, Lewis Alan	7		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000		404 920
Rummer, Matthew Travis	5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000	0.3900	169 008
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Drouin, Jacques	4, 5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(300 000)		
			M	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(300 000)	0.3900	1 300 000
Jhonsa, Parag	5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(125 000)	0.3900	675 000
Mologne, Lewis Alan	7		O	2011-04-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(200 000)		1 060 000
Rummer, Matthew Travis	5		O	2011-04-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	0.3900	800 000
Provident Energy Ltd.									
<i>Débetures convertibles 6.50</i>									
Gish, Norman Richard	4								
RBC Dominion Securities	PI		O	2011-05-03	I	97 - Autre	(\$ 110 000.00)		\$ 0.00
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	2.3200	11 000*
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.3400	21 000*
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	2.2700	29 000*
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.2300	39 000*
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	2.2400	45 000*
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	2.2500	51 000*
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.2500	54 000*
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	2.2600	62 000*
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.2900	65 000*
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.2300	70 000*
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		0
Robotti, Robert Edward	4								
RVB Value Fund, L.P.	PI		O	2007-12-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	746 915		746 915*
The Ravenswood Investment Company LP	PI		O	2011-04-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(746 915)		3 213 814*
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.0000	
			M	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	30.0000	51 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	30.0000	
			M	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(51 000)	30.0000	0
<i>Unités d'actions différées</i>									
Chicoyne, Denyse	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	29.9000	10 336
Courteau, Robert	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	29.9000	10 378

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	29.9000	10 082
Gauvin, Mathieu	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	29.9000	11 712
Proteau, Jocelyn	4		O	2011-04-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	29.9000	4 827
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William Egerton	3								
Patrick Hodgson RRSP	PI		O	2011-04-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	10.6000	30 450*
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6000	30 750*
RDM Corporation									
<i>Options</i>									
DiGiacomo, Thomas Anthony	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(25 000)	5.6000	137 500
Kivenko, Ken	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(20 000)	5.6000	70 000
Noelting, Jean	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(20 000)	5.6000	110 000
Williams, Peter Haig	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(20 000)	5.6000	110 000
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0600	8 864 334
			O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0600	7 964 334
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	3								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2011-04-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.8400	10 000
			O	2011-04-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8800	11 000
			O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.8800	13 000
			O	2011-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	11.8800	17 000
RRSP	PI		O	2011-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.7000	1 500
Ressources Abitex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(482 500)	0.1200	8 102 042
Ressources Conway inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0800	5 766 667
Ressources d'Ariane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boulianne, Daniel	5		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	1.2500	160 312
Gagnon, Marco	4		O	2011-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 000	1.2500	8 000*
Hébert, Lucie	5		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 000	1.2500	255 442
Lapointe, Bernard	4		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 400	1.2500	614 492
TOLLARI, NADÈGE	5		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 600	1.2500	101 600
Vachon, Alain	4		O	2011-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 000	1.2500	124 665
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 665)	1.5600	108 000
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5500	98 000
Ressources Dianor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0400	1 400 071
			O	2011-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0400	900 071
Ressources Golden Tag Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 227	0.6000	5 090 909

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118 000	0.5973	5 208 909
			O	2011-05-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.6000	5 240 909
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 227	0.6000	5 090 909
			O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118 000	0.5973	5 208 909
			O	2011-05-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.6000	5 240 909
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrington, Michael S	4		O	2011-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1000USD	500 000
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2011-05-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(140 000)	0.0950	7 672 500
Ressources MGold inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Forrest, Walter Ian Logan	4								
Panares Resources Inc	PI		O	2011-05-02	I	55 - Expiration de bons de souscription	(179 166)		0
Ressources Pershimco inc.									
<i>Options</i>									
Arcand, Claude	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	450 000
Bryce, Robert	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	300 000
Bureau, Alain	4, 5		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	2 050 000
Côtes, Serge	5		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	300 000
Fortin, Jacques	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	450 000
Lafleur, Jean	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	800 000
Robitaille, Jean	4		O	2011-04-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	300 000
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	51.4000	3 801 866
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	49.9200	3 836 866
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	50.0000	3 886 866
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	49.7400	3 911 866
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	48.9800	4 011 866
Fleming, William Alexander	7		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	51.5300	4 189
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belisle, Denis	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3000	195 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3100	175 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3110	160 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.3010	135 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3080	120 000
Rogers Communications Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Besse, Ronald D.	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	752		69 765
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		72 086
Birchall, Charles William David	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	506		24 384
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		26 705
Burch, Stephen A.	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		4 356
Clappison, John	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		17 043
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	925		46 046
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 481		49 527
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		25 503
Hull, Thomas Ian	4, 6		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		69 794
Marcoux, Isabelle	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	206		8 882
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		11 203
Peterson, David Robert	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	390		57 856
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		60 177
Rogers, Loretta A.	4, 6	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	347		48 135

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		50 456
Rogers, Martha	4, 6	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	376		7 887
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		10 208
Schleyer, William	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	448		46 948
			O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		49 269
TORY, JOHN HOWARD	4, 6		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		4 356
Watson, Colin D.	4		O	2011-04-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		14 161
Royal Host Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(14 500)		0
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saputo inc.	1		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	43.8023	112 500
			O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(20 800)		91 700
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 200	43.6465	111 900
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(23 100)		88 800
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(22 900)		65 900
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	22 900	43.5739	88 800
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(22 900)		65 900
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	22 600	43.2555	88 500
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		65 700
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	40.7071	88 900
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(20 200)		68 700
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	42.6279	92 100
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	41.6964	113 100
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(22 900)		90 200
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	42.1408	113 900
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(22 600)		91 300
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	43.0105	114 500
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(23 200)		91 300
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	22 700	43.9931	114 000
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(23 400)		90 600
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	43.3257	97 200
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		76 200
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(23 700)		52 500
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(23 200)		29 300
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(22 700)		6 600
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)		0
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douglas, David Mark	5		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0850	262 000
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOURASSA, JEAN-MARIE Les	4, 6, 5	PI	O	2002-08-27	I	97 - Autre	7 675 000		
			O	2003-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	
			O	2004-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	
			O	2005-05-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	
			O	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	7 000 000		
Les Élévateurs Savaria	PI	M	O	2002-08-27	I	97 - Autre	7 675 000		7 675 000
			M	2003-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	7 575 000
			M	2004-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	7 475 000
			M	2005-05-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5000	7 375 000
			M	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	7 000 000		14 375 000
Bourassa, Marcel	4, 6, 5		O	2002-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
9099-4591 Quebec inc.	PI		O	2003-01-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350 000	1.1000	350 000
			O	2008-02-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 600	1.1000	368 600
			O	2008-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 700	0.8000	392 300
Les Élévateurs Savaria	PI		O	2003-01-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 675 000
			O	2003-05-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.5000	7 575 000
			O	2004-09-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.5000	7 475 000
			O	2005-05-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.5000	7 375 000
			O	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	7 000 000		
			M	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	7 000 000		
			M'	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	7 000 000		14 375 000
Savaria Corporation	1		O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.6000	12 900
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5800	13 900
Actions privilégiées convertibles									
BOURASSA, JEAN-MARIE	4, 6, 5								
Les Élévateurs Savaria	PI		O	2002-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(7 000 000)		0
			O	2002-08-27	I	97 - Autre	7 000 000		7 000 000
Bourassa, Marcel	4, 6, 5								
Les Élévateurs Savaria	PI		O	2003-01-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000 000
			O	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(7 000 000)		
			M	2005-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(7 000 000)		0
Options									
Berthiaume, Robert	4		O	2008-08-07	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2008-08-07	D	50 - Attribution d'options	100 000		150 000
Scorpio Mining Corporation									
Options									
SAWH, HEMDAT	5		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-01	D	50 - Attribution d'options	500 000	1.2400	500 000
Sears Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Sears Canada Inc.	1		O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	19.5000	1 800
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	19.3000	100
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Selwyn Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Rusko, Robert Martin	4	R	O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 335	0.3000	163 335
Options									
Choi, Yun Birm	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 670		
			M	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 670		966 670*
Kwong, David	5		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	60 000		
			M	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		1 880 000*
marchant, peter bradley	4	R	O	2011-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 670	0.3000	681 670*
Mars, Patrick James	4		O	2010-08-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.2000	670 000
RCF Management LLC	8		O	2011-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 670		266 670
Yeoman, Robert	4		O	2011-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 670		806 670
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
Actions ordinaires Class "A" Voting									
Shaw, Jim	4								
Margaret Nicholson-Shaw	PI	R	O	2010-08-13	I	97 - Autre	(4 000)		0
Actions sans droit de vote Class "B"									
Shaw, Bradley	4, 5		O	2011-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	20.6600	
			M	2011-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	20.6600	
			M'	2011-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	20.6600	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP - Bradley Shaw	PI		M" M"	2011-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	20.6600	
		R	O	2011-03-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	20.6600	1 150
				2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	20.0300	1 169
S.P.L.H. Investments Ltd.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 899	20.0300	85 562
Shaw, Jim	4		O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	20.0300	110 010
Locked-in RRSP	PI		O	2003-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 605	20.0100	26 605
RRSP	PI		O	2003-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 843	20.0100	1 843
SJ Capital Corp.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 185	20.0300	124 673
SJ Finance Corp.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 899	20.0300	4 431 820
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 335	20.0300	874 737
BC SF Sub Holding Ltd.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 765	20.0300	3 085 372
Carol M. Shaw	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	224	20.0300	31 837
Heather Shaw	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	20.0300	137 320
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104	20.0300	27 492
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	20.0300	931
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	20.0300	931
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	20.0300	429
Madison Carol Mantler	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	20.0300	429
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	20.0300	931
Retirement Income Fund	PI	R	O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	20.0300	1 397
SFG Investments Ltd.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46 293	20.0300	12 940 763
Shaw, Julie	5		O	2011-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	20.0300	878
Julmar Holdings Ltd.	PI		O	2011-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 508	20.0300	69 208
RRSP (Julie Shaw)	PI	R	O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	20.0300	8 627
Yuill, Willard	4		O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 600	20.1300	922 164
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	20.1500	923 564
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
BURNS, ADRIAN	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	19.8500	25 531
Galbraith, George	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	19.8500	3 034
Green, Richard R.	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150	20.0300USD	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	225	20.0300USD	
			M'	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	225	20.0300USD	5 857
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	291	21.0700USD	6 148

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Haverstock, Lynda	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	19.2600	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	19.2600	
			M'	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	19.2600	6 544
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.9900	6 711
Keating, Gregory John	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	19.2600	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	19.2600	16 547
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	19.9900	16 894
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	19.8500	29 089
Pew, Paul Kenneth	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	19.2600	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	19.2600	19 269
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	512	19.9900	19 781
Royer, Jeffrey	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	19.2600	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	19.2600	28 309
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392	19.9900	28 701
Shaw, Bradley	4, 5		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	19.8500	5 457
Sparkman, JC	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	20.8800USD	22 524
Vogel, Carl E.	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	20.8800USD	3 034
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	19.2600	
			M	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	19.2600	5 551
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	19.9900	5 714
Yuill, Willard	4		O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	19.8500	6 670
ShawCor Ltee									
<i>Employee Share Unit</i>									
Barkhouse, John Leslie	5		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 136
Tikkanen, John Douglas	5		O	2011-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 828		11 583
			O	2011-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 105		17 688
<i>Options Class A</i>									
Barkhouse, John Leslie	5		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Montalvo, Juanita	5		O	2011-04-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 868
RRSP	PI		O	2011-04-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 868
Shoreline Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Alspach, Shaun	4, 5		O	2011-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	10 000
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.1500	11 100
Shippen, Peter James	4		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
<i>Actions privilégiées redeemable, retractable cumulative</i>									
Schultz, Dean	4		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 330	10.0000	5 330
Warrants									
Shippen, Peter James	4		O	2011-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Larry Joe	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-03-28	D	50 - Attribution d'options	150 000	28.9800	150 000
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Options</i>									
Gayton, Robert	4	R	O	2011-04-07	D	50 - Attribution d'options	5 000	14.9600	110 000
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moyo, Dambisa	4		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Moyo, Dambisa	4		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
McCreary, Richard Grant	5		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 807
<i>Options Stock Option Plan (2004)</i>									
McCreary, Richard Grant	5		O	2011-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			88 595
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sims, Charles	4, 5		O	2011-05-03	D	35 - Dividende en actions	111	49.1780	10 857
RRSP Account	PI		O	2011-05-03	I	35 - Dividende en actions	44	49.1780	4 356
SofameTechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandeville, Luc	4, 5, 3		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0200	1 836 032
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herald, Christopher	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	60 000	1.5500	657 762*
<i>Options 2006 Stock Incentive Plan</i>									
Herald, Christopher	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	1.5500	535 000*
Sonde Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	2.8800	340 355
			O	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 000)	2.7500	294 355
Specialty Foods Group Income Fund									
<i>Débetures Exchangeable Subordinated (Specialty Foods Group, Inc.)</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Management Inc.	PI		O	2011-04-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 56 000.00	99.0000USD	\$ 8 092 100.00
Trapeze Capital Corp.	PI		O	2011-04-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 115 000.00)	99.0000USD	\$ 2 731 000.00
			O	2011-04-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 59 000.00	99.0000USD	\$ 2 790 000.00
Sprott Power Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenner, Jeffrey	4, 5		O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0900	2 644 494
Sprylogics International Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Frank, Michael	4, 5		O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	217 000	0.0350	885 842
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	233 000	0.0500	1 118 842
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0750	1 168 842
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0750	1 188 842
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0750	1 213 842
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Ian	7		O	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.7000	700
			O	2011-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.9500	0
Ritchie, Glen	7	R	O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.0000	6 700
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	39.2500	5 900
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	39.2600	5 700
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.5000	5 600
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	38.5500	5 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.5600	4 500
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.6200	4 100
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.5000	3 600
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	38.4900	0
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giroux, Maurice	4		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0950	3 115 302
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harvey, Yves	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2200	23 000
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	2.2300	14 700
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	2.2400	4 600
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	2.2500	0
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halliwell, Colin	5		O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.0000	8 791
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.0500	6 291
SXC Health Solutions Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thierer, Mark Alan	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	7 500	5.6750USD	61 972
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	24 896	7.1800USD	
			M	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	54 896	7.1800USD	116 868
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	24 954	12.7700USD	141 822
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 350)	55.0629USD	54 472
<i>Options</i>									
Thierer, Mark Alan	4		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(24 954)	12.7700USD	463 054
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.6750USD	455 554
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(54 896)	7.1800USD	400 658
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John	4, 6		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	19.7400	35 000
Jakusconek, Tanya	4		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	19.7400	5 000
Rovig, A. Dan	4, 6		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	19.7400	15 000
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2011-05-03	D	46 - Contrepartie de services	5 000	19.7400	315 000
Voorhees, James	5		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	5000.0000	115 000
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	19.7400	55 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
Bell, John	4, 6		O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	19.7400	5 000
			O	2011-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	19.7400	0
Jakusconek, Tanya	4		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	19.7400	5 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morrison, Alexander	4		O	2011-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	5.2200	4 500
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.2250	5 100
<i>Options</i>									
Battison, Brian	5		O	2011-05-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	5.0000	615 200
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
20-20 Technologies Inc.	1		O	2010-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.9500	
			M	2010-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.9500	
			M'	2010-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.9500	5 600
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.0400	1 800
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.0100	3 600
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.9900	5 400
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.9900	7 200
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.0000	9 000
Grou, Jean-François	5		O	2011-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	258	3.1000	75 943
<i>Actions ordinaires</i>									
La Salle, Benoit Pinot Capital Inc.	4 PI		O	2010-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 376		33 376
Technologies SENSIO inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Pierre, Ghislain	4		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.5000	25 000
<i>Options</i>									
Goineau, Yvan	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8100	65 000
Harrison, Dany	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000
Malo, Jacques	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	20 000		80 000
McDonald, James	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000		65 000
St-Pierre, Ghislain	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000		45 000
			O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.5000	35 000
Whittingham, Patrick Gerald	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.9000	2 300
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.8600	3 000
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	1.9000	53 000
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.8900	54 000
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		4 000
The Brick Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Brick Ltd.	3		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 700	2.5900	10 700
			O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.6300	22 500
			O	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	2.6300	45 000
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 551	2.6200	52 551
			O	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.6400	67 551
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	2.6300	74 551

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	551	2.6500	75 102
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.6700	90 102
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.6400	91 402
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 251	2.6500	102 653
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.6700	112 653
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	2.6100	113 753
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	19 300	2.6400	133 053
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 151	2.6500	135 204
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	2.6000	142 704
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.6200	157 704
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	51	2.6400	157 755
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 275	2.5700	162 030
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(162 030)	2.6300	0
Bons de souscription									
The Brick Ltd.	3		O	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 500		8 500
			O	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500		10 000
			O	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		20 000
			O	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	9 500		29 500
			O	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 800		31 300
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		41 300
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 300		46 600
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		56 600
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 800		72 400
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		82 400
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 500		84 900
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	600		85 500
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 954		94 454
			O	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 800		108 254
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		118 254
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	54		118 308
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 800		124 108
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000		144 108
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 800		146 908
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 854		172 762
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 600		186 362
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 854		194 216
			O	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	18 000		212 216
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500		213 716
			O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	19 400		233 116
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 854		258 970
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(258 970)	1.4800	0
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Restricted Stock Unit</i>									
Beatson, David I.	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(5 680)		4 357
Cardiff, Michael	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(5 680)		7 200
Giffen, J. Ian	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(8 512)		6 698
Hewat, Christopher Allen	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(5 680)		4 357
Watt, Stephen	4		O	2011-04-29	D	97 - Autre	(5 680)		4 357
The North West Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMullen, Michael William	5								
Debra McMullen	PI	R	O	2011-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	20.2500	65 032
<i>Deferred Share Units</i>									
Broadhurst, David George	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	178	20.1000	15 752
Coleman, Frank Joseph	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	240	20.1000	4 900
Evans, Frances Wendy	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	175	20.1000	15 430

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Theratechnologies Inc.									
<i>Options</i>									
Ortega, Martine	5		O	2006-07-07	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2006-07-07	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
			O	2007-07-11	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2007-07-11	D	50 - Attribution d'options	25 000		60 000
			O	2007-08-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2007-08-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		85 000
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	333		
			M	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	1 000		86 000
Talon, Jean-Denis	4		O	2004-05-03	D	50 - Attribution d'options	5 000	3.6800	
			M	2004-05-03	D	50 - Attribution d'options	5 000	3.6800	20 000
			O	2005-05-06	D	50 - Attribution d'options	(5 000)	1.7500	
			M	2005-05-06	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.7500	
			M'	2005-05-06	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.7500	25 000
			O	2006-03-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8600	
			M	2006-03-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8600	30 000
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bello, Stephane	5		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 749)	40.0256USD	0
Glocer, Thomas Henry	4, 5		O	2011-05-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 500)		453 540
Walker, Linda	7, 5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	293	33.4900USD	3 069
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	1 351	35.1300USD	4 420
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	417	37.1500USD	4 837
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	1 276	23.2500USD	6 113
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	285	35.2200USD	6 398
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	705	33.7600USD	7 103
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 327)	39.6600USD	2 776
<i>Options</i>									
Walker, Linda	7, 5		O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	33.4900USD	88 775
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	33.7600USD	82 525
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	35.1300USD	67 525
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(7 365)	37.1500USD	60 160
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(4 455)	23.2500USD	55 705
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(3 217)	35.2200USD	52 488
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Toop, R. Scott	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	45.7000	1 635
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	2 250	22.7800	3 470*
<i>Options</i>									
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-04-28	D	51 - Exercice d'options	(2 250)	22.7800	96 750*
Torstar Corporation									
<i>Class A Voting Shares</i>									
Thall, Eleanor Edna	3								
Estate of Burnett Thall	PI		O	2011-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30
Thall Investments Inc.	PI		O	2011-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 458 324
The Estate of Thall, Burnett M.	3		O	2011-04-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(30)		0
Thall Investments Inc.	PI		O	2011-04-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 458 324)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stack, Todd John	5		O	2011-04-01	D	35 - Dividende en actions	16	20.5300	1 103
			O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	21.0700	1 087
Transat A.T. inc.									
<i>Unités d'actions différées (UAD)</i>									
Bisson, André	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	3 794
De Cesare, Lina	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	1 612
Delisle, Jean-Pierre	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	3 180
Edwards, Brian	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	1 172
Leblanc, Jean-Yves	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	2 647
Simoneau, Jacques	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	3 794
Sureau, Philippe	4, 7		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	320	11.7100	1 612
Thompson, John D.	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	603	11.7100	9 815
Wood, Dennis	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 132	11.7100	14 632
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	2 500	21.4300	2 500
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	41.6000	1 900
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	41.5900	100
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.6100	0
<i>Options Options granted Feb. 25, 2002 @ \$21.430 CDN</i>									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2011-05-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		4 500
Transcontinental inc.									
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>									
Bouchard, Lucien	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	14.5900	29 331
Dubois, Claude	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	14.5900	28 114
Fitzgibbon, Pierre	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	531	14.5900	3 165
Fortin, Richard	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 062	14.5900	27 890
Gordon, Harold P.	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	14.5900	28 988
Lefebvre, Monique	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	497	14.5900	16 999
Marcoux, Nathalie	4, 6		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	760	14.5900	760
Martini, Anna	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	863	14.5900	863
Roy, François R.	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	531	14.5900	7 969
Saputo, Lino Anthony	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	960	14.5900	15 354
Tremblay, André	4		O	2011-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	480	14.5900	17 654
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Johanne	5		O	2011-04-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(298)	12.9200	21 198
			O	2011-04-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 002)	13.0000	20 196
CRI	PI		O	2011-04-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	124	12.9200	15 627
REER	PI		O	2011-04-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	174	12.9200	26 035
			O	2011-04-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 002	13.0000	27 037
Troy Resources NL									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parish, Clement Robin Woodbine	4								
El Oro Ltd	PI		O	2011-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 881	3.6139	4 717 917
			O	2011-05-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 869	3.6114	4 746 786
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	654	1.5684	67 101
Tremblay, France	5								
CELI	PI		O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	1.5684	2 766

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
SHANNON, Margaret Kimberley	4		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	48.1900	800
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	48.1300	2 566 742
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	48.1369	2 569 042
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	48.1186	2 573 842
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levasseur, Patrick	4		O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	460 000
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.6500	17 228 578
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.7600	17 227 778
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.6000	17 229 378
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.5500	17 230 578
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.5800	17 229 878
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	15.0000	600
Virginia Energy Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1900	9 750 000
			O	2011-05-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1900	10 250 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-04-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1900	9 750 000
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Goldman Sachs & Co., as custodian, and Roytor & Co., as custodian	PI		O	2011-04-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 233 913
<i>Bons de souscription</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Goldman Sachs & Co., as custodian, and Roytor & Co., as custodian	PI		O	2011-04-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 173 913
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ast, Edward Arthur	2		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	11.3832	11 174
Bell, James Russell	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	178	11.3832	8 060
Berger, Steven	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	11.3832	20 134
Brooks, Mike A.	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	11.3832	1 061
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	144	11.3832	32 503
Gerrand, Karl	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	11.3832	16 085
Miller, Robert Dana	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206	11.3832	25 960
Mooney, William	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147	11.3832	12 650
Schmidt, Mayo	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	11.3832	602 345
Smith, Kelley Jo	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	11.3832	4 689
Theaker, Grant	5		O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	11.3832	13 733

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Wonnacott, Doug	5		O	2011-04-29	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	11.3832	15 798
<i>Forwards</i>									
Birks, Thomas	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 238		124 000
Bruce, Vic	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 757		50 597
Chambers, Thomas S.	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 954		87 437
DuPont, Bonnie Diane Rose	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 735		48 932
Hearn, Timothy James	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 867		35 743
Howe, Dallas	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 844		80 912
Pinder, Herbert	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 515		82 548
Ruud, Larry	4		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 515		55 137
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
northgrave, brian	4		O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.0000	111 650
Pollitt, Donovan Arthur	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.2000	1 308 207*
<i>Options</i>									
northgrave, brian	4		O	2011-05-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.0000	103 000
			O	2011-05-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.9200	153 000
Pollitt, Donovan Arthur	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.2000	163 500
Roy, André	5		O	2011-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
SAWH, HEMDAT	4		O	2011-05-03	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.9200	65 000
West Street Capital Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield Investments (B.C.) Ltd.	PI		O	2004-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	600 000	0.1500	600 000
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Smith, Cheryl Trovato	5		O	2011-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scott, Ian J	5		O	2011-04-05	D	36 - Conversion ou échange	2 352		6 234
		R	O	2011-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 352)		3 882
<i>Options</i>									
Scott, Ian J	5		O	2011-04-05	D	51 - Exercice d'options	(2 352)		62 293
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-04-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4900	1 462 500
			O	2011-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	1 472 500
			O	2011-05-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4900	1 474 500
Whiterock Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures 5.95 Senior Unsecured Debentures, Series K due April 2016</i>									
Kanji, Nizar Esmail	4								
Zaar Property Corporation	PI		O	2008-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100.00	1000.0000	\$ 100.00
Underwood, Jason	4, 5								
2207874 Ontario Ltd.	PI		O	2005-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 150.00	1000.0000	\$ 150.00
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bischoff, Patrick	4		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	5.0000USD	62 369
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(624)	5.0000USD	61 745
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(560)	5.0000USD	61 185
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49)	5.0000USD	61 136

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hartwell, Robert	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	2 898	2.4000USD	27 898
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 898)	5.0000USD	25 000
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	374	2.4000USD	25 374
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(374)	5.0000USD	25 000
Libbey, Edward	4		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88)	5.0000USD	119 527
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(889)	5.0000USD	118 638
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.0000USD	117 838
			O	2011-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68)	5.0000USD	117 770
Merl Bamman, Jacqueline	5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	5.0000USD	526
			O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	202	2.0000USD	728
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(202)	5.0000USD	526
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	26	2.0000USD	473
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26)	5.0000USD	447
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79)	5.0000USD	447
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72)	5.0000USD	375
Oldenburg, Carolyn	5		O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	5.0000USD	5 514
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53)	5.0000USD	5 461
			O	2011-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	5.0000USD	5 413
Options									
Hartwell, Robert	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(2 898)	2.4000USD	27 102
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(374)	2.4000USD	26 728
Merl Bamman, Jacqueline	5		O	2011-04-29	D	51 - Exercice d'options	(202)	2.0000USD	29 798
			O	2011-05-02	D	51 - Exercice d'options	(26)	2.0000USD	29 772
Xceed Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
XCEED MORTGAGE CORPORATION	1		O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.8500	2 000
			O	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.8500	0
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8500	2 100
			O	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8500	0
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.8500	2 000
			O	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.8500	0
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.8100	2 000
			O	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.8100	0
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.9000	2 100
			O	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.9000	0
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8700	2 100
			O	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8700	0
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8500	2 100
			O	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8500	0
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.8500	2 000
			O	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.8500	0
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8100	2 100
			O	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8100	0
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8100	2 100
			O	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8100	0
YM BioSciences Inc.									
Actions ordinaires									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	3.1500USD	535 492
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 411)	3.2000USD	524 081
RRSP Account	PI		O	2011-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 375)	3.2000USD	0
Zargon Oil & Gas Ltd.									
Actions ordinaires									
Moriyama, Robert Todd	5		O	2011-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	22.6400	149
R Moriyama - Registered	PI		O	2011-03-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	22.6400	149

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Restricted Share Awards</i>									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		8 500
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		11 300
Howard, Tracy Leigh	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		6 300
Kergan, Brian	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 400
Lee, Kevin Chin Yu	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		6 500
Thorsen, Allen Dale	5		O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		7 500

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Annable, Douglas	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
Bates, John	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
Besse, Ronald D.	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Birchall, Charles William David	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Bryans, Ian James	Eastmain Resources Inc.	2011-04-27	2011-05-03	ON
Campbell, Larry William	Great Canadian Gaming Corporation	2011-04-27	2011-05-03	BC
Davies, Chris	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-03-04	2011-05-03	BC
Donato, Marcelo A.	CI Financial Corp.	2011-04-21	2011-05-02	ON
Fouquet, Robert	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-03-04	2011-05-03	BC
Freeman, Terrance	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
Gayton, Robert	SILVERCORP METALS INC.	2011-04-07	2011-05-05	BC
Godsoe, Peter Cowperthwaite	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Harrison, Scott Thomas	Azure Dynamics Corporation	2009-03-27	2011-04-29	BC
Huff, Richard	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-03-04	2011-05-03	BC
Imperial Metals Corporation	Imperial Metals Corporation	2011-03-02	2011-04-29	BC
Jazrawi, Waleed	Pan Orient Energy Corp.	2011-04-27	2011-05-03	AB
Jones, Ian	Stella-Jones Inc.	2011-04-21	2011-04-29	QC
Joyce, David K.	Eastmain Resources Inc.	2011-04-27	2011-05-03	ON
KOYLE, WILLIAM L.	Eastmain Resources Inc.	2011-04-27	2011-05-03	ON
Lachambre, Philip	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
Lahaise, Lise				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Groupe Bikini Village inc.	2010-04-21	2011-04-29	QC
Lake, James David	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-03-04	2011-05-03	BC
Lorito Holdings S.à.r.l.	NGEx Resources Inc.	2011-04-04	2011-04-29	BC
	NGEx Resources Inc.	2011-04-12	2011-04-29	BC
marchant, peter bradley	Selwyn Resources Ltd.	2011-04-26	2011-05-04	BC
Marcoux, Isabelle	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
McMullen, Michael William	The North West Company Inc.	2011-04-29	2011-05-05	MB
O'Connor, Stuart	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
Olson, Steven Frederick	NGEx Resources Inc.	2011-02-18	2011-04-29	BC
	NGEx Resources Inc.	2011-04-15	2011-04-29	BC
	NGEx Resources Inc.	2011-04-19	2011-04-29	BC
Peterson, David Robert	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Phillips, Larry Joe	Silver Standard Resources Inc.	2011-03-28	2011-05-02	BC
Primary Corp.	Primary Corp.	2010-06-17	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-06-21	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-07-07	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-07-08	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-07-26	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-07-30	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-03	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-09	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-10	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-11	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-17	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-08-30	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-09-03	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-09-07	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-09-15	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-09-21	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-11-09	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2010-11-12	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-01-10	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-01-10	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-01-11	2011-04-28	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Primary Corp.	2011-01-21	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-01-21	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-01-25	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-03-14	2011-04-28	ON
	Primary Corp.	2011-03-17	2011-04-28	ON
Robinson, Donald, James				
	Eastmain Resources Inc.	2011-04-27	2011-05-03	ON
Rogers, Loretta A.				
	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Rogers, Martha				
	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Romanow, Marvin F.				
	Nexen Inc.	2011-04-28	2011-05-04	AB
Rusko, Robert Martin				
	Selwyn Resources Ltd.	2011-04-25	2011-05-01	BC
Ryan, Timothy, Shawn				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-03-04	2011-05-03	BC
Schleyer, William				
	Rogers Communications Inc.	2011-03-31	2011-04-29	ON
Scott, Ian J				
	Westport Innovations Inc.	2011-04-05	2011-05-05	BC
Shaw, Bradley				
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-04-28	2011-05-04	AB
Shaw, Jim				
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2010-08-13	2011-04-29	AB
Shaw, JR				
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-04-28	2011-05-04	AB
Shaw, Julie				
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-04-28	2011-05-04	AB
Snyman, Marchand				
	Continental Minerals Corporation	2011-04-29	2011-05-05	BC
Thomas, Roger Dale				
	Flint Energy Services Ltd.	2011-03-28	2011-04-28	AB
von Michaelis, Hans				
	Goldgroup Mining Inc. (formerly Sierra Minerals Inc.)	2011-01-31	2011-05-03	BC
Wain-Lowe, Chris				
	AIC Global Financial Split Corp.	2011-04-18	2011-05-03	ON
Zahovskis, Christopher				
	Continental Minerals Corporation	2011-04-29	2011-05-05	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2010-06-22	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 24-305 du personnel des ACVM

Questions fréquemment posées à propos du Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles et de l'instruction générale connexe

Publié à l'origine le 14 décembre 2007 et révisé le 6 mai 2011

Pour aider les participants au marché à se conformer au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (le « Règlement 24-101 » ou le « règlement »), nous avons réuni certaines des questions les plus fréquemment posées, ainsi que nos réponses. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle comprend les questions soulevées par les parties intéressées.

Certains termes utilisés dans cette foire aux questions sont définis dans le Règlement 24-101, dans l'*Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (l'« instruction ») ou dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*.

Nous avons réparti les questions selon les catégories suivantes :

- A. Définitions, interprétation et concepts
- B. Champ d'application
- C. Obligations d'appariement des opérations – politiques et procédures générales
- D. Documentation en matière d'appariement (articles 3.2 et 3.4 du règlement)
- E. Obligations d'appariement des opérations propres aux conseillers
- F. Obligations d'appariement des opérations – opérations transfrontières
- G. Obligations de déclaration applicables aux sociétés inscrites
- H. Coordonnées des personnes-ressources aux ACVM

A. Définitions, interprétation et concepts

A-1 Q : Quels sont les types d'opérations habituellement considérés comme des « opérations LCP/RCP »?

R : Les opérations LCP/RCP sont des opérations exécutées dans le compte livraison contre paiement ou réception contre paiement (ou portant un nom similaire) d'un investisseur institutionnel et qui sont généralement réglées par l'intermédiaire d'un dépositaire distinct dans les registres de la chambre de compensation, Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS). Le règlement s'applique à tous les types d'opérations LCP/RCP, à l'exception de celles qui sont décrites à l'article 2.1 du règlement.

A-2 Q : Qu'est-ce qu'un « investisseur institutionnel » au sens du règlement?

R : L'investisseur institutionnel est un client d'un courtier auquel celui-ci a accordé des privilèges de négociation en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement, ce qui comprend habituellement les fonds d'investissement, les régimes de retraite et les institutions financières.

A-3 Q : Organisme de placement collectif GHI (OPC GHI) est un client de Courtier spécialisé (CS), courtier qui offre des services spécialisés d'exécution d'ordres. CS n'est pas un adhérent de la CDS et il a conclu une entente de compensation avec Courtier compensateur (CC), courtier qui offre des services de compensation, de règlement et de garde pour CS. OPC GHI a conclu une entente de garde directe avec Société de fiducie, laquelle détient les placements d'OPC GHI à titre de dépositaire. Les opérations exécutées par CS et compensées par CC pour OPC GHI sont-elles des opérations LCP/RCP? Dans

l'affirmative, quel courtier devrait se conformer aux parties 3 et 4 du règlement pour ces opérations, et quelles seraient les « parties à l'appariement »?

R : Les opérations exécutées par CS et compensées par CC pour OPC GHI constituent des opérations LCP/RCP, puisqu'elles sont réglées pour le client en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation, par Société de fiducie, qui agit comme dépositaire. CS est donc tenu de se conformer aux parties 3 et 4 du règlement. CC, OPC GHI et Société de fiducie sont, outre CS, les parties à l'appariement en vertu du règlement. Celles-ci sont invitées à conclure une convention d'appariement avec CS ou à lui fournir une déclaration relative à l'appariement. Veuillez vous reporter à l'article 3.2 du règlement. Ces conventions et déclarations visent à promouvoir, entre les parties à l'appariement, des politiques et des procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution de l'opération. Veuillez vous reporter aux définitions de « convention d'appariement » et de « déclaration relative à l'appariement » à l'article 1.1 du règlement.

A-4 Q : Fonds de couverture DEF est un client de Courtier ABC, courtier traditionnel qui offre des services de courtage privilégié (y compris les fonctions de garde) à Fonds de couverture DEF et à d'autres fonds de couverture. Fonds de couverture DEF a recours à Courtier ABC pour exécuter toutes ses opérations. Les obligations d'appariement prévues par le Règlement 24-101 s'appliquent-elles à ces opérations?

R : Non. Ces opérations ne constituent pas des opérations LCP/RCP, puisque Courtier ABC s'occupe à la fois de l'exécution et du règlement des opérations pour le compte de Fonds de couverture DEF. Ces opérations ne nécessitent pas la participation d'un dépositaire distinct.

A-5 Q : Supposons une situation identique à celle exposée ci-dessus (A-4), sauf que Fonds de couverture DEF a parfois recours à d'autres courtiers en plus de Courtier ABC pour exécuter ses opérations. Les obligations d'appariement prévues par le Règlement 24-101 s'appliqueraient-elles aux opérations exécutées par ces autres courtiers?

R : Oui. Si un autre courtier (par exemple Courtier XYZ) exécutait une opération pour le compte de Fonds de couverture DEF, cette opération serait vraisemblablement visée par la définition d'« opération LCP/RCP » prévue par le règlement. L'opération serait probablement réglée pour Fonds de couverture DEF en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations de la CDS dans les comptes de Courtier ABC (à titre de dépositaire) et de Courtier XYZ (à titre de courtier exécutant)¹.

A-6 Q : Si, dans le scénario qui précède (A-5), Courtier XYZ « allouait » (*give-up*) l'exécution d'une opération pour Fonds de couverture DEF en faveur de Courtier ABC, cette opération serait-elle quand même une opération LCP/RCP?

R : Selon nous, il y a « allocation » lorsque le courtier exécutant effectue une opération pour le compte d'un autre courtier comme si, dans les faits, ce dernier l'avait lui-même exécutée. Parfois, un client institutionnel peut demander au courtier exécutant d'« allouer » une opération à son courtier principal ou de la céder à celui-ci (par un contrat ayant force exécutoire). Lorsque l'entente d'« allocation » est signée avant l'exécution de l'opération et ne vise pas une opération réglée pour le client en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation par un dépositaire distinct, l'opération n'est pas considérée comme une opération LCP/RCP.

A-7 Q : Comment les obligations d'appariement prévues par le Règlement 24-101 s'appliquent-elles aux exécutions partielles d'ordres (c'est-à-dire aux ordres qui sont exécutés sur plusieurs jours)?

¹ Si Courtier XYZ n'était pas un adhérent de la CDS, les règlements seraient effectués dans les comptes de Courtier ABC (à titre de dépositaire) et du courtier compensateur de Courtier XYZ, détenus auprès de la CDS.

R : Tout dépend des modalités du contrat régissant les négociations entre le courtier et le gestionnaire de placements. Lorsque le gestionnaire de placements est lié par contrat à l'exécution partielle d'un ordre, le courtier étant ainsi tenu de lui transmettre un avis d'exécution le même jour ou à la clôture du marché, l'opération est assujettie aux obligations d'appariement prévues par le Règlement 24-101. Par contre, lorsque le gestionnaire de placements n'est pas lié par l'ordre avant son exécution complète et que le courtier n'est tenu de lui transmettre l'avis d'exécution qu'au moment où il l'avise de cette exécution, les obligations d'appariement ne s'appliquent qu'à compter de l'exécution complète de l'ordre².

A-8 Q : Nous sommes un groupe de gestion d'organismes de placement collectif (OPC) qui utilisons les services d'un gestionnaire de portefeuille (GP) inscrit distinct pour traiter nos opérations pour le compte de chaque OPC par l'intermédiaire de différents courtiers exécutants. Sommes-nous « partie à l'appariement »?

R : Non, pas tant qu'un GP agit pour vos OPC dans le traitement de leurs opérations. Veuillez vous reporter aux paragraphes *a* et *b* de la définition de « partie à l'appariement » à l'article 1.1 du règlement.

A-9 Q : Nous sommes un groupe de gestion d'OPC ayant recours à des sous-conseillers canadiens et étrangers distincts pour traiter nos opérations pour le compte de nos OPC par l'intermédiaire de divers courtiers exécutants. Les sous-conseillers sont responsables des opérations, y compris de la compensation et du règlement. Ces sous-conseillers sont-ils tous des « parties à l'appariement »?

R : Le sous-conseiller qui traite directement avec un courtier inscrit pour traiter des opérations LCP/RCP pour le compte des OPC est visé par la définition de « partie à l'appariement » prévue à l'article 1.1 du règlement. Cette définition s'applique à tous les sous-conseillers, qu'ils soient établis ou inscrits au Canada ou non.

En qualité de partie à l'appariement, vos sous-conseillers sont invités à conclure une convention d'appariement avec le courtier ou à lui fournir une déclaration relative à l'appariement. Il pourrait être utile de vous entendre avec vos sous-conseillers sur vos responsabilités et rôles respectifs dans le traitement des opérations des OPC.

Outre le fait d'être une partie à l'appariement, les sous-conseillers qui sont des sociétés inscrites doivent se conformer aux articles 3.3, 3.4 et 4.1 du règlement.

A-10 Q : Dans le scénario ci-dessus (A-9), certains de nos sous-conseillers établis aux États-Unis sont susceptibles d'exécuter des opérations sur les marchés canadiens pour nos OPC. D'habitude, ils ne traitent pas directement avec un courtier inscrit au Canada pour les opérations LCP/RCP exécutées au pays, mais passent plutôt des ordres d'opérations auprès d'un courtier américain qui, lui, traite directement avec un courtier inscrit au Canada pour ces opérations. Ces sous-conseillers seraient-ils « parties à l'appariement »?

R : Non, ils ne le seraient pas dans ce cas. Toutefois, le courtier américain qui traite directement avec le courtier inscrit au Canada pour l'exécution d'opérations LCP/RCP peut être considéré comme partie à l'appariement en vertu du paragraphe *b* de la définition donnée à ce terme à l'article 1.1 du règlement. Veuillez vous reporter à la partie F pour plus de renseignements sur les opérations transfrontières.

A-11 Q : Au sens du règlement, s'agit-il d'« appariement » lorsque les deux parties à une opération entrent les mêmes données s'y rapportant dans un système et que le système effectue lui-même l'appariement?

R : Pour l'application du règlement, le concept d'appariement est plus large. Veuillez vous reporter au paragraphe 1 de l'article 1.2 du règlement. Conceptuellement, l'appariement est le *résultat final* d'un processus de confirmation et d'affirmation

² Cette réponse suit les normes et meilleures pratiques du secteur pour le traitement des opérations institutionnelles. Veuillez vous reporter au paragraphe 1 de l'article 2.4 de l'instruction.

séquentielles ou d'un processus d'« appariement virtuel » entre les parties à l'appariement. Par conséquent, le règlement prévoit l'un et l'autre de ces processus et n'en favorise aucun, ce qui est conforme aux normes et meilleures pratiques du secteur.

B. Champ d'application

B-1 Q : Le règlement ne s'applique pas à une opération « qui doit être réglée à l'étranger » (voir le paragraphe g de l'article 2.1 du règlement). De quelles opérations s'agit-il?

R : Les opérations qui sont compensées et réglées au moyen des installations d'une chambre de compensation établie à l'extérieur du Canada seraient des opérations réglées à l'étranger.

B-2 Q : Les opérations sur des produits d'investissement qui ne sont pas réglées normalement au moyen des installations d'une chambre de compensation (par exemple, les opérations sur les parts de société en commandite) sont-elles visées par le règlement?

R : Les obligations d'appariement des opérations prévues par le règlement (parties 3 et 4) s'appliquent aux opérations LCP/RCP, lesquelles, par définition, sont réglées en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation. Par conséquent, les opérations sur des produits d'investissement qui ne sont pas réglées par ce moyen ne sont pas assujetties à ces obligations. Cependant, l'obligation relative au règlement des opérations de la partie 7 du règlement peut s'appliquer.

C. Obligations d'appariement des opérations – politiques et procédures générales

C-1 Q : L'instruction indique que, pour établir les politiques et procédures appropriées, les parties doivent tenir compte des normes et meilleures pratiques pour le traitement des opérations institutionnelles généralement adoptées par le secteur. En tant que GP, ma société a élaboré des politiques et procédures précises qui sont propres à notre structure d'entreprise et à notre profil de risque en matière de négociation et de placement de titres. Bien que ces politiques et procédures diffèrent de celles des autres sociétés, elles nous permettent de respecter les obligations prévues par le Règlement 24-101. Ma société se conforme-t-elle au Règlement 24-101?

R : Oui, pourvu que vos politiques et procédures aient été raisonnablement conçues de manière à respecter les obligations prévues par le Règlement 24-101. Veuillez vous reporter au paragraphe 1 de l'article 2.4 de l'instruction. Nous sommes conscients que les participants au marché peuvent avoir des politiques et procédures différentes selon les circonstances propres à leur entreprise. Veuillez vous reporter au paragraphe 2 de l'article 2.4 de l'instruction.

C-2 Q : Certaines questions de logistique se posent lorsqu'il s'agit de se conformer au Règlement 24-101, notamment :

- Qu'est-ce que les politiques et procédures d'appariement des opérations devraient englober?
- Quels systèmes et processus devons-nous changer pour nous conformer au règlement?
- Quels sont les systèmes ou les fournisseurs de services qui pourraient nous y aider?
- Devrons-nous recruter ou embaucher des employés?

R : En général, le Règlement 24-101 est axé sur des principes. Il ne prescrit pas en détail ce que les politiques et procédures des participants au marché devraient englober.

L'instruction fournit toutefois des indications utiles sur cette question. Veuillez vous reporter à l'article 2.4 et au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 2.3 de l'instruction. Le secteur a fait des suggestions en vue d'aider les participants au marché à ce sujet. Partant de ces suggestions, nous recommandons aux parties à l'appariement de suivre d'abord les étapes suivantes :

1. revoir les capacités actuelles des systèmes et les processus en place pour cerner ce qui pourrait empêcher l'entreprise de se conformer au règlement;
2. mettre au point les politiques et procédures nécessaires à l'atteinte du pourcentage prévu à l'article 4.1 du règlement;
3. déterminer les changements à apporter aux services fournis par les tiers vendeurs, ou si l'aide de tiers fournisseurs de services pourrait être utile à l'entreprise pour se conformer au règlement;
4. formuler avec les parties à l'appariement une déclaration relative à l'appariement ou une convention d'appariement;
5. mettre en place des processus de contrôle afin de vérifier la conformité de l'entreprise et des autres parties à l'appariement avec le règlement, notamment avec les délais prescrits;
6. planifier l'atteinte du pourcentage visé d'opérations appariées en temps opportun pour chaque trimestre civil afin de ne pas avoir à déclarer d'anomalies;
7. apporter les changements requis dans les systèmes et processus et les mettre à l'essai;
8. conclure des conventions d'appariement avec les autres parties à l'appariement ou recevoir des déclarations de leur part, ou les deux.

Certains fournisseurs de services seront vraisemblablement des fournisseurs de services d'appariement actifs sur le marché canadien des investisseurs institutionnels. Ces fournisseurs peuvent faciliter le processus d'appariement pour certaines parties à l'appariement. Veuillez vous reporter à l'article 2.5 de l'instruction. Pour vous conformer aux obligations d'appariement, il pourrait être nécessaire, à court terme, de recycler des employés ou d'en embaucher pour remplir les fonctions post-marché. Plus votre entreprise gagnera en efficacité, plus elle sera en mesure de réaffecter son personnel. Il est possible également qu'une mise à niveau de ses systèmes s'impose pour améliorer son *interopérabilité* avec les autres parties à l'appariement. Veuillez vous reporter au paragraphe 2 de l'article 2.4 de l'instruction.

C-3 Q : Puis-je continuer d'apparier les opérations manuellement si je le souhaite?

R : Comme nous l'indiquons, dans l'ensemble, le Règlement 24-101 est axé sur des principes; il ne prescrit pas la manière d'apparier les opérations. Prenez le soin d'évaluer comment le processus d'appariement examiné s'articulera à long terme avec vos processus post-marché en général et les systèmes des parties à l'appariement avec qui vous faites affaire.

D. Documentation en matière d'appariement des opérations (articles 3.2 et 3.4 du règlement)

D-1 Q : Le règlement prévoit-il un modèle de déclaration relative à l'appariement ou de convention d'appariement?

R : Non. Il prévoit seulement qu'elles doivent être mises par écrit.

L'instruction donne des indications sur l'utilisation et l'envoi des déclarations relatives à l'appariement. Veuillez vous reporter au paragraphe 3 de l'article 2.3 de l'instruction. L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières diffuse un modèle de déclaration relative à l'appariement son site Internet au <http://www.iiac.ca>.

L'instruction donne aussi des indications sur les sujets pouvant être traités dans une convention d'appariement et sur son utilité (notamment que la convention peut être intégrée à la documentation relative à l'ouverture des comptes institutionnels). Veuillez vous reporter au paragraphe 2 de l'article 2.3 de l'instruction. La convention d'appariement est une solution de rechange à la déclaration relative à l'appariement. Il est possible que les parties préfèrent s'appuyer sur une telle convention au lieu d'une déclaration si leurs processus de traitement des opérations comportent des particularités et qu'ils souhaitent préciser leurs responsabilités et leurs rôles respectifs dans l'appariement.

D-2 Q : Notre entreprise est un courtier qui exécute de nombreuses opérations sur les marchés canadiens pour des clients institutionnels étrangers. Nous avons mis en place des politiques et procédures aux fins de l'appariement en temps opportun des opérations institutionnelles et nous nous efforçons d'obtenir des déclarations relatives à l'appariement de tous nos clients conformément au paragraphe 3.2 du règlement. Or, certains clients sont réticents à fournir une déclaration confirmant leur conformité avec le Règlement 24-101. Comment pourrions-nous résoudre ce problème?

R : Nous signalons que la déclaration relative à l'appariement doit confirmer seulement que votre client a établi des politiques et procédures pour réaliser l'appariement des opérations dès que possible après leur exécution. Le courtier ou le conseiller qui n'est pas en mesure d'obtenir de convention d'appariement ou de déclaration relative à l'appariement d'une partie à l'appariement devrait documenter ses efforts conformément à ses politiques et procédures. Veuillez vous reporter au sous-paragraphe a du paragraphe 1 de l'article 2.3 de l'instruction.

E. Obligations d'appariement des opérations propres aux conseillers

E-1 Q : En qualité de GP, ma société conseille plusieurs OPC, fonds de couverture et régimes de retraite dans la gestion de l'actif de leurs portefeuilles. Avec qui mon entreprise devrait-elle conclure une convention d'appariement? Ou à qui devrait-elle demander une déclaration relative à l'appariement? Et à qui devrait-elle en fournir une?

R : À titre de GP agissant pour un investisseur institutionnel dans le traitement des opérations LCP/RCP, vos politiques et procédures doivent être conçues pour encourager chacune des parties à l'appariement suivantes à i) conclure une convention d'appariement avec votre société, ou ii) fournir à votre société une déclaration relative à l'appariement :

- le ou les courtiers qui exécutent et compensent les opérations LCP/RCP;
- le ou les dépositaires de l'investisseur institutionnel qui les règlent.

E-2 Q : Dans la situation ci-dessus (E-1), les OPC, les fonds de couverture et les régimes de retraite sont-ils, au sens du règlement, des parties à l'appariement tenues de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement?

R : Non. Si le GP agit pour les OPC, les fonds de couverture ou les régimes de retraite dans le traitement des opérations LCP/RCP, ces derniers ne sont pas des parties à l'appariement. Un investisseur institutionnel n'est une « partie à l'appariement » que si *aucun conseiller n'agit pour lui* dans le traitement des opérations LCP/RCP.

E-3 Q : Dans quelles circonstances peut-on dire qu'un conseiller inscrit agit pour l'investisseur institutionnel relativement au traitement de l'opération pour l'application de la définition de « partie à l'appariement »?

R : Le conseiller inscrit agit pour l'investisseur institutionnel dans le cadre du traitement d'une opération lorsqu'il participe aux fonctions d'exécution post-marché d'une opération pour le compte d'un investisseur institutionnel (par exemple, les fonctions de comparaison, de compensation, de règlement de l'opération et de rapprochement des portefeuilles de l'investisseur institutionnel). N'est pas une partie à l'appariement le conseiller inscrit qui ne fait qu'offrir des conseils à l'investisseur institutionnel ou passer un ordre auprès d'un courtier ou par l'intermédiaire du marché pour l'investisseur institutionnel.

E-4 Q : Comment un GP devrait-il s'y prendre pour tenir des dossiers sur le taux de succès d'appariement des opérations par trimestre civil?

R : Les conseillers inscrits devraient conserver ou obtenir des dossiers relatifs à l'appariement de leurs opérations LCP/RCP afin de déterminer s'ils doivent fournir aux autorités en valeurs mobilières un rapport sur les anomalies conformément à l'Annexe 24-101A1 pour un trimestre civil donné. Comme il est indiqué au paragraphe *b* de l'article 3.1 de l'instruction, l'Annexe 24-101A1 exige des conseillers inscrits qu'ils fournissent, entre autres, l'information quantitative globale sur leurs opérations LCP/RCP sur titres de capitaux propres et de créance. Le suivi des statistiques d'appariement des opérations peut être imparté, notamment à un dépositaire. Veuillez vous reporter au paragraphe *a* de l'article 3.1 de l'instruction. Il est possible que les conseillers inscrits doivent obtenir des dépositaires de leurs clients institutionnels les modalités d'appariement de chaque opération LCP/RCP. Nous avons appris que les dépositaires ont travaillé à la mise au point de rapports normalisés d'appariement des opérations LCP/RCP pour leurs clients.

F. Obligations d'appariement des opérations – opérations transfrontières

F-1 Q : Notre entreprise est un courtier qui passe des ordres d'exécution d'opérations sur les marchés canadiens pour le compte de nos clients institutionnels étrangers. Sommes-nous tenus de nous conformer aux obligations applicables aux courtiers inscrits prévues aux parties 3 et 4 du règlement?

R : Non. Vous n'y êtes pas assujettis si un courtier inscrit au Canada exécute les opérations LCP/RCP pour vous. Vous pouvez toutefois être considérés comme une « partie à l'appariement », auquel cas vous êtes invités à conclure une convention d'appariement avec le courtier au Canada ou à lui fournir une déclaration relative à l'appariement. Veuillez vous reporter à l'article 3.2 du règlement et au paragraphe 5 de l'article 1.3 de l'instruction.

F-2 Q : Notre entreprise est un courtier canadien de taille moyenne doté d'une importante clientèle étrangère. Nous recevons des ordres de différents investisseurs institutionnels étrangers. La plupart d'entre eux ont recours aux services d'un dépositaire central étranger pour détenir l'actif de leurs portefeuilles, lequel utilise à son tour un dépositaire canadien pour détenir les placements canadiens de leurs portefeuilles et traiter leurs opérations LCP/RCP qui sont réglées au Canada. Nos clients institutionnels étrangers qui effectuent des opérations dans un compte LCP/RCP tenu au Canada sont-ils considérés comme des « parties à l'appariement » en vertu du règlement?

R : Oui. L'investisseur institutionnel étranger pour qui aucun conseiller inscrit n'agit relativement au traitement d'opérations LCP/RCP est « partie à l'appariement ». Veuillez vous reporter au paragraphe 5 de l'article 1.3 de l'instruction.

F-3 Q : Selon le scénario ci-dessus (F-2), nous recevons souvent directement d'investisseurs institutionnels européens des ordres d'exécution d'opérations sur les marchés canadiens. Quelles seraient les autres « parties à l'appariement » dans un tel cas? Et quelle serait l'incidence sur l'heure limite d'appariement?

R : En plus de l'investisseur institutionnel européen, vous (le courtier) et le dépositaire canadien seriez les parties à l'appariement. Veuillez vous reporter au

paragraphe 5 de l'article 1.3 de l'instruction. Même si l'instruction indique que, normalement, le dépositaire central étranger n'est pas considéré comme une partie à l'appariement dans de telles circonstances, il est possible que vous, l'investisseur institutionnel européen ou le dépositaire canadien deviez collaborer avec le dépositaire central à l'établissement, au maintien et à l'application de vos politiques et procédures respectives. Si les décisions d'investissement de l'investisseur institutionnel européen sont habituellement prises et ses instructions de règlement sont habituellement données dans une région située hors de la région nord-américaine et communiquées depuis celle-ci, l'heure limite pourra être reportée d'une journée à midi le deuxième jour après l'opération. Veuillez vous reporter au paragraphe 2 de l'article 3.1 du règlement et à la définition de « région nord-américaine » à l'article 1.1 du règlement.

F-4 Q : Notre entreprise est un courtier canadien qui reçoit fréquemment des ordres d'exécution d'opérations LCP/RCP de courtiers américains agissant pour divers investisseurs institutionnels étrangers. Toutefois, nous ignorons parfois qui sont ces investisseurs et où ils sont établis (c'est-à-dire à l'intérieur ou à l'extérieur de la région nord-américaine). Quelles seraient les « parties à l'appariement » dans ces circonstances?

R : Pour l'application du règlement, le courtier américain, et non l'investisseur institutionnel étranger sous-jacent, serait considéré comme l'« investisseur institutionnel » relativement à l'opération LCP/RCP exécutée au Canada. Par conséquent, vous (le courtier), le courtier américain (en qualité d'investisseur institutionnel) et le dépositaire canadien seriez considérés comme les parties à l'appariement.

F-5 Q : Dans le scénario ci-dessus (F-4), dans quelle mesure serions-nous tenus de faire l'appariement des modalités de l'opération exécutée au Canada pour les investisseurs institutionnels étrangers sous-jacents?

R : Selon ce scénario, vous procéderiez vraisemblablement à l'appariement des modalités de la « portion canadienne » des ordres LCP/RCP passés auprès de vous par le courtier américain et réglés par l'intermédiaire du dépositaire canadien. Vous ne seriez pas tenus d'apparier la « portion non canadienne » des opérations entre le courtier américain, ses clients institutionnels étrangers et leur dépositaire central dans le cas où l'information exigée pour apparier les opérations sous-jacentes (par exemple la répartition entre les comptes du dépositaire central) n'est pas nécessaire pour apparier la « portion canadienne » des opérations. La portion non canadienne des ordres serait considérée comme une opération réglée à l'étranger, un type d'opérations qui n'est pas visé par le règlement.

F-6 Q : Dans le scénario ci-dessus (F-4), quelle est l'heure limite qui s'appliquerait?

R : Parce que le courtier américain serait vraisemblablement considéré comme un investisseur institutionnel dont les décisions d'investissement sont habituellement prises ou les instructions de règlement sont habituellement données aux États-Unis et communiquées depuis ce pays, l'heure limite prévue pour la région nord-américaine s'appliquerait. Toutefois, si vous aviez besoin de renseignements sur la portion non canadienne des opérations pour apparier et régler la portion canadienne, vous pourriez vous adresser au courtier américain pour savoir où est établi l'investisseur institutionnel étranger, ce qui vous permettrait de déterminer quelle heure limite s'applique.

F-7 Q : Notre société est-elle tenue de faire le suivi des statistiques d'appariement des opérations pour deux types d'investisseurs afin de produire les rapports sur les anomalies, c'est-à-dire un suivi pour les investisseurs institutionnels établis dans la région nord-américaine et un autre pour ceux établis hors de la région nord-américaine?

R : Non, elle n'y est pas tenue. Le paragraphe 2 des articles 3.1 et 3.3 du règlement vise à donner une plus grande marge de manœuvre aux parties à l'appariement des opérations LCP/RCP des investisseurs institutionnels établis hors de la région nord-américaine en leur octroyant un jour de plus pour réaliser l'appariement.

Si votre clientèle d'investisseurs étranger établis hors de la région nord-américaine ne représente qu'une faible proportion de l'ensemble de vos activités de négociation, il n'est peut-être pas utile ni efficace de faire un suivi distinct de ces opérations pour éviter de déclarer les anomalies. Dans le cas contraire, un suivi distinct des opérations pourrait s'avérer nécessaire, notamment en collaborant avec un courtier ou un dépositaire central étranger.

G. Obligations de déclaration applicables aux sociétés inscrites

G-1 Q : Si ma société transmet le rapport établi selon l'Annexe 24-101A1 aux autorités en valeurs mobilières pour un trimestre civil, cela signifie-t-il qu'elle ne s'est pas conformée aux obligations d'appariement prévues par le Règlement 24-101 pour ce trimestre?

R : Non. L'obligation de fournir le rapport établi selon l'Annexe 24-101A1 pour un trimestre civil ne signifie pas nécessairement que vous avez manqué à l'obligation d'établir, de conserver et d'appliquer des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement des opérations LCP/RCP en temps opportun. Parce que les opérations LCP/RCP requièrent l'intervention de plusieurs parties à l'appariement, il est possible que votre société ne soit pas responsable de l'incapacité à atteindre le pourcentage prévu d'appariement entraînant la déclaration des anomalies selon le Règlement 24-101. Le manquement pourrait par exemple découler du fait que les politiques et procédures d'une autre partie à l'appariement sont déficientes. Vous devez exposer ces raisons conformément à l'annexe B de l'Annexe 24-101A1.

G-2 Q : Dans quelles circonstances les autorités en valeurs mobilières pourraient-elles considérer comme inadéquates les politiques et procédures d'appariement mises en place par ma société pour réaliser l'appariement des opérations LCP/RCP en temps opportun?

R : Nous pourrions juger inadéquat le programme de conformité des processus d'appariement de votre société si les situations suivantes se produisaient de manière persistante :

- votre société n'atteint pas le pourcentage prévu d'opérations appariées avant l'heure limite, ce qui donne lieu à l'obligation de déclarer les anomalies;
- votre société fournit de l'information de piètre qualité.

Ces situations sont de celles qui peuvent indiquer que les politiques et procédures d'au moins une des parties à l'appariement n'ont pas été bien conçues ou, si elles l'ont été, qu'elles n'ont pas été suivies. Veuillez vous reporter au paragraphe *b* de l'article 3.2 de l'instruction.

G-3 Q : Si ma société est tenue de fournir le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 aux autorités en valeurs mobilières pour un certain nombre de trimestres civils de suite, mais qu'il apparaît que l'incapacité à atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP appariées avant l'heure limite découlait de la piètre qualité des politiques et procédures d'une autre partie à l'appariement ou d'un fournisseur de services intervenant dans le traitement de ces opérations, que devrait faire ma société?

R : L'instruction donne des indications sur ce point au paragraphe 4 de l'article 2.3 et au paragraphe *c* de l'article 3.1.

G-4 Q : En supposant que nous soyons tenus de produire le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1, l'annexe A de cette annexe nous demande de fournir les données relatives aux opérations LCP/RCP sur titres de capitaux propres et de créance pour chaque trimestre civil. Pourriez-vous nous expliquer quelle information nous devons fournir dans les colonnes « Saisies dans le système de CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers) » et « Appariées avant l'heure limite »?

R : Nous voulons de l'information totalisée sur les opérations LCP/RCP que vous avez exécutées (si vous êtes un courtier) ou qui l'ont été pour vous (si vous êtes un conseiller) au cours du trimestre civil, et qui ont été communiquées à la CDS. Veuillez vous reporter au paragraphe *b* de l'article 3.1 de l'instruction.

Point de vue du courtier :

Le courtier doit avoir les renseignements suivants pour pouvoir remplir l'annexe A de l'Annexe 24-101A1 :

1. nombre et valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant midi le premier jour après l'opération au cours du trimestre;
2. nombre et valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS au cours du trimestre (saisies avant midi le premier jour après l'opération ou non);
3. nombre et valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant midi le premier jour après l'opération au cours du trimestre;
4. nombre et valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS au cours du trimestre (appariées avant midi le premier jour après l'opération ou non).

Si vous êtes un courtier, vous devriez indiquer dans la colonne « Saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers) » le nombre total et la valeur totale des opérations LCP/RCP que vous avez exécutées et saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite. Les colonnes indiquant un pourcentage devraient illustrer le nombre total ou la valeur totale des opérations saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite en pourcentage du nombre total ou de la valeur totale des opérations saisies dans le système de la CDS au cours du trimestre civil, qu'elles aient été saisies avant l'heure limite ou non.

Si vous êtes un courtier remisier qui exécute des opérations LCP/RCP compensées par l'intermédiaire d'un courtier compensateur, vous devriez obtenir les données pertinentes de ce dernier.

Dans la colonne « Appariées avant l'heure limite », vous devriez indiquer le nombre total et la valeur totale des opérations que vous avez exécutées et qui ont été appariées par un courtier ou un dépositaire dans le système de la CDS avant l'heure limite. Ce pourcentage est obtenu en divisant ce nombre ou cette valeur par le nombre total ou la valeur totale de vos opérations ayant été appariées au cours du trimestre civil par un courtier ou un dépositaire dans le système de la CDS, tant avant l'heure limite qu'après.

Vous trouverez à l'annexe A un exemple du calcul que doit effectuer le courtier.

Point de vue du conseiller :

Le conseiller doit avoir les renseignements suivants pour pouvoir remplir l'annexe A de l'Annexe 24-101A1 :

1. nombre et valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant midi le premier jour après l'opération au cours du trimestre;
2. nombre et valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS au cours du trimestre (appariées avant midi le premier jour après l'opération ou non).

Le conseiller ne doit remplir que la colonne « Appariées avant l'heure limite ». Les renseignements sur le nombre et la valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS au cours du trimestre devraient vous être fournis par le ou les dépositaires de votre client institutionnel.

Dans la colonne « Appariées avant l'heure limite » devraient figurer le nombre total et la valeur totale des opérations exécutées pour votre compte et appariées par un

dépositaire dans le système de la CDS avant l'heure limite. Le pourcentage s'obtient en divisant ce nombre ou cette valeur par le nombre total ou la valeur totale des opérations que vous avez exécutées et qui ont été appariées par un dépositaire dans le système de la CDS au cours du trimestre, tant avant l'heure limite qu'après.

Vous trouverez à l'annexe B un exemple du calcul que doit effectuer le conseiller.

G-5 Q : En supposant que nous soyons tenus de produire le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1, l'annexe B de cette annexe nous demande d'exposer les raisons nous ayant empêché d'atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP sur titres de capitaux propres ou de créance appariées avant l'heure limite pour un trimestre civil. Si une partie à l'appariement avec laquelle nous traitons régulièrement persiste à appairer les opérations en retard et qu'elle est incapable ou refuse de donner les raisons de ces retards, quelle information devons-nous inclure dans l'annexe B?

R : Vous devriez y expliquer la situation et suivre en général les indications mentionnées à la question G-3 ci-dessus.

G-6 Q : Notre société est un courtier inscrit qui offre une vaste gamme de services à ses clients institutionnels. Pour certains clients, nous fournissons des services d'exécution et de compensation seulement, tandis que pour d'autres, nous fournissons uniquement des services de garde et de règlement d'opérations LCP/RCP. En supposant que nous devons fournir le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 pour le trimestre civil, devrions-nous combiner notre pourcentage d'opérations LCP/RCP appariées en temps opportun à titre de courtier et à titre de dépositaire et agent de règlement?

R : Les rôles de courtier, de conseiller et de dépositaire dans la réalisation d'opérations LCP/RCP sont très différents en application du Règlement 24-101. Il y est prévu que le courtier n'est tenu de fournir le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 que s'il n'a pas atteint le pourcentage d'appariement prévu pour le trimestre pour les opérations LCP/RCP à l'égard desquelles il a fourni des services d'exécution. Si ce rapport est exigé, il **ne** devrait **pas** inclure les opérations à l'égard desquelles il n'a fourni des services qu'à titre de dépositaire et d'agent de règlement.

G-7 Q : Comment doit-on remplir les rapports sur les anomalies prévus par le règlement?

R : Les sociétés inscrites peuvent remplir en ligne et de manière sécurisée le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 en y accédant par le site Web des ACVM à l'adresse suivante : <http://www.securities-administrators.ca>.

G-8 Q : En qualité de courtier inscrit et d'adhérent direct de la CDS, pouvons-nous nous fier exclusivement au rapport sur l'appariement des opérations qui nous est fourni par la CDS?

R : En général, vous devriez pouvoir vous fier au rapport de la CDS pour établir si vous avez atteint le pourcentage prévu d'opérations appariées en temps opportun pour un trimestre civil en particulier. Il existe toutefois deux exceptions importantes.

Premièrement, le code de la CDS pour les « opérations de clients » englobe quelques autres types d'opérations, outre les opérations LCP/RCP définies dans le règlement. La CDS sera en mesure de reconnaître certaines « opérations de clients » qui ne sont pas visées par le règlement, telles que les opérations réglées le même jour, et de les extraire de l'information fournie dans le rapport prévu à l'Annexe 24-101A2. Par contre, la CDS ne sera pas en mesure de reconnaître certains autres types d'opérations, telles les réorganisations et les conversions d'actions, qui sont codées comme des « opérations de clients » mais ne sont pas visées par le règlement. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à l'avis conjoint MR0495 de l'OCRCVM (anciennement, l'ACCOVAM) et de la CDS daté du 28 septembre 2007, qui comporte des indications sur la manière dont les courtiers et les autres adhérents de la CDS devraient encoder les

opérations saisies dans le système de la CDS pour l'application du règlement et de l'article 49 du Règlement 800 régissant les courtiers membres de l'OCRCVM.

Si vous effectuez de ces types d'opérations « non visés » pendant un trimestre et si, pris ensemble, ces types d'opérations font la différence entre atteindre le pourcentage prévu ou ne pas l'atteindre pour le trimestre, vous devriez déterminer le nombre et la valeur de ces opérations et l'indiquer dans le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1.

Deuxièmement, vos opérations qui sont traitées par un fournisseur de services d'appariement et acheminées à la CDS en tant qu'opérations appariées ne seront pas incluses dans le rapport de la CDS prévu à l'Annexe 24-101A2. Donc, vous devrez combiner vos résultats obtenus de la CDS avec ceux du fournisseur de services d'appariement pour établir si vous avez atteint ou non le pourcentage prévu d'opérations appariées en temps opportun pour le trimestre civil.

H. Coordonnées des personnes-ressources aux ACVM

Pour toute question sur la foire aux questions ou le Règlement 24-101 en général, n'hésitez pas à communiquer avec les membres du personnel des ACVM suivants :

Serge Boisvert
 Analyste en réglementation
 Direction de la supervision des OAR
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4358
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Maxime Paré
 Senior Legal Counsel
 Market Regulation
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416-593-3650
 mpare@osc.gov.on.ca

Alina Bazavan
 Data Analyst
 Market Regulation
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416-593-8082
 abazavan@osc.gov.on.ca

Leslie Pearson
 Legal Counsel
 Market Regulation
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416-593-8297
 lpearson@osc.gov.on.ca

Jason Alcorn
 Conseiller juridique, Direction des affaires réglementaires
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
 506-643-7857
 jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Marla Gorko
 Legal Counsel Market Regulation
 Alberta Securities Commission
 403-297-7960
 marla.gorko@asc.ca

Shirley P. Lee
Director, Policy and Market Regulation
Nova Scotia Securities Commission
902-424-5441
leesp@gov.ns.ca

Dean Murrison
Deputy Director
Saskatchewan Financial Services Commission
306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Barbara Shourounis
Director, Securities Division
Saskatchewan Financial Services Commission
306-787-5842
barbara.shourounis@gov.sk.ca

Mark Wang
Manager, Legal Services
Capital Markets Regulation Division
British Columbia Securities Commission
604-899-6658
mwang@bcsc.bc.ca

Paula White
Senior Compliance Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204-945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Le 6 mai 2011

Annexe A**Exemple pour le courtier sur la façon de remplir l'annexe A de l'Annexe 24-101A1**

Le courtier aura besoin des renseignements trimestriels suivants :

Nombre d'opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS	56 000
Nombre d'opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite	50 000
Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS	48 000
Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite	35 000
Valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS	4 100 000 \$
Valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite	3 700 000 \$
Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS	3 200 000 \$
Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite	2 900 000 \$

Saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite :

Nombre d'opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite : 50 000

Pourcentage du nombre d'opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 50\,000 / 56\,000 \times 100 = 89\%$$

Valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite : 3 700 000 \$

Pourcentage de la valeur des opérations LCP/RCP saisies dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 3\,700\,000\ \$ / 4\,100\,000\ \$ \times 100 = 90\%$$

Appariées avant l'heure limite :

Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite : 35 000

Pourcentage du nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 35\,000 / 48\,000 \times 100 = 73\%$$

Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite : 2 900 000 \$

Pourcentage de la valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 2\,900\,000\ \$ / 3\,200\,000\ \$ \times 100 = 91\%$$

Annexe B**Exemple pour le conseiller sur la façon de remplir l'annexe A de l'Annexe 24-101A1**

Le conseiller aura besoin des renseignements trimestriels suivants :

Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS	55 000
Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite	43 000
Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS	6 800 000 \$
Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite	3 700 000 \$

Appariées avant l'heure limite :

Nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite : 43 000

Pourcentage du nombre d'opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 43\,000/55\,000 \times 100 = 78\%$$

Valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite : 3 700 000 \$

Pourcentage de la valeur des opérations LCP/RCP appariées dans le système de la CDS avant l'heure limite :

$$= 3\,700\,000\ \$/6\,800\,000\ \$ \times 100 = 54\%$$

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Projet de modifications importantes aux Règles de la CDS -Processus de règlement au RNC en temps réel

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes au *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* afférentes au processus de règlement au Service de Règlement net continu (« RNC ») Ces modifications visent à remplacer le processus de règlement net continu le jour même par un processus de règlement net continu en temps réel.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 6 juin 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au règlement au RNC en temps réel et fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes, déposé par la CDS, afférentes au règlement au Service de règlement net continu « RNC ». Ces modifications visent le remplacement des cycles de règlement au RNC le jour même par un processus de règlement au RNC en temps réel et la mise en place d'une fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 6 juin 2011, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES AUX RÈGLES DE LA CDS

Processus de règlement au RNC en temps réel

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

Les modifications proposées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* visent à remplacer le processus de règlement net continu le jour même par un processus de règlement net continu en temps réel.

Actuellement, le processus de règlement net continu le jour même s'effectue quatre fois par jour selon des cycles lancés à 10 h, à 12 h, à 14 h et à 15 h 30.¹ Le nouveau processus de règlement continu en temps réel mettrait fin à ces quatre cycles lancés le jour même et se déroulerait toute la journée, dès le début du traitement quotidien au CDSX^{MD} jusqu'au début du processus de paiement.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

Les modifications proposées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* ont pour but d'implanter un nouveau processus de règlement net continu en temps réel qui éliminera le délai de 30 minutes entre chaque processus et qui permettra au processus de règlement de correspondre à la durée d'exécution en temps réel du processus de règlement individuel.

À l'heure actuelle, le processus de règlement net continu le jour même en fin de journée s'effectue à 15 h 30. Le processus de règlement individuel en temps réel² finit à 16 h. Le délai de 30 minutes entre chaque processus de règlement fait en sorte que les valeurs reçues lors de l'un des processus de règlement ne peuvent pas être utilisées pour l'autre processus de règlement. Par exemple, les valeurs reçues dans le cadre du processus de règlement individuel en temps réel après 15 h 30 ne peuvent pas être saisies subséquentement au processus de règlement net continu le jour même puisque ce dernier serait déjà terminé. De même, aucune valeur reçue du processus de règlement net continu le jour même qui finit à 15 h 30 ne pourrait être saisie au processus de règlement individuel en temps réel entre 15 h 30 et 16 h.

Les modifications apportées à la Règle 7.4.1 visent à corriger une erreur typographique.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

La synchronisation du processus de RNC en temps réel avec le processus de règlement individuel permettra l'utilisation des positions réglées dans l'autre processus de règlement jusqu'à 16 h. Par exemple, quand une opération d'achat au processus de règlement individuel est réglée entre 15 h 30 et 16 h, la position reçue peut être utilisée pour régler une position en cours à livrer dans le cadre du processus de RNC en temps réel. De la même façon, quand une position à recevoir est réglée lors du processus de RNC en temps réel entre 15 h 30 et 16 h, celle-ci peut être utilisée pour régler une opération de vente lors du processus de règlement individuel. L'exposition au risque de règlement et au risque financier pour l'adhérent serait alors réduite, puisque les positions réglées lors d'un processus de règlement pourront être utilisées subséquentement dans l'autre processus de règlement.

Avec le nouveau processus de RNC en temps réel qui s'effectuerait continuellement au cours de la journée, les obligations de rachat d'office liées aux obligations du RNC couvertes pourraient être

¹ Toute référence temporelle dans le présent avis est selon l'heure de l'Est.

² Opération individuelle

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

réduites.³ En ce moment, la liste définitive d'exécution des rachats d'office est générée à 14 h 30 alors que le cycle du processus de RNC le jour même est lancé à 14 h, ce qui donne un délai de 30 minutes où les règlements ne sont pas effectués et où la diminution des obligations de rachat d'office ne s'effectue pas. Dans le cadre du processus de RNC en temps réel, les règlements continueront d'être effectués jusqu'à 14 h 30, ce qui éliminerait le délai de 30 minutes.

Le processus de RNC en temps réel pourrait entraîner des coûts de règlement additionnels (par rapport au processus de RNC le jour même). Les opérations seront réglées selon une exécution partielle des ordres (soit, au fur et à mesure que les valeurs sont disponibles) contrairement aux quatre cycles distincts pour le processus de RNC le jour même (où les valeurs sont accumulées jusqu'au lancement de chaque cycle). De manière générale, le nombre d'exécutions partielles des ordres ne devrait pas être élevé et les avantages liés à la diminution des risques surpassent tout coût additionnel.

C.1 Concurrence

Aucune incidence sur la concurrence n'est prévue. Les modifications proposées instaurent un nouveau processus de règlement disponible pour tous les adhérents de la CDS.

C.2 Risques et coûts d'observation

Selon le processus de RNC le jour même actuel, les adhérents de la CDS peuvent être exposés au risque de règlement et au risque financier, par exemple des frais relatifs aux garanties et au capital non nécessaires et des dépenses imprévues. De plus, les adhérents de la CDS assument des coûts supplémentaires pour limiter de tels risques.

Le processus de RNC en temps réel peut diminuer le risque pour la CDS et ses adhérents en diminuant les positions en cours, puisque le cycle de traitement serait prolongé jusqu'à 16 h.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux et le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont publié conjointement un rapport consultatif (mars 2011) concernant les infrastructures des marchés financiers.⁴ Le principe 8 de ce rapport traite du règlement définitif et préconise un règlement définitif le jour même ou en temps réel. À cet égard, les modifications proposées sont conformes au principe 8.

La recommandation 4 du rapport du Groupe des Trente intitulé *Global Clearing and Settlement – A Plan of Action* indique que le délai entre les différents systèmes de compensation et de règlement et les systèmes de paiement et de change associés devrait être synchronisé.⁵ Un changement pour un processus de règlement en temps réel augmenterait la possibilité de synchronisation entre les différents systèmes de compensation et de règlement. Les règlements effectués selon un processus de règlement en temps réel seraient alors disponibles plus tôt pour les autres systèmes de compensation et de règlement, que ceux obtenus lors d'un processus de règlement lancé par cycle (par exemple, l'attente du lancement des cycles).

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES RÈGLES

D.1 Contexte d'élaboration

³ Veuillez consulter le paragraphe 7.4.8 (b) des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* pour obtenir une description de la procédure de couverture.

⁴ <http://www.bis.org/publ/cpss94.pdf>

⁵ <http://www.partad.ru/wrld/word/q30app1.pdf>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Les sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS ont demandé à la CDS de trouver une solution à l'égard du délai de 30 minutes en fin de journée entre les deux processus de règlement.

D.2 Processus de rédaction des Règles

Chaque modification apportée aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* est revue par le groupe de rédaction des Règles de la CDS. Le groupe de rédaction des Règles est un comité composé de membres des secteurs juridique et financier des adhérents. Le mandat du groupe de rédaction des Règles est de conseiller les membres de la direction et du Conseil d'administration de la CDS sur les modifications apportées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* et sur les autres questions juridiques afférentes aux services centralisés de dépôt et de compensation de valeurs, et ce, afin de s'assurer que ces services répondent aux besoins de la CDS, de ses adhérents et des intervenants du secteur des valeurs mobilières.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Conseil d'administration de La Caisse de dépôt de valeurs limitée le 20 avril 2011.

D.3 Questions prises en compte

Le but principal est d'éliminer le risque associé aux processus de règlement non synchronisés.

D.4 Consultation

Les sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS ont été mis au courant de l'état de l'initiative. Le CADS évaluera les modifications relatives aux Procédés et méthodes de la CDS concernant cette initiative (un avis distinct traitant de ces modifications, notamment le processus de RNC en temps réel, devrait être publié simultanément aux fins de sollicitation de commentaires à l'avis de modification aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*).

D.5 Autres possibilités étudiées

Une des possibilités étudiées était d'ajouter un cycle de traitement à 16 h pour le processus de RNC le jour même afin qu'il corresponde au processus de règlement individuel en temps réel. Bien que cette solution aurait répondu au problème d'écart en fin de journée, l'implantation du processus de RNC en temps réel permettrait non seulement d'atteindre l'objectif de synchronisation, mais il apporterait aussi d'autres avantages, comme la réduction des obligations de rachat d'office (comme mentionné à la section C).

Une autre possibilité étudiée a été l'ajout d'un cycle supplémentaire au processus de règlement net continu et par lots combiné (qui est habituellement lancé à 16 h) avant le processus de paiement (qui s'effectue à 16 h). L'objectif consistait à synchroniser le plus possible les temps de traitement du processus de RNC le jour même et du processus de règlement individuel en temps réel. Toutefois, le processus de règlement net continu et par lots combiné aurait nécessité d'importantes capacités technologiques de traitement. Si le processus de règlement net continu et par lots combiné était lancé à 16 h (synchronisation exacte), le processus de paiement serait retardé de façon importante. Si le processus de règlement net continu et par lots combiné était lancé à tout autre moment après 15 h 30, mais avant 16 h, la synchronisation ne serait pas possible. De plus, le processus de règlement individuel en temps réel devrait être interrompu pendant un tel cycle. En raison de ces contraintes, cette possibilité a été écartée.

On a également pensé à établir un nouvel IDUC⁶ de CDS afin de recevoir les valeurs de ses adhérents à des fins de saisie au processus de RNC le jour même après le dernier cycle à 15 h 30 (actuellement, aucune livraison au processus de RNC le jour même n'est permise après 15 h 30). Cette solution a été

⁶ IDUC signifie identificateur de l'unité du client.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

rejetée principalement en raison des coûts de développement plus dispendieux que les autres options. De plus, cette solution nécessiterait une intervention non automatisée des adhérents de la CDS pour saisir les valeurs après 15 h 30 et donc, s'avère moins intéressante du point de vue de l'efficacité.

Bien que ces options règlent en partie les questions de délais auxquels les adhérents de la CDS doivent faire face, les membres des sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS ont favorisé le changement pour processus de RNC en temps réel. Cette solution répondrait plus efficacement au problème de délai.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* du Canada. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Autorité des marchés financiers et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

La CDS devra apporter des changements mineurs aux systèmes pour mettre en œuvre le processus de RNC en temps réel. Les modifications suivront le protocole du cycle de développement de systèmes de la CDS.

E.2 Adhérents de la CDS

Aucun changement aux systèmes des adhérents de la CDS n'est nécessaire.

E.3 Autres intervenants du marché

Aucun changement aux systèmes n'est nécessaire pour les autres intervenants du marché.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

La mise en œuvre du processus de RNC en temps réel harmonisera le processus de règlement de la CDS au processus de règlement similaire de la NSCC, lequel fonctionne sur une base continue quotidiennement (similaire au règlement en temps réel).⁷

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que ces modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Anglais (Canada)

⁷ Source : *Procedure VII, CNS Accounting Operation, C. Receipt and Delivery of Securities, 4. Day Cycle. Version effective March 4 2011 page 210 of the NSCC Rules and Procedures* à l'adresse http://www.dtcc.com/legal/rules_proc/nscc_rules.pdf.

**Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS
concernant le processus de règlement au RNC en temps réel**

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Services juridiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest,
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

L'annexe « A » comprend le libellé des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* en vigueur à l'heure actuelle reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées, ainsi que le libellé reflétant l'adoption des modifications proposées.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

ANNEXE « A »
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS À L'INTENTION DES ADHÉRENTS

[Libellé des Règles avec marques de changement – les caractères soulignés en vert représentent des ajouts et les caractères barrés en rouge représentent des suppressions]

Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>1.2.1 Définitions [...] « processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel</u> » ou « processus RNC le jour même » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.56; (Intraday Real Time Continuous Net Settlement Process ou <u>Intraday CNS Process</u>)</p> <p>7.1.1 Aperçu du service de règlement [...] (e) Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel</u>, le processus de règlement individuel en temps réel, le processus de règlement combiné par lots et net continu <u>et par lots combiné</u> et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> <p>7.4.1 Aperçu de la fonction RNC Le Service de règlement net continu ou le RNC est une fonction qui permet d'établir le solde net d'une opération. Le RNC calcule les obligations du RNC dues de temps à autre entre un adhérent et la CDS en effectuant la novation, à la date de valeur, des obligations entre les adhérents découlant d'une opération admissible contre les obligations envers la CDS et en établissant le solde net des obligations semblables des adhérents envers la CDS. Chaque obligation du RNC ainsi obtenue est une obligation de la contrepartie centrale réglée à sa date de valeur au moyen du service de règlement.</p> <p>7.5.1 Processus de règlement Une opération en suspens ou une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement à sa date de valeur. Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel (processus RNC le jour même)</u>, le processus de règlement individuel en temps réel (processus individuel en temps réel), le processus de règlement <u>net continu et par lots combiné combiné par lots et net continu (processus combiné par lots et net continu)</u> et le processus de règlement en temps réel FINet.</p>	<p>1.2.1 Définitions [...] « processus de règlement net continu en temps réel » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.5; (<i>Real Time Continuous Net Settlement Process</i>)</p> <p>7.1.1 Aperçu du service de règlement [...] (e) Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel, le processus de règlement net continu et par lots combiné et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> <p>7.4.1 Aperçu de la fonction RNC Le Service de règlement net continu ou le RNC est une fonction qui permet d'établir le solde net d'une opération. Le RNC calcule les obligations du RNC dues de temps à autre entre un adhérent et la CDS en effectuant la novation, à la date de valeur, des obligations entre les adhérents découlant d'une opération admissible contre les obligations envers la CDS et en établissant le solde net des obligations semblables des adhérents envers la CDS. Chaque obligation du RNC ainsi obtenue est une obligation de la contrepartie centrale réglée à sa date de valeur au moyen du service de règlement.</p> <p>7.5.1 Processus de règlement Une opération en suspens ou une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement à sa date de valeur. Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel (processus individuel en temps réel), le processus de règlement net continu et par lots combiné et le processus de règlement en temps réel FINet.</p>

- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Centré, Interligne : simple
- Mis en forme : Police : Italique, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Soulignement , Couleur de police : Vert, Anglais (États Unis), Non Surlignage
- Mis en forme : Couleur de police : Vert, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Anglais (États Unis), Barré, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Anglais (États Unis)
- Mis en forme : Anglais (États Unis)

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>7.5.3 Processus de règlement <u>net continu en temps réel</u> jour même</p> <p>Le processus de règlement net continu <u>en temps réel</u> jour même :</p> <p>(a) est lancé <u>et s'effectue de manière continue plusieurs fois par chaque jour, à titre de processus distinct conformément aux Procédés et méthodes;</u></p> <p>(b) traite le règlement des obligations de la contrepartie centrale courante pour le RNC; n'effectue d'ordinaire pas la novation, pas plus qu'il n'établit le solde net d'opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de la contrepartie centrale, mais peut être utilisé par la CDS à sa discrétion pour effectuer la novation et établir le solde net d'opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale, dans quel cas il calcule et traite également les cotes afférentes;</p> <p>(c) règle une obligation de contrepartie centrale courante, en totalité ou en partie;</p> <p>(d) applique la vérification du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque opération et de chaque obligation de la contrepartie centrale individuellement.</p> <p>Lorsque le règlement d'une obligation de la contrepartie centrale est effectué au moyen du processus de règlement <u>RNC net continu le jour même en temps réel</u>, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle 7.76.2 ou à la Règle 7.76.4 et le paiement est effectué conformément à la Règle 7.76.5. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est passée en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, ou si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'opération n'est pas réglée.</p> <p>7.5.4 Processus de règlement net continu et par lots combiné</p> <p>[...]</p>	<p>7.5.3 Processus de règlement net continu en temps réel</p> <p>Le processus de règlement net continu en temps réel :</p> <p>(a) est lancé et s'effectue de manière continue chaque jour, conformément aux Procédés et méthodes;</p> <p>(b) traite le règlement des obligations de la contrepartie centrale courante pour le RNC; n'effectue d'ordinaire pas la novation, pas plus qu'il n'établit le solde net d'opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de la contrepartie centrale, mais peut être utilisé par la CDS à sa discrétion pour effectuer la novation et établir le solde net d'opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale, dans quel cas il calcule et traite également les cotes afférentes;</p> <p>(c) règle une obligation de contrepartie centrale courante, en totalité ou en partie;</p> <p>(d) applique la vérification du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque opération et de chaque obligation de la contrepartie centrale individuellement.</p> <p>Lorsque le règlement d'une obligation de la contrepartie centrale est effectué au moyen du processus de règlement net continu en temps réel, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle 7.6.2 ou à la Règle 7.6.4 et le paiement est effectué conformément à la Règle 7.6.5. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est passée en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, ou si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'opération n'est pas réglée.</p> <p>7.5.4 Processus de règlement net continu et par lots combiné</p> <p>[...]</p>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées
(a) est lancé une fois par jour à titre de processus distinct avant que ne soit lancé le processus individuel en temps réel ou le processus de règlement net continu en temps réel <u>RNC le jour même</u> et peut être lancé plus souvent si la CDS considère que cette mesure est nécessaire afin d'améliorer la fonctionnalité du service;	(a) est lancé une fois par jour à titre de processus distinct avant que ne soit lancé le processus individuel en temps réel ou le processus de règlement net continu en temps réel et peut être lancé plus souvent si la CDS considère que cette mesure est nécessaire afin d'améliorer la fonctionnalité du service;

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Règlement des opérations au CDSX

1.4.1 Heures limites pour les activités d'opérations et de règlement

Les heures limites de début et de fin des activités d'opérations et de règlement sont présentées ci-dessous.

Activités d'opérations et de règlement au CDSX	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Enregistrement et gestion des opérations¹ Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel Règlement des opérations devant être réglées par RNC à l'aide de processus multiples appliqués le jour même	7 h à 19 h 30	5 h à 17 h 30	4 h à 16 h 30
<u>Enregistrement et gestion des opérations¹</u> <u>Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel</u> Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement d'opérations FINet dont le solde net est établi ou d'opérations admissibles à FINet au cours de l'établissement du solde net FINet le jour même <u>Règlement des positions en cours au RNC à l'aide de processus de règlement en temps réel</u> <u>Aucun règlement en temps réel au RNC lors de l'établissement du solde net le jour même</u>	7 h à 16 h ²	5 h à 14 h	4 h à 13 h
Au cours du processus de paiement, le règlement de valeurs et d'opérations restreintes (VGG) est effectué. Aucun règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u>	16 h à 17 h	14 h à 15 h	13 h à 14 h
Après le processus de paiement, seul le règlement <u>individuel</u> de valeurs a lieu et la vérification de la VGG n'est plus applicable ¹ Aucun R Règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u>	17 h à 19 h 30	15 h à 17 h 30	14 h à 16 h 30
Arrêt du système	19 h 30	17 h 30	16 h 30

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Service FINet

Activités d'opérations et de règlement au CDSX	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Traitement <u>des activités</u> en ligne de nuit <u>des pour les</u> transactions RI ^{3,4}	0 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u>			
Processus de règlement net par lots et de règlement net continu	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

² Heure à laquelle débute le processus de paiement

³ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

~~4. L'heure peut varier en fonction de l'horaire du traitement par lots.~~

Le CDSX exécute des processus de paiement distincts pour les opérations en dollars canadiens et américains. Le début des deux processus de paiement est généralement prévu pour 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique). Toutefois, pour différentes raisons, le début et la fin des processus de paiement peuvent être reportés.

1.5 Service FINet

FINet est un service qui établit le solde net d'opérations sur titres à revenu fixe conformément aux options du service indiquées par les adhérents et qui permet la gestion des opérations résultantes dont le solde net a été établi aux fins de règlement en temps réel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [FINet](#) à la page 50.

1.6 Service d'appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations constitue une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et pour lesquelles les deux parties à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le destinataire n'est pas tenu d'attendre que l'initiateur entre les détails de l'opération, puisque les deux parties peuvent entrer les mêmes détails de l'opération au CDSX. Le service apparie les opérations, supprime les opérations initiales et les remplace par une nouvelle opération confirmée. Les adhérents n'ont qu'à gérer les exceptions (c'est-à-dire les opérations non confirmées). Un processus d'immobilisation permet de faire en sorte que toutes les opérations soient confirmées au plus tard un jour ouvrable après l'entrée des données.

CHAPITRE 8

Règlement d'opérations

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

Mode de règlement	Description
TFT – Règlement individuel (RI)	<u>Les opérations devant être réglées au moyen du RI seront réglées individuellement.</u> Règlement inscrit en compte au cours duquel les opérations sont réglées individuellement. Le règlement partiel n'est pas permis.
CNS – Règlement net continu (RNC)	<p>Règlement inscrit en compte au cours duquel le solde net des <u>Le solde net des</u> opérations devant être réglées par RNC et ayant atteint leur date de valeur est établi quotidiennement avec les quantités non réglées ou partiellement réglées. Les positions en jeu dans ces opérations doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent au début du processus RNC/RNL ou de tout processus RNC prévu le jour même afin d'être considéré pour le <u>RNC règlement.</u></p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « défaillances ») en tant que positions en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions en cours au RNC du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation. Périodiquement, le CDSX tente de régler ces positions en cours.</p> <p>Par exemple, lorsqu'un adhérent vend 100 parts de la valeur A et en achète 80, il détient une position RNC nette de 20 parts à livrer. Si l'adhérent n'a pas effectué la livraison nette complète à la CDS, le processus RNC crée une position en cours au RNC de titres à livrer, qui est reportée au prochain règlement RNC ou à la prochaine exécution du processus d'établissement de solde final RNC.</p>

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). ~~Par exemple, si~~ ~~Si l'un~~ adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suit :

- ~~retirer cette valeur~~ position de son compte général avant le début du processus RNC/RNL ~~ou de tout processus RNC prévu le jour même ;~~
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel ;
- mettre en attente les positions en cours à livrer. ~~–~~

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Heures limites pour les activités de règlement

Vérification de la VGG lors du règlement

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

8.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

Activités de règlement	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Règlement <u>individuel</u> en temps réel ¹	7 h à 19 h 30	5 h à 17 h 30	4 h à 16 h 30
RNC le jour même règlement au RNC en temps réel <u>Aucun règlement au RNC en temps réel au cours du processus d'établissement du solde net du RNC le jour même</u>	10 7 h à 16 h	8 5 h à 14 h	7 4 h à 13 h
Période de règlement <u>individuel</u> restreint	16 h à 19 h 30	14 h à 17 h 30	13 h à 16 h 30
Règlement <u>individuel</u> en temps réel ¹	00 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Processus RNC/RNL	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

¹ L'heure peut varier en fonction de l'horaire déroulement du traitement par lots.

8.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Règlement individuel en temps réel

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.

8.3 Règlement individuel en temps réel

Le CDSX permet le règlement en temps réel des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). L'opération est réglée lorsqu'elle répond aux critères de règlement. Cette fonctionnalité de règlement évalue continuellement les opérations d'après la situation changeante des adhérents.

Lorsqu'il évalue les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), le CDSX prend l'une des mesures suivantes :

- il règle l'opération;
- il confirme l'opération mais ne la règle pas;
- il met l'opération en attente (veuillez consulter la section [Opérations en attente](#) à la page 89).

Le tableau ci-dessous donne les critères de règlement des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). Pour que le CDSX puisse les traiter, toutes les opérations doivent répondre aux critères de règlement.

Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT)	l'opération sera examinée en vue d'un règlement si...	l'opération sera réglée si...
L'opération est confirmée.	✓	✓
L'opération a atteint sa date de valeur.	✓	✓
Les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à Y.	✓	✓
Ni l'une ni l'autre des parties n'est suspendue.	✓	✓
Ni l'une ni l'autre des parties n'a de restriction de règlement relative à des jours fériés applicable à son grand livre.	✓	✓
Dans le cas des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), L'émission est admissible au CDSX.	✓	✓
La position comptable du vendeur à l'égard de l'émission visée est suffisante.		✓
Le vendeur dispose de fonds suffisants dans la monnaie de l'opération.		✓
L'acheteur et le vendeur disposent tous deux d'une VGG suffisante.		✓

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

8.3.1 Opérations en attente

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu ~~et le volet RNL traite les opérations à règlement individuel~~. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le ~~processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)~~

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- ~~les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à -;~~
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Après avoir été avisée, la CDS peut, selon la situation, « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi avec les positions de RNC en cours actuelles. Lorsque le solde net des nouvelles positions en cours RNC a été établi, elles sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

Remarque : Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

~~Le processus de règlement net continu et de règlement net par lot est évalué au marché, les opérations et les positions de RNC en cours d'après les plus récents cours du marché fournis par des sources externes.~~

~~Les opérations devant être réglées au moyen du règlement individuel sont également extraites et incluses dans le processus RNC/RNL. Les critères d'admissibilité sont les mêmes que pour les opérations devant être réglées par RNC.~~

8.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel en temps réel et du règlement ~~net continu (RNC) le même jour~~ au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) à la page 88 et la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 92.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Opérations du marché intérieur en dollars canadiens devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement net continu le jour même Processus de règlement au RNC en temps réel

- Règlement individuel (TFT) d'opérations en dollars canadiens en provenance de la DTCC
- Règlement individuel (TFT) d'opérations du marché intérieur en dollars canadiens;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Au cours du processus RNC/RNL, les positions au RNC sont réglées en totalité ou en partie et les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) sont réglées en totalité ou mises en attente.

8.5 Règlement net continu le jour même Processus de règlement au RNC en temps réel

Contrairement au processus RNC/RNL, qui traite conjointement les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) et par règlement net continu (CNS), le processus de règlement ~~net continu le jour même~~ au RNC en temps réel ne règle que les ~~opérations dont le règlement doit se faire~~ positions en cours au RNC. Ce processus ~~est prévu à différentes heures du~~ se déroule tout au long du jour ouvrable et s'exécute ~~indépendamment au même moment que le~~ du processus de règlement individuel en temps réel, ~~mais indépendamment. Alors que les autres processus de RNC le jour même n'engagent que le règlement, le processus de RNC le jour même de 14 h, heure de l'Est (midi, heure des Rocheuses, 11 h, heure du Pacifique) comprend également les opérations qui sont extraites et dont le solde net est établi après l'exécution du RNC/RNL.~~

Une fois que le CDSX a déterminé que les opérations ~~remplissent les conditions~~ répondent aux critères de règlement au ~~du~~ RNC (veuillez consulter la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 92), la fonctionnalité de règlement ~~le jour même~~ au RNC en temps réel tente de régler les positions en cours au RNC dans l'ordre de priorité suivant :

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement net continu le jour même **Processus de règlement au RNC en temps réel**

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Comme le processus ~~de RNC~~ de règlement au RNC en temps réel le jour même a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue ~~pour tous les cycles de RNC le même jour, à l'exception de la dernière exécution prévue~~ tout au long de la journée. ~~Au cours de celle-ci, le règlement d'une position rachetée d'office peut être livré à un destinataire qui ne détient pas de position de rachat.~~

8.5.1 Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

8.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions en cours au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet d'évaluer au marché le jour même les positions en cours au RNC, lorsque :

- les opérations à valeur actuelle sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions en cours.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Calcul des cotes au RNC

8.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations à valeur actuelle devant être réglées par RNC. L'extraction, l'établissement du solde net et l'évaluation au marché s'effectuent le même jour si les opérations admissibles au RNC sont réglées le jour même. Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions en cours sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut aussi être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

8.6 Calcul des cotes au RNC

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions en cours au RNC.

Opérations

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

Positions en cours au RNC

L'écart de la cote d'une position en cours au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à «1», alors qu'elles correspondent à «100» pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

GRAND LIVRE - MENU

```

MA10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:00:59
      GRAND LIVRE - MENU 03-03-21

1  TENUE DE COMPTES (MAM0)
2  VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
3  INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
4  INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
5  INTERR UGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
6  VIREMENT DE FONDS (MAT0)
7  RETENIR REGLEMENTS RNC A LIVRER (MAR0)
8  INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (MAI0)

      SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
In

```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS dans le champs SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (à la page 95) apparaît.

INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS

```

MA10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:41 03-03-21
INTERROG INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS
LYDI

      VALEUR DE: _ A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:
In

```

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer
<u>SCI</u>	<u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u>

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS POSITION RNC EN COURS (à la page 97) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

DÉTAILS POSITION RNC EN COURS

```

M11 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:52 03-03-21
INTERROG DETAILS POSITION RNC EN COURS
LYDI

CODE ORG
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT

LYD09 CA101431AA21 DTC USD Y 15000.00-
LYD09 CA135007KP84 CDS CAD Y 100.000000000+ 7000.00+
LYD09 CA31942GS476 CDS CAD Y 4500.00-
LYD09 CA50186E1007 DTC USD Y 25.000000000+ 4000.00+
LYD09 US00204M1210 CDS USD Y 4750.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: _ DONNEES:
  
```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position
VAL NOM/ QUANT	La position en cours totale

8.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à recevoir

Afin de mettre en attente les positions au RNC à recevoir :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 95) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MARB SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 13:27:14 11-03-03
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

      VALEUR DE:  A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER: D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION:  DONNEES:
Te DUT0NZ3M
  
```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

<u>Champ</u>	<u>Description</u>
<u>VALEUR DE, À</u>	<u>Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.)</u> <u>Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.</u>
<u>TYPE VALEUR</u>	<u>D – Titre d'emprunt</u> <u>E – Titre de participation</u>
<u>SOUS-TYPE VALEUR</u>	<u>AB – Titre adossé à des créances</u> <u>MB – Obligation négociable</u> <u>MM – Émission sur le marché monétaire</u> <u>PK – Bloc</u> <u>SI – Composante détachée</u>
<u>TYPE D'EFFET</u>	<u>Le code correspondant au type d'effet</u>
<u>MONNAIE</u>	<u>CAD – Dollars canadiens</u> <u>USD – Dollars américains</u>
<u>CODE ORG COMPENSATION</u>	<u>Le code correspondant à l'organisme de compensation :</u> <u>CDS – Positions du marché intérieur à RNC</u>

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

<u>Champ</u>	<u>Description</u>
<u>RECEVOIR/LIVRER</u>	<u>Le code correspondant au type de position à RNC en cours :</u> <u>R – Positions en cours à recevoir</u> <u>D – Positions en cours à livrer</u>
<u>SCI</u>	<u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux des fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u>

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

Remarque : Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MAR1      SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:56:05 11-03-03
MODIFIER  DETAILS MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

CODE      ORG      VAL     MONN  SCI  PRIX      VAL NOM/QUANT
GR LIURE  VALEUR  COM    MONN  SCI  PRIX      VAL NOM/QUANT
TES01    CA135087UT96  CDS    CAD    Y    1.000000000+    50.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS 10/SAUV
OPTION:  DONNEES:
Te      DUT0NZ25

```

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

<u>Champ</u>	<u>Description</u>
<u>SCI</u>	<u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u>
<u>PRIX</u>	<u>Le prix de règlement prévu de la position en cours</u>
<u>VAL/NOM</u>	<u>La position en cours totale</u>

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Cycle de vie d'un rachat d'office

9.1.2 Jours d'exécution

Le tableau ci-après fait état des jours d'exécution des rachats d'office selon l'heure d'entrée et l'organisme de compensation.

Jour d'entrée	Heure d'entrée	Organisme de compensation	Jour d'exécution
1 ^{er} jour	Entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique)	CDS	3 ^e jour (N+2)
1 ^{er} jour	Entre 16 h 45 et 19 h 30, heure de l'Est (entre 14 h 45 et 17 h 30, heure des Rocheuses, et entre 13 h 45 et 16 h 30, heure du Pacifique)	CDS	4 ^e jour (N+3)

Remarque : L'écran **INTENTION DE RACHAT D'OFFICE – ENTRÉE** (à la page 106) est activé quotidiennement à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses, et 13 h, heure du Pacifique). Ce processus est distinct du processus ~~final de règlement par certificats et du processus~~ de paiement et n'est aucunement affecté par ce ~~ux~~ lui-ci.

Par exemple, l'exécution d'un rachat d'office entré le 1^{er} jour entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique), pour lequel la CDS agit à titre d'organisme de compensation, est prévue le 3^e jour, pourvu que le destinataire change l'état du rachat d'office à exécuté (E). Si l'état n'est pas changé à E avant la date d'exécution, le rachat d'office est automatiquement annulé.

Remarque : Lorsque la date d'exécution est établie, le CDSX gère automatiquement les jours fériés au Canada. Par exemple, si un destinataire entre une demande de rachat d'office en dollars canadiens le lundi et que le mercredi est un jour férié au Canada assorti de restrictions de règlement en dollars canadiens, le CDSX établit automatiquement la date d'exécution au jeudi. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après afin de produire un rapport faisant état des données afférentes au(x) rachat(s) d'office pertinent(s).

Champ	Description
ORG.COMPENSATION	Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS.
MONNAIE	Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains.
N VALEUR DE: A:	Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs.
ID R.OFF	Code d'identification du rachat d'office attribué lors de la confirmation. Si un code d'identification de rachat d'office est inscrit dans ce champ, aucun autre critère ne sera retenu.
DATE EXÉCUTION	Date à laquelle le rachat d'office pourra être exécuté par le destinataire. Date fixée par la fonction de rachat d'office.
ÉTAT	État actuel du rachat d'office. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section États du rachat d'office à la page 100.

4. Appuyez sur PF10 pour sauvegarder les renseignements et pour produire le rapport intrajournalier ACTIVITÉS RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport sur demande et de la version de fin de journée de ce même rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

9.4 Activités de rachat d'office du livreur

Les livreurs peuvent interroger leurs obligations de rachat d'office, demander une prolongation et produire un rapport faisant état des obligations réalisables maximales.

Remarque : Un livreur peut satisfaire son obligation maximale de rachat d'office au moyen du règlement réel de la position en défaut de livraison de la CDS. Cette obligation peut être couverte au cours de la période entre la date à laquelle l'intention de rachat d'office a été reçue et 14 h 30, heure de l'Est (~~midi~~ 12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), à la date d'exécution. ~~Le règlement réel a lieu le jour même au cycle de 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique) au RNC.~~

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

Un livreur n'est pas dégagé de son obligation de rachat d'office au cours de la période susmentionnée, même si la position à découvert est passée à une position nulle ou acheteur en raison ~~du règlement des opérations au cours de cette période~~ l'établissement du solde net.

Un livreur peut être tenu responsable si le règlement en cas de défaut de livraison de la position au RNC est effectué après 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

9.4.1 Interrogation d'un rachat d'office

Pour interroger les détails afférents aux obligations de rachat d'office :

1. Accédez à l'écran RACHAT D'OFFICE – MENU (à la page 105). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section [Accès à l'écran Rachat d'office – Menu](#) à la page 104.
2. Tapez le chiffre correspondant à INTERR R. OFF. – LIVREUR dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur) (à la page 119) apparaît.

RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur)

```

MBDD      SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:41:34 03-03-25
INTERROG  RACHAT D OFFICE - SELECTION
LYDI

      ORG. COMPENSATION: _
              MONNAIE:
      N VALEUR DE:           A:
      ID R.OFF.:
      DATE EXECUTION: 2003-03-25
              ETAT:

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESXS
OPTIION:  DONNEES:
  
```

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après.

Champ	Description
ORG. COMPENSATION	Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS.
MONNAIE	Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains.

CHAPITRE 10

Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale

La CDS génère une cote d'intérêt afin d'automatiquement indemniser les livreurs pour les pertes subites en raison de l'incapacité des destinataires de recevoir les valeurs au RNC et à FINet. Les adhérents qui sont en défaut de réception sont responsables de ces cotes d'intérêt. La CDS applique des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale afin de dissuader les destinataires d'omettre de procéder au règlement au RNC et dans FINet.

La cote d'intérêt et les frais sont uniquement applicables si le livreur n'a pas pu livrer ses valeurs.

10.1 Cote d'intérêt de défaut de réception

Aux fins de distribution des charges imputables au paiement des intérêts, la CDS utilise une cote d'intérêt de défaut de réception. Cette cote est appliquée conformément aux règles suivantes :

- La cote d'intérêt est appliquée aux grands livres de la même manière que les autres cotes.
- La cote d'intérêt n'est pas prélevée des plafonds ou des marges de crédit.
- Les cotes positives ou négatives n'ont aucune incidence sur la VGG.
- Au terme de la conversion des cotes d'intérêt libellées en dollars américains négatives en dollars canadiens, les cotes d'intérêt négatives sont incluses dans la composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie de l'IRMS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

10.1.1 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC

La cote d'intérêt de défaut de réception totale est calculée en fonction de la valeur des actions qu'un livreur n'a pas pu livrer au RNC le jour en cours multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut. ~~Si les actions livrées au moyen du règlement individuel sont reçues après qu'une livraison au RNC ait été tentée dans le dernier cycle au RNC, la cote d'intérêt de défaut de réception ne s'applique pas.~~

CHAPITRE 10 FRAIS ET COTE D'INTÉRÊT DE DÉFAUT DE RÉCEPTION DE LA CONTREPARTIE CENTRALE
Cote d'intérêt de défaut de réception

Le calcul est effectué à 17 h 30, heure de l'Est (15 h 30, heure des Rocheuses et 14 h 30, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable au moyen des renseignements sur le règlement ~~contenus dans le dernier cycle au RNC de la journée.~~

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. La monnaie des cotes d'intérêt de défaut de réception dépend de la monnaie qui est associée à la position en cours au RNC. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Les taux de référence en dollars canadiens et en dollars américains sont établis de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base;
- dollars américains - taux des fonds fédéraux + 50 points de base.

Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.2 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception à FINet

La cote d'intérêt de défaut de réception à FINet est calculée en fonction du montant net qu'un livreur n'a pas pu livrer un jour donné multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut.

Le calcul est effectué à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable. Les opérations FINet ne peuvent pas être réglées une fois que le processus de paiement en dollars canadiens a été lancé.

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Le taux de référence en dollars canadiens est établi de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base.
- Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Règlement des opérations au CDSX

1.4.1 Heures limites pour les activités d'opérations et de règlement

Les heures limites de début et de fin des activités d'opérations et de règlement sont présentées ci-dessous.

Activités d'opérations et de règlement au CDSX	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Enregistrement et gestion des opérations ¹ Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement d'opérations FINet dont le solde net est établi ou d'opérations admissibles à FINet au cours de l'établissement du solde net FINet le jour même Règlement des positions en cours au RNC à l'aide de processus de règlement en temps réel Aucun règlement en temps réel au RNC lors de l'établissement du solde net le jour même	7 h à 16 h ²	5 h à 14 h	4 h à 13 h
Au cours du processus de paiement, le règlement de valeurs et d'opérations restreintes (VGG) est effectué. Aucun règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel	16 h à 17 h	14 h à 15 h	13 h à 14 h
Après le processus de paiement, seul le règlement individuel de valeurs a lieu et la vérification de la VGG n'est plus applicable ¹ Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel	17 h à 19 h 30	15 h à 17 h 30	14 h à 16 h 30
Arrêt du système	19 h 30	17 h 30	16 h 30
Traitement des activités en ligne de nuit pour les transactions RI ³ Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel	0 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Processus de règlement net par lots et de règlement net continu	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS

Service FINet

- ¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.
- ² Heure à laquelle débute le processus de paiement
- ³ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

Le CDSX exécute des processus de paiement distincts pour les opérations en dollars canadiens et américains. Le début des deux processus de paiement est généralement prévu pour 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique). Toutefois, pour différentes raisons, le début et la fin des processus de paiement peuvent être reportés.

1.5 Service FINet

FINet est un service qui établit le solde net d'opérations sur titres à revenu fixe conformément aux options du service indiquées par les adhérents et qui permet la gestion des opérations résultantes dont le solde net a été établi aux fins de règlement en temps réel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [FINet](#) à la page 50.

1.6 Service d'appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations constitue une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et pour lesquelles les deux parties à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le destinataire n'est pas tenu d'attendre que l'initiateur entre les détails de l'opération, puisque les deux parties peuvent entrer les mêmes détails de l'opération au CDSX. Le service apparie les opérations, supprime les opérations initiales et les remplace par une nouvelle opération confirmée. Les adhérents n'ont qu'à gérer les exceptions (c'est-à-dire les opérations non confirmées). Un processus d'immobilisation permet de faire en sorte que toutes les opérations soient confirmées au plus tard un jour ouvrable après l'entrée des données.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [Appariement des opérations](#) à la page 70.

1.7 Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées

L'Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées permet d'apparier des opérations institutionnelles au moyen d'un dispositif d'appariement virtuel (DAV) et de les soumettre ensuite à la CDS. Les opérations admissibles sont ensuite créées au CDSX à titre d'opérations non boursières confirmées.

CHAPITRE 8

Règlement d'opérations

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

Mode de règlement	Description
TFT – Règlement individuel (RI)	Les opérations devant être réglées au moyen du RI seront réglées individuellement.
CNS – Règlement net continu (RNC)	<p>Le solde net des opérations devant être réglées par RNC ayant atteint leur date de valeur est établi quotidiennement avec les quantités non réglées ou partiellement réglées. Les positions en jeu dans ces opérations doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent afin d'être considéré pour le règlement.</p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « défaillances ») en tant que positions en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions en cours au RNC du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation.</p>

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). Si l'adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suit :

- retirer cette position de son compte général avant le début du processus RNC/RNL ;
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel;
- mettre en attente les positions en cours à livrer.

Vérification de la VGG lors du règlement

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Heures limites pour les activités de règlement

8.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

Activités de règlement	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Règlement individuel en temps réel ¹	7 h à 19 h 30	5 h à 17 h 30	4 h à 16 h 30
Règlement au RNC en temps réel	7 h à 16 h	5 h à 14 h	4 h à 13 h
Aucun règlement au RNC en temps réel au cours du processus d'établissement du solde net du RNC le jour même			
Période de règlement individuel restreint	16 h à 19 h 30	14 h à 17 h 30	13 h à 16 h 30
Règlement individuel en temps réel ¹	00 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Processus RNC/RNL	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

8.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.

8.3 Règlement individuel en temps réel

Le CDSX permet le règlement en temps réel des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). L'opération est réglée lorsqu'elle répond aux critères de règlement. Cette fonctionnalité de règlement évalue continuellement les opérations d'après la situation changeante des adhérents.

Lorsqu'il évalue les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), le CDSX prend l'une des mesures suivantes :

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement individuel en temps réel

- il règle l'opération;
- il confirme l'opération mais ne la règle pas;
- il met l'opération en attente (veuillez consulter la section [Opérations en attente](#) à la page 88).

Le tableau ci-dessous donne les critères de règlement des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). Pour que le CDSX puisse les traiter, toutes les opérations doivent répondre aux critères de règlement.

Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT)	l'opération sera examinée en vue d'un règlement si...	l'opération sera réglée si...
L'opération est confirmée.	✓	✓
L'opération a atteint sa date de valeur.	✓	✓
Les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à Y.	✓	✓
Ni l'une ni l'autre des parties n'est suspendue.	✓	✓
Ni l'une ni l'autre des parties n'a de restriction de règlement relative à des jours fériés applicable à son grand livre.	✓	✓
L'émission est admissible au CDSX.	✓	✓
La position comptable du vendeur à l'égard de l'émission visée est suffisante.		✓
Le vendeur dispose de fonds suffisants dans la monnaie de l'opération.		✓
L'acheteur et le vendeur disposent tous deux d'une VGG suffisante.		✓

8.3.1 Opérations en attente

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le règlement

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi avec les positions de RNC en cours actuelles. Lorsque le solde net des nouvelles positions en cours RNC a été établi, elles sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Remarque : Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

8.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel en temps réel et du règlement au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section [Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel \(TFT\)](#) à la page 88 et la section [Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel](#) à la page 91.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Opérations du marché intérieur en dollars canadiens devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Règlement individuel (TFT) d'opérations en dollars canadiens en provenance de la DTCC
- Règlement individuel (TFT) d'opérations du marché intérieur en dollars canadiens;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Au cours du processus RNC/RNL, les positions au RNC sont réglées en totalité ou en partie et les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) sont réglées en totalité ou mises en attente.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement au RNC en temps réel

8.5 Processus de règlement au RNC en temps réel

Contrairement au processus RNC/RNL, qui traite conjointement les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) et par règlement net continu (CNS), le processus de règlement au RNC en temps réel ne règle que les positions en cours au RNC. Ce processus se déroule tout au long du jour ouvrable et s'exécute indépendamment du processus de règlement individuel en temps réel. Une fois que le CDSX a déterminé que les opérations répondent aux critères de règlement au RNC (veuillez consulter la section [Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel](#) à la page 91), la fonctionnalité de règlement au RNC en temps réel tente de régler les positions en cours au RNC dans l'ordre de priorité suivant :

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Comme le processus de règlement au RNC en temps réel le jour même a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

8.5.1 Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. **Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel**

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Calcul des cotes au RNC

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

8.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions en cours au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet d'évaluer au marché le jour même les positions en cours au RNC, lorsque :

- les opérations à valeur actuelle sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions en cours.

8.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations à valeur actuelle devant être réglées par RNC. L'extraction, l'établissement du solde net et l'évaluation au marché s'effectuent le même jour si les opérations admissibles au RNC sont réglées le jour même. Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions en cours sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut aussi être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

8.6 Calcul des cotes au RNC

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions en cours au RNC.

Opérations

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

Positions en cours au RNC

L'écart de la cote d'une position en cours au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$
--

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à «1», alors qu'elles correspondent à «100» pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position créditrice), la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

8.7 Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Les adhérents peuvent assurer la surveillance intrajournalière de leurs règlements au CDSX grâce aux procédés et méthodes suivants :

- [Interrogation des opérations boursières](#) à la page 27;
- [Interrogation d'opérations non boursières](#) à la page 41.

Dans le cas du RNC, les adhérents peuvent également consulter les procédés et méthodes afférents à l'[Interrogation de positions en cours au RNC](#) à la page 93.

Le jour suivant, les adhérents peuvent prendre connaissance des activités de RNC en consultant le rapport approprié. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des rapports sur les opérations, le règlement et le RNC, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.7.1 Interrogation de positions en cours au RNC

Pour interroger des positions en cours au RNC :

1. Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 94) apparaît.

GRAND LIVRE - MENU

```

MN10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:00:59
      GRAND LIVRE - MENU 03-03-21

  1 TENUE DE COMPTES (MAM0)
  2 VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
  3 INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
  4 INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
  5 INTERR UGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
  6 VIREMENT DE FONDS (MAT0)
  7 RETENIR REGLEMENTS RNC A LIVRER (MAB0)
  8 INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (MAI0)

      SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
  
```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS dans le champs SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (à la page 94) apparaît.

INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS

```

MAI0 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:41 03-03-21
INTERROG INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS
LYDI

      VALEUR DE: _ A:

      TYPE VALEUR:

      SOUS-TYPE VALEUR:

      TYPE D'EFFET:

      MONNAIE:

      CODE ORG COMPENSATION:

      RECEVOIR/LIVRER:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:
  
```

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DÉTAILS POSITION RNC EN COURS** (à la page 96) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Surveillance des règlements au moyen du CDSX

DÉTAILS POSITION RNC EN COURS

```

M11 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:52 03-03-21
INTERROG DETAILS POSITION RNC EN COURS
LYDI

CODE ORG
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT

LYD09 CA101431AA21 DTC USD Y 15000.00-
LYD09 CA135007KP84 CDS CAD Y 7000.00+
LYD09 CA31942GS476 CDS CAD Y 4500.00-
LYD09 CA50186E1007 DTC USD Y 4000.00+
LYD09 US00204M1210 CDS USD Y 4750.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: _ DONNEES:
  
```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position
VAL NOM/ QUANT	La position en cours totale

8.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à recevoir

Afin de mettre en attente les positions au RNC à recevoir :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 94) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MARB SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 13:27:14 11-03-03
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

      VALEUR DE:  A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER: D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION:  DONNEES:
Te  DUT0NZ3M

```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Champ	Description
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux des fins de règlement N - Ne pas régler la position

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

Remarque : Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

CODE GR LIURE	VALEUR	ORG COM	MONN	SCI	PRIX	VAL NOM/QUANT
TES01	CA135087UT96	CDS	CAD	Y	1.000000000+	50.00-

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position en cours
VAL/NOM	La position en cours totale

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Cycle de vie d'un rachat d'office

9.1.2 Jours d'exécution

Le tableau ci-après fait état des jours d'exécution des rachats d'office selon l'heure d'entrée et l'organisme de compensation.

Jour d'entrée	Heure d'entrée	Organisme de compensation	Jour d'exécution
1 ^{er} jour	Entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique)	CDS	3 ^e jour (N+2)
1 ^{er} jour	Entre 16 h 45 et 19 h 30, heure de l'Est (entre 14 h 45 et 17 h 30, heure des Rocheuses, et entre 13 h 45 et 16 h 30, heure du Pacifique)	CDS	4 ^e jour (N+3)

Remarque : L'écran **INTENTION DE RACHAT D'OFFICE – ENTRÉE** (à la page 106) est activé quotidiennement à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses, et 13 h, heure du Pacifique). Ce processus est distinct du processus de paiement et n'est aucunement affecté par celui-ci.

Par exemple, l'exécution d'un rachat d'office entré le 1^{er} jour entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique), pour lequel la CDS agit à titre d'organisme de compensation, est prévue le 3^e jour, pourvu que le destinataire change l'état du rachat d'office à exécuté (E). Si l'état n'est pas changé à E avant la date d'exécution, le rachat d'office est automatiquement annulé.

Remarque : Lorsque la date d'exécution est établie, le CDSX gère automatiquement les jours fériés au Canada. Par exemple, si un destinataire entre une demande de rachat d'office en dollars canadiens le lundi et que le mercredi est un jour férié au Canada assorti de restrictions de règlement en dollars canadiens, le CDSX établit automatiquement la date d'exécution au jeudi. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après afin de produire un rapport faisant état des données afférentes au(x) rachat(s) d'office pertinent(s).

Champ	Description
ORG.COMPENSATION	Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS.
MONNAIE	Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains.
N VALEUR DE: A:	Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs.
ID R.OFF	Code d'identification du rachat d'office attribué lors de la confirmation. Si un code d'identification de rachat d'office est inscrit dans ce champ, aucun autre critère ne sera retenu.
DATE EXÉCUTION	Date à laquelle le rachat d'office pourra être exécuté par le destinataire. Date fixée par la fonction de rachat d'office.
ÉTAT	État actuel du rachat d'office. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section États du rachat d'office à la page 100.

4. Appuyez sur PF10 pour sauvegarder les renseignements et pour produire le rapport intrajournalier ACTIVITÉS RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport sur demande et de la version de fin de journée de ce même rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

9.4 Activités de rachat d'office du livreur

Les livreurs peuvent interroger leurs obligations de rachat d'office, demander une prolongation et produire un rapport faisant état des obligations réalisables maximales.

Remarque : Un livreur peut satisfaire son obligation maximale de rachat d'office au moyen du règlement réel de la position en défaut de livraison de la CDS. Cette obligation peut être couverte au cours de la période entre la date à laquelle l'intention de rachat d'office a été reçue et 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), à la date d'exécution. Un livreur n'est pas dégagé de son obligation de rachat d'office au cours de la période susmentionnée, même si la position à découvert est passée à une position nulle ou acheteur en raison de l'établissement du solde net.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

Un livreur peut être tenu responsable si le règlement en cas de défaut de livraison de la position au RNC est effectué après 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

9.4.1 Interrogation d'un rachat d'office

Pour interroger les détails afférents aux obligations de rachat d'office :

1. Accédez à l'écran RACHAT D'OFFICE – MENU (à la page 105). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section [Accès à l'écran Rachat d'office – Menu](#) à la page 104.
2. Tapez le chiffre correspondant à INTERR R. OFF. – LIVREUR dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur) (à la page 119) apparaît.

RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur)

```

MBDA SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:41:34 03-03-25
INTERROG RACHAT D OFFICE - SELECTION
LYDI

ORG. COMPENSATION: _
MONNAIE:
N VALEUR DE: A:
ID R.OFF.:
DATE EXECUTION: 2003-03-25
ETAT:

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESXS
OPTION: DONNEES:
  
```

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après.

Champ	Description
ORG. COMPENSATION	Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS.
MONNAIE	Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains.
N VALEUR DE: A:	Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs.
ID R.OFF.	Code d'identification de rachat d'office valide.

CHAPITRE 10

Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale

La CDS génère une cote d'intérêt afin d'automatiquement indemniser les livreurs pour les pertes subites en raison de l'incapacité des destinataires de recevoir les valeurs au RNC et à FINet. Les adhérents qui sont en défaut de réception sont responsables de ces cotes d'intérêt. La CDS applique des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale afin de dissuader les destinataires d'omettre de procéder au règlement au RNC et dans FINet.

La cote d'intérêt et les frais sont uniquement applicables si le livreur n'a pas pu livrer ses valeurs.

10.1 Cote d'intérêt de défaut de réception

Aux fins de distribution des charges imputables au paiement des intérêts, la CDS utilise une cote d'intérêt de défaut de réception. Cette cote est appliquée conformément aux règles suivantes :

- La cote d'intérêt est appliquée aux grands livres de la même manière que les autres cotes.
- La cote d'intérêt n'est pas prélevée des plafonds ou des marges de crédit.
- Les cotes positives ou négatives n'ont aucune incidence sur la VGG.
- Au terme de la conversion des cotes d'intérêt libellées en dollars américains négatives en dollars canadiens, les cotes d'intérêt négatives sont incluses dans la composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie de l'IRMS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

10.1.1 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC

La cote d'intérêt de défaut de réception totale est calculée en fonction de la valeur des actions qu'un livreur n'a pas pu livrer au RNC le jour en cours multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut. Le calcul est effectué à 17 h 30, heure de l'Est (15 h 30, heure des Rocheuses et 14 h 30, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable au moyen des renseignements sur le règlement.

CHAPITRE 10 FRAIS ET COTE D'INTÉRÊT DE DÉFAUT DE RÉCEPTION DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

Cote d'intérêt de défaut de réception

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. La monnaie des cotes d'intérêt de défaut de réception dépend de la monnaie qui est associée à la position en cours au RNC. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Les taux de référence en dollars canadiens et en dollars américains sont établis de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base;
- dollars américains - taux des fonds fédéraux + 50 points de base.

Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.2 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception à FINet

La cote d'intérêt de défaut de réception à FINet est calculée en fonction du montant net qu'un livreur n'a pas pu livrer un jour donné multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut.

Le calcul est effectué à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable. Les opérations FINet ne peuvent pas être réglées une fois que le processus de paiement en dollars canadiens a été lancé.

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Le taux de référence en dollars canadiens est établi de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base.
- Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.3 Frais de défaut de réception

En plus des cotes de défaut de réception au RNC et à FINet, des frais de défaut de réception sont imputés aux destinataires qui omettent de procéder au règlement au RNC ou à FINet. Des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale seront imputés au plus une fois par jour, par destinataire et par service de la contrepartie centrale.



Service InterLink/SWIFT — Demande de messages

Adhérent de la CDS (demandeur) : _____ IDUC : _____ Grand livre : _____

Personne-ressource : _____ Tél. : _____

Tiers fournisseur de service (le cas échéant) : _____ Destinataire : _____
(obligatoire)

Abonnement au service InterLink : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Abonnement au service SWIFT : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Code BIC : _____ Signature autorisée : _____

Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Broadcast Notification Message	CDSN01N	O				
Virement de fonds						
Funds Transfer Entry	CDSA010	I				
Funds Transfer Reject	CDSA01R	O				
Funds Transfer Confirm	CDSA01C	O				
Funds Transfer Notify	CDSA01N	O				
Virement intercomptes						
Inter-Account Movement Entry	CDSA020	I				
Inter-Account Movement Reject	CDSA02R	O				
Inter-Account Movement Confirm	CDSA02C	O				
Inter-Account Movement Notify	CDSA02N	O				
Opération non boursière						
Non-Exchange Trade Entry	CDST010	I				
Non-Exchange Trade Reject	CDST01R	O				
Non-Exchange Trade Confirm	CDST01C	O				
Non-Exchange Trade Notify	CDST01N	O				
Non-Exchange Trade Modify	CDST100	I				
Non-Exchange Trade Modify Rejection	CDST10R	O				
Non-Exchange Trade Modify Confirmation	CDST10C	O				
Non-Exchange Trade Modify Notification	CDST10N	O				
Non-Exchange Trade Settlement Notification	CDST90N	O				
Grand livre						
Ledger Position Update Notification	CDSU01N	O				
IDUC implicite requis : _____						
Mise en gage						
Pledge Entry	CDSP020	I				
Pledge Modify	CDSP200	I				
Pledge Seizure	CDSP210	I				
Pledge Add/Delete Loan Items	CDSP220	I				
Pledge Entry Confirmation	CDSP02C	O				
Pledge Entry Notification	CDSP02N	O				
Pledge Entry Rejection	CDSP02R	O				
Pledge Modify Confirmation	CDSP20C	O				
Pledge Modify Notification	CDSP20N	O				
Pledge Modify Rejection	CDSP20R	O				
Pledge Seizure Confirmation	CDSP21C	O				
Pledge Seizure Notification	CDSP21N	O				
Pledge Seizure Rejection	CDSP21R	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Confirmation	CDSP22C	O				

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F-1 (12/09) (04/11)

Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Pledge Add/Delete Loan Item Notification	CDSP22N	<input type="radio"/>				
Pledge Add/Delete Loan Item Rejection	CDSP22R	<input type="radio"/>				
Pledge Notification (Short)	CDSP05N	<input type="radio"/>				
Pledge Settlement Notification	CDSP90N	<input type="radio"/>				
Pledge Pending Details Notification	CDSPT0N	<input type="radio"/>				
Dépôt et retrait						
Security Deposit Entry	CSDSD010	I				
Security Deposit Entry Confirmation	CSDSD01C	<input type="radio"/>				
Security Deposit Entry Rejection	CSDSD01R	<input type="radio"/>				
Security Deposit Entry Notification	CSDSD01N	<input type="radio"/>				
Security Deposit Modify Notification	CSDSD05N	<input type="radio"/>				
Withdrawal Entry	CDSW010	I				
Withdrawal Entry Confirmation	CDSW01C	<input type="radio"/>				
Withdrawal Entry Rejection	CDSW01R	<input type="radio"/>				
Withdrawal Modify Confirmation	CDSW05C	<input type="radio"/>				
Withdrawal Modify Notification	CDSW05N	<input type="radio"/>				
Withdrawal Modify Rejection	CDSW05R	<input type="radio"/>				
Withdrawal Entry Notification	CDSW01N	<input type="radio"/>				
Messages afférents aux opérations boursières						
Exchange Trade Entry	CDSY010	I				
Exchange Trade Confirm	CDSY01C	<input type="radio"/>				
Exchange Trade Reject	CDSY01R	<input type="radio"/>				
Exchange Trade Notify	CDSY01N	<input type="radio"/>				
Exchange Trade Modify Notify	CDSY10N	<input type="radio"/>				
Exchange Trade Settlement	CDSY90N	<input type="radio"/>				
Compensation RNC — mise à jour de la position						
CNS Netting - Position Update	CDSX01N	<input type="radio"/>				
Position au RNC - indicateur de contrôle de règlement (« SCI »)						
CNS Position - SCI Change	CDSX020	I				
CNS Position - SCI Change Confirmation	CDSX02C	<input type="radio"/>				
CNS Position - SCI Change Notification	CDSX02N	<input type="radio"/>				
CNS Position - SCI Change Rejection	CDSX02R	<input type="radio"/>				
Service NELTC						
ATON RFT Entry Inbound	CDSZ010	I				
ATON RFT Modify Inbound	CDSZ020	I				
ATON RFT Instruction Inbound	CDSZ040	I				
ATON Asset Modify Inbound	CDSZ050	I				
ATON RFT Entry Confirmation	CDSZ01C	<input type="radio"/>				
ATON RFT Entry Notification	CDSZ01N	<input type="radio"/>				
ATON RFT Entry Notification	CDSZ01NA	<input type="radio"/>				
ATON RFT Entry Rejection	CDSZ01R	<input type="radio"/>				
ATON RFT Modify Confirmation	CDSZ02C	<input type="radio"/>				
ATON RFT Modify Notification	CDSZ02N	<input type="radio"/>				
ATON RFT Modify Notification	CDSZ02NA	<input type="radio"/>				
ATON RFT Modify Rejection	CDSZ02R	<input type="radio"/>				
ATON RFT Modify Confirmation Total	CDSZ02T	<input type="radio"/>				
ATON Confirmed RFT Notification	CDSZ03N	<input type="radio"/>				
ATON Confirmed RFT Notification	CDSZ03NA	<input type="radio"/>				
ATON RFT Instruction Notification	CDSZ04C	<input type="radio"/>				
ATON RFT Instruction Notification	CDSZ04N	<input type="radio"/>				
ATON RFT Instruction Confirmation	CDSZ04NA	<input type="radio"/>				
ATON RFT Instruction Rejection	CDSZ04R	<input type="radio"/>				

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 2-~~(12/09)~~(04/11)

Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Service NELTEC						
ATON Asset Modify Confirmation	CDSZ05C	<input type="radio"/>				
ATON Asset Modify Notification	CDSZ05N	<input type="radio"/>				
ATON Asset Modify Notification	CDSZ05NA	<input type="radio"/>				
ATON Asset Modify Rejection	CDSZ05R	<input type="radio"/>				
ATON Confirmed Asset Notification	CDSZ06N	<input type="radio"/>				
ATON Confirmed Asset Notification	CDSZ06NA	<input type="radio"/>				
FPV – description du fichier principal des valeurs						
Information Message	CDS01N	<input type="radio"/>				
Traitement des opérations institutionnelles						
MT543 Rejection Message	CDS543R	<input type="radio"/>				
MT548 SWIFT Message	CDS548N	<input type="radio"/>				
MT564 Avis d'événements de marché (voir la section « Données du message de souscription MT564 » présentée ci-dessous)						
Corporate Action Announcement - Domestic - MQ	CDS564N	<input type="radio"/>				
Corporate Action Announcement - Domestic - SWIFT		<input type="radio"/>				
Corporate Action Announcement - International - MQ	CDS564NX	<input type="radio"/>				
MT568 Descriptif d'événements de marché (adhésion obligatoire au MT564)						
Corporate Action Narrative - Domestic - MQ	CDS568N	<input type="radio"/>				
Corporate Action Narrative - Domestic - SWIFT		<input type="radio"/>				
Message d'erreur						
Internal Error Message	CDS9999	<input type="radio"/>				
Rachat d'office						
Buy-In Intent Entry for Receiver	CDSB10N	<input type="radio"/>				
Buy-In Intent to Liability for Deliverer	CDSB11N	<input type="radio"/>				
Buy-In Modification for Receiver	CDSB20N	<input type="radio"/>				
Buy-In Modification for Deliverer	CDSB21N	<input type="radio"/>				
Buy-In Outstanding Position for Receiver	CDSB30N	<input type="radio"/>				
Buy-In Outstanding Liability for Deliverer	CDSB40N	<input type="radio"/>				

Données du message de souscription MT564 - national

1. Sélectionnez un ou des code(s) de pays : Tous les codes de pays
 Ou optez pour l'un des choix suivants : CA seulement US seulement CA et US
 Ou, encore, indiquez les codes de pays applicables (voir l'Annexe A) :

2. Sélectionnez un ou des type(s) d'événement et les états applicables : Tous les types d'événement et tous les états
 Ou optez pour l'un des choix suivants : Tous les types d'événement dont l'état est :
 ANTC (anticipé) UNCF (non confirmé) CONF (confirmé) DELE (supprimé)
 Ou, encore, sélectionnez toutes les combinaisons d'états et de types d'événement applicables (voir l'Annexe B).

Le service InterLink permet la réception et l'envoi de messages.

Réception (I) : Transactions livrées à la CDS.

Envoi (O) : Messages livrés de la CDS à vous ou à la tierce partie désignée (identifiés par le suffixe **C**, **R** ou **N** après le numéro du message).

Pour tous les messages de ce formulaire :

Si vous êtes l'expéditeur d'un message InterLink, vous pouvez choisir de recevoir les messages se terminant par **R** (message de refus) ou **C** (message d'accusé de réception).

Si vous êtes la contrepartie à la transaction (par InterLink ou en ligne) ou à une action du CDSX, vous (et la tierce partie) pouvez choisir de recevoir les messages se terminant par **N** (message d'avis).

Remarque : Pour générer le message du grand livre (CDSU01N), certaines transactions nécessitent un IDUC implicite.

Annexe A - Codes de pays

Code	Pays	Code	Pays	Code	Pays	Code	Pays
AD	Andorre	ER	Érythrée	LI	Liechtenstein	SC	Seychelles
AE	Émirats arabes unis	ES	Espagne	LK	Sri Lanka	SD	Souda
AF	Afghanistan	ET	Éthiopie	LR	Libéria	SE	Suède
AG	Antigua-et-Barbuda	FI	Finlande	LS	Lesotho	SG	Singapour
AI	Anguilla	FJ	Fiji	LT	Lituanie	SH	Sainte-Hélène
AL	Albanie	FK	Îles Falkland (Malouines)	LU	Luxembourg	SI	Slovénie
AM	Arménie	FM	Micronésie	LV	Lettonie	SJ	Svalbard et Jan Mayen
AN	Antilles néerlandaises	FO	Îles Féroé	LY	Jamahiriya arabe libyenne	SK	Slovaquie
AO	Angola	FR	France	MA	Maroc	SL	Sierra Leone
AQ	Antarctique	GA	Gabon	MC	Monaco	SM	Saint-Marin
AR	Argentine	GB	Royaume-Uni	MD	République de Moldova	SN	Sénégal
AS	Samoa américaines	GD	Grenade		(Moldavie)	SO	Somalie
AT	Autriche	GE	Géorgie	MG	Madagascar	SR	Suriname
AU	Australie	GF	Guyane française	MH	Îles Marshall	ST	Sao Tomé-et-Principe
AW	Aruba	GG	Guernesey	MK	Macédoine	SV	El Salvador
AZ	Azerbaïdjan	GH	Ghana	ML	Mali	SY	République arabe syrienne
BA	Bosnie-Herzégovine	GI	Gibraltar	MM	Myanmar	SZ	Swaziland
BB	Barbade	GL	Groenland	MN	Mongolie	TC	Îles Turks et Caicos
BD	Bangladesh	GM	Gambie	MO	Macao	TD	Tchad
BE	Belgique	GN	Guinée	MP	Îles Mariannes septentrionales	TF	Terres australes françaises
BF	Burkina Faso	GP	Guadeloupe			TG	Togo
BG	Bulgarie	GQ	Guinée équatoriale	MQ	Martinique	TH	Thaïlande
BH	Bahrein	GR	Grèce	MR	Mauritanie	TJ	Tadjikistan
BI	Burundi	GS	Géorgie du Sud (Îles Sandwich du Sud)	MS	Montserrat	TK	Tokelau
BJ	Bénin			MT	Malte	TM	Turkménistan
BM	Bermudes	GT	Guatemala	MU	Maurice	TN	Tunisie
BN	Brunei Darussalam	GU	Guam	MV	Maldives	TO	Tonga
BO	Bolivie	GW	Guinée-Bissau	MW	Malawi	TP	Timor-Oriental
BR	Brésil	GY	Guyane	MX	Mexique	TR	Turquie
BS	Bahamas	HK	Hong Kong	MY	Malaisie	TT	Trinidad-et-Tobago
BT	Bhoutan	HM	Îles Heard et McDonald	MZ	Mozambique	TV	Tuvalu
BV	Île Bouvet	HN	Honduras	NA	Namibie	TW	Province chinoise de Taïwan
BW	Botswana	HR	Croatie	NC	Nouvelle-Calédonie	TZ	République-Unie de Tanzanie
BY	Bélarus	HT	Haïti	NE	Niger	UA	Ukraine
BZ	Belize	HU	Hongrie	NF	Île Norfolk	UG	Ouganda
CA	Canada	ID	Indonésie	NG	Nigeria	UM	Îles américaines distantes
CC	Îles Cocos (Keeling)	IE	Irlande	NI	Nicaragua	US	États-Unis
CD	République démocratique du Congo	IL	Israël	NL	Pays-Bas	UY	Uruguay
CF	République centrafricaine	IN	Inde	NO	Norvège		
CG	Congo	IO	Territoire britannique de l'océan Indien	NP	Népal	UZ	Ouzbékistan
CH	Suisse	IQ	Irak	NR	Nauru	VA	Saint-Siège (Vatican)
CI	Côte d'Ivoire	IR	République islamique d'Iran	NU	Nioué	VC	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
CK	Îles Cook	IS	Islande	NZ	Nouvelle-Zélande	VE	Venezuela
CL	Chili	IT	Italie	OM	Oman	VG	Îles Vierges britanniques
CM	Cameroun	JE	Jersey	PA	Panama	VI	Îles Vierges américaines
CN	Chine	JM	Jamaïque	PE	Pérou	VN	Vietnam
CO	Colombie	JO	Jordanie	PF	Polynésie française	VU	Vanuatu
CR	Costa Rica	JP	Japon	PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée	WF	Wallis-et-Futuna
CU	Cuba	KE	Kenya	PH	Philippines	WS	Samoa
CV	Cap-Vert	KG	Kirghizistan	PK	Pakistan		
CX	Île Christmas	KH	Cambodge	PL	Pologne	XS	Système de compensation internationale
CY	Chypre	KI	Kiribati	PM	Saint-Pierre et Miquelon	YE	Yémen
CZ	République tchèque	KM	Comores	PN	Pitcairn	YT	Mayotte
DE	Allemagne	KN	Saint-Kitts-et-Nevis	PR	Puerto Rico	YU	Yougoslavie
DJ	Djibouti	KP	République populaire démocratique de Corée	PS	Palestine	ZA	Afrique du Sud
DK	Danemark			PT	Portugal	ZM	Zambie
DM	Dominique	KR	République de Corée	PW	Palaos	ZW	Zimbabwe
DO	République dominicaine	KW	Koweït	PY	Paraguay		
DZ	Algérie	KY	Îles Caïmans	QA	Qatar		
EC	Équateur	KZ	Kazakhstan	RE	Réunion		
EE	Estonie	LA	République démocratique populaire du Laos	RO	Roumanie		
EG	Égypte			RU	Fédération de Russie		
EH	République arabe sahraouie démocratique	LB	Liban	RW	Rwanda		
		LC	Sainte-Lucie	SA	Arabie Saoudite		
				SB	Îles Salomon		

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 4 (12/09) (04/11)

Annexe B - Données du message de souscription MT564

Type d'événement à la CDS	Indicateur d'événement CA à la SWIFT	Description de l'événement	État de l'événement (sélectionnez TOUS ou une combinaison des états suivants : anticipé, non confirmé, confirmé ou supprimé) (TOUS non disponible pour les événements PVI)				Événements PVI
			TOUS	ANTC	UNCF	CONF	
Générique événements							
GE1	VOLU	Générique - facultatif	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
GE2	MAND	Générique - obligatoire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Événements de distribution sans choix							
APN	PRII	Autres titres adossés à des créances (date de paiement, aucune réduction de la valeur comptable)					
APW	PRII	Autres titres adossés à des créances (date de paiement, réduction de la valeur comptable)					
ARN	PRII	Autres titres adossés à des créances (date de clôture des registres, aucune réduction de la valeur comptable)					
ARW	PRII	Autres titres adossés à des créances (date de clôture des registres, réduction de la valeur comptable)					
DIS	CAPG	Distribution en espèces		s.o.			
DIV	DVCA	Dividende en espèces					
DSC	DVSE	Dividende en actions - actions cotées sur une bourse canadienne					
DSI	DVSE	Dividende en actions - actions cotées sur une plusieurs bourses					
DSU	DVSE	Dividende en actions - actions cotées sur une bourse américaine					
INT	INTR	Intérêts					
INT	INTR	Bloc d'intérêts					
INT	INTR	Intérêts sur titres du marché monétaire					
MBS	PRII	Distribution mensuelle sur titres hypothécaires LNH		s.o.			
RWS	RHDI	Émission de droits et bons de souscription		s.o.			
SDC	DVSE	Distribution en actions - actions cotées sur une bourse canadienne		s.o.			
SDI	DVSE	Distribution en actions - actions cotées sur plusieurs bourses		s.o.			
SDU	DVSE	Distribution en actions - actions cotées sur une bourse américaine		s.o.			
SPC	SOFF	Apport partiel d'actif - actions cotées sur une bourse canadienne		s.o.			
SPI	SOFF	Apport partiel d'actif - actions cotées sur plusieurs bourses		s.o.			
SPU	SOFF	Apport partiel d'actif - actions cotées sur une bourse américaine		s.o.			
SSC	SPLF	Division d'actions - actions cotées sur une bourse canadienne		s.o.			
SSI	SPLF	Division d'actions - actions cotées sur plusieurs bourses		s.o.			
SSU	SPLF	Division d'actions - actions cotées sur une bourse américaine		s.o.			
Événements de distribution avec choix							
DWO	DVOP	Dividende avec choix					
INO	INTR	Intérêts avec choix					

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 5 (12/09) (04/11)

Annexe B - Données du message de souscription MT564

Type d'événement à la CDS	Indicateur d'événement CA à la SWIFT	Description de l'événement	État de l'événement (sélectionnez TOUS ou une combinaison des états suivants : anticipé, non confirmé, confirmé ou supprimé) (TOUS non disponible pour les événements PVI)				Événements PVI
			TOUS	ANTC	UNCF	CONF	
Événements obligatoires							
CSL	SPLR	Regroupement obligatoire		s.o.			
CVM	CONV	Conversion obligatoire					
EXM	EXOF	Échange obligatoire					
ETM	EXTM	Prolongation obligatoire					
FAB	REDM	Autres titres adossés à des créances - paiement final					
FBS	REDM	Titre hypothécaire LNH - paiement final		s.o.			
LQD	LIQU	Liquidation		s.o.			
INR	PPMT	Reçu de versement de souscription					
MAT	REDM	Échéance					
MAT	REDM	Échéance d'une composante					
MAT	REDM	Échéance d'un bloc					
MCM	NAME	Changement obligatoire (changement de dénomination sociale)		s.o.			
MGM	MRGR	Regroupement		s.o.			
PAM	MRGR	Plan d'entente		s.o.			
PCL	PCAL	Appel au remboursement partiel - par tirage au sort					
PCP	PCAL	Appel au remboursement partiel - répartition proportionnelle					
PSH	OTHR	Retrait forcé		s.o.			
RDM	MCAL	Rachat ou remboursement obligatoire					
SEP	DETI	Décomposition d'unités					
Événements obligatoires avec choix							
MCO	CHAN	Changement obligatoire avec choix		s.o.			
MGO	MRGR	Regroupement avec choix		s.o.			
PAO	MRGR	Plan d'arrangement avec choix		s.o.			
MAO	MRGR	Acquisition forcée avec choix		s.o.			
Événements facultatifs							
CW	CONV	Privilège de conversion					
DBB	BIDS	Rachat de débetures		s.o.			
ETV	EXTM	Privilège de report					
EXV	EXOF	Privilège d'échange					
ODD	QDLT	Offre de lots irréguliers		s.o.			
PUR	COOP	Offre d'achat					
RDV	BPUT	Privilège de rachat ou de remboursement au gré du détenteur					
RET	BPUT	Privilège de rachat ou de remboursement au gré de l'émetteur					
SUB	EXRI	Souscription de droits		s.o.			
SUB	EXWA	Exercice de bons de souscription		s.o.			
TED	TEND	Offre publique d'achat		s.o.			
TED	DTCH	Offre publique d'achat - adjudication à prix uniforme		s.o.			

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 6 (12/09) (04/11)

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

**MODIFICATION DES RÈGLES SIX ET QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.
ET**

**MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT
QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À
TERME DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 2 mai 20 11 .

(s) François Gilbert

François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et manuel des opérations de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 2 mai 20 11 .

(s) François Gilbert

François Gilbert
Secrétaire adjoint
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.